

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**ALINORM 07/30/22**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Trentième session  
Rome (Italie), 2 – 7 juillet 2007

### **RAPPORT DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

Ottawa (Canada), 30 avril – 4 mai 2007

Note: La lettre circulaire CL 2007/16-FL est incluse dans le présent document

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 5/15

CL 2007/16-FL  
Mai 2007

- AUX:** - Points de contact du Codex  
- Organisations internationales intéressées
- DU:** - Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, 00100 Rome (Italie)

**OBJET:** Distribution du rapport de la trente-cinquième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (ALINORM 07/30/22)

## A. QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTIÈME SESSION

### Projet de Directives à l'étape 8 de la procédure

1. Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (par. 87, Annexe II)

Les gouvernements souhaitant proposer des amendements ou formuler des observations sur les documents susmentionnés peuvent le faire en écrivant, conformément au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex (voir Manuel de la Commission du Codex Alimentarius) au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, à l'adresse ci-dessus **avant le 15 juin 2007**.

### Avant-projet de Directives et de Norme à l'étape 5

2. Avant-projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (inclusion de l'éthylène) (par. 96, Annexe IV)
3. Avant-projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Déclaration quantitative des ingrédients) (par. 133, Annexe IV)
4. Avant-projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition (par. 140, Annexe VI)

Les gouvernements souhaitant formuler des observations concernant les incidences que l'avant-projet d'amendement pourrait avoir sur leurs intérêts économiques peuvent le faire en écrivant, conformément à la procédure accélérée d'élaboration des normes Codex au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires à l'adresse ci-dessus **avant le 15 juin 2007**.

## B. DEMANDE D'OBSERVATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS

### Projet de directives à l'étape 6 de la procédure

5. Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (autres substances) (par. 87, Annexe III)

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur les point 3, 4 et 5 ci-dessus peuvent le faire en écrivant au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, à l'adresse ci-dessus, avec copie à M. Ron B. Burke, Directeur, Bureau de la réglementation alimentaire internationale et de liaison interinstitutions, Service des produits de santé et des aliments, Santé Canada, Bldg, No. 7, Room 2395, Tunney's Pasture, Ottawa K1A 0L2, Canada, Télécopie N° 613.941.3537, E-mail: [codex\\_canada@hc-sc.gc.ca](mailto:codex_canada@hc-sc.gc.ca) **avant le 15 novembre 2007.**

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa 35<sup>ème</sup> session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires est parvenu aux conclusions ci-après:

### **Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à sa 30<sup>ème</sup> session:**

Le Comité:

- est convenu d'avancer à l'étape 8 le Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (par. 87, Annexe II) ;
- est convenu d'avancer à l'étape 5 l'Avant- projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (inclusion de l'éthylène) (par. 96, Annexe IV) ;
- est convenu d'avancer à l'étape 5 l'Avant-projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Déclaration quantitative des ingrédients) (par. 133, Annexe IV);
- est convenu d'avancer à l'étape 5 l'Avant-projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition (par. 140, Annexe VI);
- est convenu de discontinuer les travaux sur l'Avant-projet d'amendement aux *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique* Annexe 2 – Substances autorisées :Tableau 1 (Nitrate de sodium naturel) (par. 92).

### **Autres questions intéressant la Commission**

Le Comité:

- a entériné les dispositions d'étiquetage dans plusieurs projets de normes, permettant ainsi leur adoption par la Commission (par. 16 et 66-81);
- est convenu de renvoyer à l'étape 6 le Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées: Tableau 3 (autres substances) (para. 87, Annexe III) ;
- est convenu de maintenir à l'étape 7 le Projet d'amendement à la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (Projet de recommandations pour l'étiquetage des denrées alimentaires obtenues à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): Définitions et à l'étape 4 l'Avant-projet de directives pour l'étiquetage des aliments et des ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique: Dispositions d'étiquetage pour considération à sa prochaine session, prenant en compte les résultats d'un groupe de travail physique établi durant la session (par. 121-122);
- est convenu de considérer de nouveau la mise en œuvre de la Stratégie mondiale OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé en relation à sa prochaine session (par. 59-64).

## TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE DE LA SESSION.....	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2-3
QUESTIONS RENVOYÉES DEVANT LE COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX.....	4-19
QUESTIONS RENVOYÉES PAR LA FAO ET L'OMS: MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GLOBALE POUR L'ALIMENTATION, L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTÉ.....	20-65
DISPOSITIONS DES PROJETS DE NORME CODEX RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE .....	66-81
DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE:	
A) PROJET DE RÉVISION DE L'ANNEXE 2 (SUBSTANCES AUTORISÉES) : TABLEAU 3 4 .....	82-87
B) AVANT-PROJET DE RÉVISION DE L'ANNEXE : TABLEAU 1 (NITRATE DE SODIUM NATUREL).....	88-92
C) AVANT –PROJET D'AMENDEMENT : ADDITION DE L'ÉTHYLENE.....	93-97
PROJET DE RECOMMANDATIONS POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES OBTENUES À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE): DÉFINITIONS	
ET	
AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES OBTENUES À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE): DISPOSITIONS D'ÉTIQUETAGE.....	98-123
AVANT-PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (DECLARATION QUANTITATIVE DES INGREDIENTS).....	124-133
AVANT-PROJET DE DÉFINITION LA PUBLICITÉ EN RELATION AVEC LES ALLEGATIONS RELATIVES À LA NUTRITION ET À LA SANTÉ .....	134-140
DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA MODIFICATION DES NOMS COMMUNS STANDARDISÉS .....	141-144
AUTRES QUESTIONS, TRAVAUX FUTURS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAÎNE SESSION .....	145-147

## LISTE DES ANNEXES

		<b>Pages</b>
<b>Annexe I</b>	Liste des participants	23
<b>Annexe II</b>	Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (à l'étape 8)	51
<b>Annexe III</b>	Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (autres substances) (à l'étape 6)	65
<b>Annexe IV</b>	Avant-projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: addition de l'éthylène (à l'étape 5)	71
<b>Annexe V</b>	Avant-projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (Déclaration quantitative des ingrédients) (à l'étape 5)	72
<b>Annexe VI</b>	Avant-projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition (à l'étape 5)	73

## INTRODUCTION

1) Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a tenu sa trente-cinquième session à Ottawa (Canada), du 30 avril au 4 mai 2007 à l'aimable invitation du gouvernement du Canada. Mme Anne MacKenzie, conseillère supérieure en sciences, Direction des sciences, Agence canadienne d'inspection des aliments, a présidé la réunion. Étaient présents 315 délégués représentant 81 États membres, une organisation membre, la Communauté européenne (CE) et 27 organisations internationales. Une liste complète des participants est jointe en annexe I du présent rapport.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>

2) Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire, mais a précisé que le groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour ne s'étant réuni que le dimanche avant la plénière, la discussion de ce point ne devrait être tenue que le deuxième jour de la plénière. Le Comité a accepté également la demande du groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour qui s'était réuni avant la session, de tenir une autre réunion au cours de la session en anglais seulement et de ne pas discuter ce point en plénière avant le troisième jour de la session. La délégation du Mexique a dit regretter que cette réunion serait conduite sans traduction simultanée.

3) La délégation de la CE a expliqué au Comité le partage des compétences entre la Communauté européenne et ses États membres conformément à la Règle II.5 des Règles de procédure.

### QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>

#### QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (point 2a de l'ordre du jour)

*Projet de normes révisées pour le Cheddar (C-1) et le Danbo (C-3), Avant-projet de normes révisées pour l'Edam (C-4), le Gouda (C-5), le Havarti (C-6), le Samso (C-7), l'Emmental (C-9), le Tilsiter (C-11), le Saint-Paulin (C-13), le Provolone (C-15), le Cottage Cheese (C-16), le Coulommiers (C-18), le fromage crémeux (C-31), le Camembert (C-33), le Brie (C-34), et Avant-projet de norme pour la Mozzarella*

4) Le Comité a rappelé que la Commission avait accepté d'adopter les avant-projets de normes à l'étape 5, de les avancer à l'étape 8 en omettant les étapes 6 et 7 et de retenir toutes les normes à l'étape 8 jusqu'à discussion additionnelle de la section 7.2 « Pays d'origine » à cette session, étant entendu que la Commission, à sa 30<sup>e</sup> session, reviendrait sur la question en tenant compte de l'opinion du CCFL. La Commission avait en outre observé que durant ses débats sur la section 7.2 le CCFL prendrait en compte le fait que dans les dispositions sur le pays d'origine de la norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, le pays d'origine désigne le pays de fabrication, tandis que beaucoup de normes individuelles sur les fromages indiquent des noms régionaux génériques (ALINORM 06/29/41, par. 83-89).

5) L'observateur de la Fédération internationale de laiterie a présenté le document CX FL 07/35/2-Add.1 rappelant le compromis atteint par le Comité sur le lait et les produits laitiers et traitant des questions mentionnées par la Commission. L'observateur a expliqué la situation spéciale des normes-C dans lesquelles les noms des fromages avaient dans le passé une connotation géographique parce que les fromages sont originaires d'un pays alors qu'aujourd'hui ils sont commercialisés et fabriqués dans le monde entier. Le CCMMP a inclus la section 7.2 sur la déclaration obligatoire du pays d'origine au sens de pays de fabrication dans ces normes sur les fromages pour faire en sorte que le même étiquetage que celui pratiqué dans le pays dont le fromage est originaire soit pratiqué dans les autres pays. L'observateur a fait valoir que cette déclaration obligatoire du pays d'origine n'était applicable qu'à ces normes et qu'elle n'avait aucun impact sur l'étiquetage du fromage en général, d'autres produits laitiers ou d'autres aliments.

<sup>1</sup> CX/FL 07/35/1, CRD 1 (Communauté européenne)

<sup>2</sup> CX/FL 07/35/2, CX/FL 07/35/2-Add.1, CX/FL 07/35/2-Add.2, CRD 9 (Commentaires du Canada et de la Suisse), CRD 26 (Questions soumises par le CCFA), CRD 27 (Déclaration sur les normes sur les fromages).

- 6) Le Comité a bien accueilli les éclaircissements apportés par la FIL et bien qu'il y ait consensus sur la nécessité d'adopter les normes sur les fromages mises à jour, les délégations étaient d'avis différents quant à savoir si les éclaircissements offraient une justification suffisante à l'inclusion de 7.2 comme proposé dans les normes.
- 7) Plusieurs membres et observateurs étaient favorables à l'inclusion de 7.2. Ils ont souligné que la déclaration obligatoire du pays de fabrication pour ces normes spécifiquement était nécessaire pour éviter de tromper le consommateur ou de l'induire en erreur. La délégation de la communauté européenne, soutenue par d'autres délégations, a fait remarquer que la grande majorité des noms de variétés de fromages a une forte connotation géographique dans l'opinion de la plupart des consommateurs.
- 8) Le Comité a pris acte de la proposition d'indiquer le pays dont le fromage est originaire dans une note de bas de page ajoutée à la section.
- 9) Plusieurs autres membres étaient d'avis que les noms des fromages étaient devenus génériques du fait que ces fromages sont fabriqués et commercialisés dans le monde entier et que la disposition 4.5.1 de la norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées et les dispositions sur la composition dans les normes individuelles étaient ensemble suffisantes pour protéger le consommateur. Ils ont fait valoir que la déclaration obligatoire du pays d'origine n'était pas justifiée au motif de l'innocuité des aliments et ajoutait aux coûts de conformité des producteurs et qu'il s'agissait d'une question au sujet de laquelle la décision appartenait aux gouvernements nationaux. Ces délégations ont également dit craindre que l'acceptation de la déclaration du pays d'origine ne crée un précédent pour inclure des dispositions semblables dans d'autres normes.
- 10) Des délégations ont dit que la disposition 7.2 telle que proposée par le CCMMP était déjà un compromis obtenu à la suite de longues discussions et qu'elle devrait être avalisée, car les normes mises à jour sont nettement meilleures que les normes en ce moment en vigueur. Elles ont suggéré d'approuver la section 7.2 et d'inclure dans le rapport une précision expliquant la situation particulière de ces normes sur les fromages.
- 11) Le Comité a discuté la proposition de remplacer « pays d'origine » par « pays de fabrication », car des délégations ont fait valoir que cela clarifierait les exigences en matière d'étiquetage. Toutefois, le Comité est convenu de conserver « pays d'origine » qui est conforme à la norme générale.
- 12) Après discussion, le Comité a adopté la position suivante : le Comité a fait valoir la situation particulière des normes individuelles sur les fromages en ce qui concerne les dispositions exigeant l'indication du pays d'origine sur l'étiquette (section 7.2) et indiqué que cette situation particulière était liée au fait que la majorité des noms de variétés de fromages contiennent une référence géographique (soit, le pays d'origine) dans les normes courantes. Le Comité a reconnu que la section 7.2 des projets de normes sur les fromages préserve la nature générique des noms de ces fromages et favorise des exigences d'étiquetage équitables. Tout en prenant acte du fait que la section 7.2 prévoit la déclaration obligatoire du pays d'origine pour les normes-C indiquées, le Comité a reconnu que l'omission de l'étiquetage du pays d'origine n'est pas trompeuse dans toutes les circonstances. Sauf pour ces normes sur les fromages, l'utilisation de cet étiquetage devrait être conforme à la section 4.5.1 de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées.
- 13) La délégation de la Suisse, tout en ne s'opposant pas à la déclaration précédente en soi, n'était pas d'accord avec la phrase : « Le Comité a reconnu que la section 7.2 des projets de normes sur les fromages préserve la nature générique des noms de ces fromages et favorise des exigences d'étiquetage équitables ».
- 14) Les délégations de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, tout en acceptant le compromis, ont déclaré que cela ne traduisait pas un changement dans sa position et qu'elle demeurerait opposée à l'élaboration et à l'adoption de dispositions concernant la déclaration obligatoire du pays d'origine dans les normes internationales, y compris celles du Codex.
- 15) La délégation du Canada a exprimé son objection à la section 7.2 position étant donné qu'elle n'était pas favorable à la déclaration obligatoire du pays d'origine dans les normes puisque de telles dispositions devraient être étudiées au niveau national. Cependant, dans un esprit de consensus, elle a appuyé l'avancement des normes pour adoption par la Commission.
- 16) Puisque le Comité soulignait la situation unique des normes individuelles pour les fromages, le Comité a approuvé pour les 16 normes individuelles sur les fromages mentionnées ci-dessus la disposition de la section 7.2 telle que proposé par le CCMMP, comme suit:

## « 7.2 Pays d'origine

*Le pays d'origine (c'est-à-dire le pays de fabrication, et non le pays dont le nom est originaire) est déclaré. Si le produit subit une transformation substantielle<sup>3</sup> dans un deuxième pays, ce dernier sera considéré comme étant le pays d'origine pour l'étiquetage. »*

### Décisions générales de la Commission

17) Le Comité a pris acte des recommandations de la Commission concernant l'examen critique et est convenu de proposer au besoin un échéancier pour chaque question à l'étude dans le cadre de la procédure par étapes.

### Comités sur les additifs alimentaires

18) Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait été prié par le Comité sur les additifs alimentaires et contaminants de clarifier les dispositions d'étiquetage pour les supports et les gaz de conditionnement. Le Comité était convenu qu'avant de pouvoir examiner les dispositions d'étiquetage, les catégories fonctionnelles devaient être clairement définies et a prié le CCFAC de clarifier les conditions dans lesquelles les supports et les gaz de conditionnement étaient considérés comme des additifs ou auxiliaires technologiques, en fournissant peut-être quelques exemples.

19) Le Secrétariat a informé le Comité que le Comité sur les additifs alimentaires et contaminants, à sa 39<sup>e</sup> session qui a eu lieu juste avant la session du CCFL, était convenu de conserver les supports et les gaz de conditionnement dans la liste des catégories fonctionnelles des additifs alimentaires et était également convenu de s'en remettre au CCFL pour décider si les supports et les gaz de conditionnement devraient être étiquetés. En outre, le CCFA est convenu de revoir la section 1 Avant-propos pour en supprimer la référence à l'étiquetage et la section 3 Système de numérotation international (SNI) pour assurer la cohérence des « fins technologiques » des additifs mentionnés dans les catégories revues. La Section 2 Tableau des catégories fonctionnelles, définitions et fins technologiques avait déjà été terminée et retenue à l'étape 7 en attendant l'achèvement de la révision des autres sections.

### QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS : PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR L'ALIMENTATION, L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTÉ (Point 2b de l'ordre du jour)<sup>4</sup>

20) Le Comité a rappelé que la Commission, à sa 29<sup>e</sup> session, était convenue que l'OMS et la FAO prépareraient un document contenant des propositions de mesures que le Codex pourrait prendre et qu'elle le transmettrait pour commentaires. Le document et les commentaires reçus seraient étudiés par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Les vues et recommandations de ces comités seraient alors transmises à la 30<sup>e</sup> session de la Commission pour orientations additionnelles.

21) La représentante de l'OMS, lors de la présentation du document, a rappelé que le Projet de plan d'action se fondait sur les recommandations de la Stratégie mondiale, les réponses reçues des membres du Codex au forum électronique FAO/OMS et les recommandations faites par les délégués à la dernière session du Comité en ce qui concerne les questions d'étiquetage. La représentante a fait valoir que les recommandations s'appliquant à l'étiquetage étaient destinées à communiquer aux consommateurs une meilleure information au sujet des avantages et du contenu des aliments. Les cinq premières recommandations visent à accroître le rôle de l'étiquetage nutritionnel dans la communication aux consommateurs de l'information sur la teneur en éléments nutritifs des denrées alimentaires préemballées en faisant en sorte que l'information soit toujours présente, qu'elle soit destinée à réduire le risque en incluant les éléments nutritifs associés aux risques de maladies chroniques et qu'elle soit présente sous une forme lisible et comprise par le consommateur.

<sup>3</sup> Par exemple, le réemballage, la coupe, le tranchage, le râpage et le râpage fin ne sont pas considérés comme une transformation substantielle

<sup>4</sup> CX/FL 07/35/3 (Commentaires de l'Australie, Guatemala, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, États-Unis, IACFO, ICBA, ICGMA, FIL), CX/FL 07/35/3-Add.1 (commentaires de la Communauté européenne, Thaïlande), CX/FL 07/35/3-Add.2 (information fournie par l'OMS) (Brazil, Canada, IBFAN), CRD 12 (Inde), CRD 14 (Indonésie), CRD 17 (CIAA), CRD 18 (Bolivie), CRD 20 (République de Corée)

22) Plusieurs délégations ont dit être favorables à la Stratégie mondiale tout en informant le Comité des mesures que leur pays avait prises au niveau national pour en assurer la mise en œuvre, et ont remercié l'OMS et la FAO d'avoir préparé le Projet de plan d'action. Quelques délégations ont suggéré que le Comité devrait établir des priorités lorsqu'il examinerait les propositions possibles de nouveaux travaux.

23) Le Comité a centré sa discussion sur les recommandations proposées dans la section A du document CL 2006/44-CAC et ont fait les observations et les propositions suivantes.

### **Directives concernant l'étiquetage nutritionnel**

1.1 Modifier l'objet des directives de sorte à inclure la référence à la communication au consommateur d'informations qui permettent de réduire les facteurs de risque de maladies chroniques et à permettre la gestion diététique de maladies chroniques qui ont un impact significatif sur la santé publique.

24) Beaucoup de délégations ont exprimé l'opinion que le présent objet des Directives était assez général pour couvrir tous les aspects de l'étiquetage nutritionnel, y compris l'information liée à la réduction du risque des maladies chroniques et qu'il ne devrait pas être amendé. Certaines de ces délégations ont également souligné que les maladies chroniques avaient plusieurs causes et que l'étiquetage nutritionnel en soi n'abordait pas tous les autres facteurs liés à ces maladies.

25) La délégation du Canada était favorable à l'amendement proposé étant donné que le texte courant est de nature générale et qu'il est nécessaire d'établir un lien précis avec les maladies chroniques dans le cadre de la Stratégie mondiale. L'observateur de NHF a appuyé cette position.

26) Le Comité est convenu que l'amendement du texte courant de l'objet des directives n'avait pas recueilli un appui suffisant et a noté que cette question pourrait être réexaminée à l'avenir au besoin.

1.2 Modifier la section 3.1 pour stipuler que la déclaration des éléments nutritifs soit obligatoire sur les étiquettes de toutes les denrées alimentaires préemballées.

27) La représentante de l'OMS a indiqué que cette recommandation était fondamentale à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale par le Codex et que l'information sur la teneur en éléments nutritifs des aliments préemballés était tout aussi nécessaire que l'information sur les ingrédients pour permettre au consommateur de faire un choix éclairé d'aliments.

28) Plusieurs délégations ont appuyé la déclaration obligatoire des éléments nutritifs en principe, mais ont fait valoir que la liste des éléments nutritifs qui sont toujours déclarés exigerait d'être soigneusement étudiée. Plusieurs autres délégations ont indiqué qu'elles étaient favorables à la déclaration obligatoire, bien que pas pour tous les aliments et ont proposé une gamme de démarches qui pourraient être examinées : établir une liste des aliments qui doivent être étiquetés ; énumérer les exemptions qui pourraient être requises en raison de la nature de l'aliment ou de la taille de l'emballage ; ou laisser les autorités nationales décider quels aliments ou quelles catégories d'aliments devraient être soumis à l'étiquetage. Des observateurs ont proposé de discuter cette question plus à fond et de considérer les difficultés d'ordre pratique liées à la capacité des petites entreprises ; exceptions pour les emballages qui sont trop petits ou ne se prêtent pas à l'étiquetage nutritionnel ; et aliments ayant une teneur minimale en éléments nutritifs.

29) Quelques délégations et observateurs étaient favorables à l'étiquetage obligatoire général en raison de son importance pour communiquer l'information aux consommateurs. La délégation du Brésil a informé le Comité que l'étiquetage nutritionnel était obligatoire au Brésil et harmonisé dans les pays du MERCOSUR. La délégation des États-Unis a rappelé qu'elle avait plus de dix ans d'expérience dans la mise en œuvre de l'étiquetage nutritionnel obligatoire et que les études des coûts par rapport aux avantages, qui prenaient en compte d'impact sur les petites entreprises, montraient clairement les avantages considérables d'une telle démarche en matière de santé publique.

30) Plusieurs délégations n'étaient pas favorables à l'étiquetage nutritionnel obligatoire et ont souligné les difficultés que cet étiquetage entraînerait particulièrement pour les pays en développement pour les raisons suivantes : le coût de la conformité, particulièrement l'analyse de la composition, serait excessivement élevé pour les petites et moyennes entreprises ; cette disposition serait difficile à appliquer ; l'information nutritionnelle additionnelle n'apporterait rien aux consommateurs non sensibilisés à la nutrition. Ces délégations ont indiqué que l'accent devrait être mis d'abord sur la sensibilisation du consommateur pour qu'il prenne

conscience des questions nutritionnelles en rapport avec les maladies chroniques et ont observé que l'étiquetage obligatoire pourrait être réexaminé plus tard.

31) Des délégations ont exprimé l'opinion que la décision concernant les éléments nutritifs à déclarer devrait être laissée aux autorités nationales étant donné que les comportements alimentaires varient d'un pays à l'autre et qu'il n'est peut-être pas nécessaire de déclarer les mêmes éléments nutritifs dans tous les pays. Quelques délégations ont souligné que l'impact de l'étiquetage nutritionnel général serait limité dans les pays où la consommation d'aliments préemballés n'est pas généralisée.

32) La délégation de l'Allemagne, parlant au nom des États membres de la CE présents à la session, a dit que la législation sur l'étiquetage nutritionnel était en cours d'examen dans la CE et que l'étiquetage obligatoire était une des questions à l'étude. La délégation a ajouté qu'il existait des arguments pour et contre l'étiquetage nutritionnel obligatoire qui devaient être soigneusement examinées et considérait que ces questions devaient être examinées dans le cadre du Codex à la lumière de l'expérience des pays qui ont une telle législation.

33) Le Comité n'est pas parvenu à une conclusion sur la nécessité d'amender la section 3.1 pour exiger la déclaration obligatoire des éléments nutritifs.

34) La présidente a noté qu'aucune décision concernant un nouveau travail ne pouvait être prise en ce moment et a proposé que la décision concernant toute future action du Comité devrait être prise dans une perspective générale après la discussion de chaque point du Projet de plan d'action.

1.3 Élargir la liste des éléments nutritifs qui sont toujours déclarés (sections 3.2.1.1 et 3.2.2.2 des Directives) pour inclure la valeur énergétique et les quantités de protéines, de glucides assimilables, de sucres, de lipides, d'acides gras saturés, d'acides gras trans et de sodium.

35) La représentante de l'OMS a souligné que cette recommandation élargit la liste des éléments nutritifs à déclarer aux éléments nutritifs désignés dans la Stratégie globale comme étant associés au risque de maladies chroniques (acides gras saturés, acides gras trans, sucres ajoutés et sodium) et que leur déclaration est essentielle si les consommateurs doivent pouvoir faire des choix éclairés d'aliments.

36) En réponse à une question, la représentante de l'OMS a dit que la Stratégie mondiale faisait référence aux graisses insaturées, graisses mono- et polyinsaturées comprises, et ne faisait pas de distinction entre les acides gras trans produits industriellement et ceux naturellement présents. La délégation du Canada a soutenu l'extension de la liste des éléments nutritifs comme proposé par l'OMS et a suggéré d'étendre la liste pour inclure la fibre alimentaire, noter le lien entre les graisses trans et saturées, et pour supprimer la limite de 5% de la VNR pour la déclaration de la quantité de vitamines et minéraux.

37) Plusieurs délégations étaient favorables à la liste proposée des éléments nutritifs et ont indiqué qu'elle était compatible avec leur démarche au niveau national. L'observateur de l'IACFO a souligné son importance en tant qu'élément essentiel de la Stratégie mondiale.

38) D'autres délégations ont dit qu'elles étaient favorables à l'élargissement de la liste proposée, sauf pour les acides gras trans qui ne constituent pas une priorité dans leur pays étant donné la faible consommation de ces acides et l'état nutritionnel de leur population. L'observateur de la FIL exprimé l'opinion que, bien que les acides gras trans industrialisés soient associés aux maladies chroniques, il existait de nouvelles preuves scientifiques démontrant les effets bénéfiques pour la santé des acides gras trans naturels, tels que ceux du lait et de la viande.

39) La délégation des États-Unis a dit qu'il faudrait prendre en considération l'étiquetage obligatoire des éléments nutritifs, discutée précédemment, et la liste des éléments à déclarer lorsqu'une allégation est faite, ce qui est particulièrement important pour communiquer des informations sur les éléments nutritifs associés aux risques de maladies chroniques, et donc était favorable au lancement d'un nouveau travail portant sur la révision de la liste.

40) Quelques délégations ont exprimé l'opinion que la liste actuelle des éléments nutritifs essentiels devrait être conservée et que l'ajout de tout autre élément nutritif indiqué devrait être laissé aux autorités nationales qui ont la possibilité d'exiger la déclaration d'éléments nutritifs additionnels comme le stipule la section 3.21.4. des *Directives*.

41) Quelques délégations ont attiré l'attention du Comité sur la nécessité de considérer des dérogations à la déclaration des éléments nutritifs en raison de la taille ou du genre d'emballage ou du type de produit en question auquel cette déclaration pourra ne pas être applicable.

42) Quelques délégations ont aussi souligné qu'il faudrait conduire des études additionnelles sur l'impact des éléments nutritifs mentionnés dans la proposition sur la santé publique avant d'examiner plus à fond l'élargissement de la liste. Le Comité a pris note d'une suggestion de demander au CCNFSDU de déterminer les éléments nutritifs qui ont une importance pour la santé publique. Il a toutefois été rappelé que la liste présentée au point 1.3 était proposée par l'OMS en raison de l'importance de ces éléments nutritifs pour la santé publique et qu'elle avait été établie à partir d'une consultation d'experts et de données scientifiques complètes.

43) Le Comité n'est pas parvenu à un consensus concernant la révision de la liste courante des éléments nutritifs qui sont toujours déclarés. La présidente a conclu que cette question exigerait d'être discutée plus amplement.

#### 1.4 Élaborer les critères complémentaires pour la présentation de la description des éléments nutritifs pour améliorer la lisibilité

44) La représentante de l'OMS a dit que cette recommandation visait à mieux faire reconnaître et faire comprendre par le consommateur la déclaration des éléments nutritifs et que l'on pourrait élaborer des principes généraux qui seraient applicables universellement.

45) Quelques délégations étaient favorables à l'élaboration d'un format standardisé, car il faciliterait pour le consommateur la compréhension et l'utilisation de l'étiquetage nutritionnel. D'autres délégations ont exprimé l'opinion qu'il pourrait ne pas être pratique d'élaborer un format standardisé pour le tableau des teneurs en éléments nutritifs au niveau international étant donné que sa présentation différerait forcément d'un pays à l'autre et qu'il faudrait prévoir une certaine flexibilité pour autoriser les autorités nationales à décider de la présentation convenant le mieux. Des délégations ont proposé de préciser un ordre standardisé de déclaration des éléments nutritifs qui devrait généralement être suivi.

46) Quelques délégations ont fait valoir que la lisibilité n'était pas la seule question à aborder et que la présentation était aussi importante pour faire en sorte que l'étiquetage nutritionnel soit réellement compris par les consommateurs et leur permette de faire un choix éclairé.

47) Le Comité a admis que l'on pourrait examiner davantage l'élaboration de critères pour la présentation de la déclaration des éléments nutritifs à l'avenir, mais n'était pas d'accord pour entreprendre un amendement spécifique en ce moment.

#### 1.5 Élaborer les valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs qui sont liés au risque accru ou réduit de maladies chroniques.

48) La représentante de l'OMS a rappelé que des valeurs nutritionnelles de référence existent déjà pour les vitamines, les sels minéraux et les protéines. La recommandation d'élargir la déclaration des valeurs nutritionnelles de référence aux éléments nutritifs associés à l'augmentation ou à la réduction du risque de maladies chroniques vise à aider les consommateurs à évaluer l'importance de la quantité de ces éléments nutritifs dans les aliments.

49) Le Comité a rappelé que le CCNFSDU était convenu d'aller de l'avant avec l'étude de la révision des VNR pour les vitamines et les sels minéraux et de demander au Comité sur l'étiquetage son avis concernant la révision et l'élargissement de la liste des VNR dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel aux autres éléments nutritifs associés à l'augmentation et à la réduction du risque de maladies chroniques. Le Comité était convenu que si cette réponse était positive, il envisagerait un nouveau travail portant sur la révision et l'élargissement de la liste aux éléments nutritifs indiqués à sa prochaine session.

50) La délégation de l'Afrique du Sud a exprimé l'opinion que les avantages des éléments nutritifs devraient être reconnus et que l'adjonction de éléments nutritifs aux aliments devrait être encouragée afin d'assurer une nutrition et une santé optimales. De plus, la délégation considérait que des procédures d'évaluation appropriées devraient être appliquées aux éléments nutritifs, et devraient prendre en compte des procédés empiriques, cliniques, statistiques et revus par des pairs.

51) Plusieurs délégations et deux observateurs étaient favorables à l'élargissement de la liste des VNR aux macronutriments, particulièrement les graisses saturées et trans, le sodium et les fibres alimentaires particulièrement en relation avec la déclaration des éléments nutritifs discutée au point 1.3 ci-dessus.

52) Quelques délégations étaient favorables à la révision des VNR pour les vitamines et les sels minéraux, mais ont souligné que l'ajout de nouvelles VNR était conditionnelle à l'élargissement de la liste des éléments nutritifs qui sont toujours déclarés. La délégation de l'Allemagne, parlant au nom des Etats Membres de la CE présents à la session, a noté que la priorité devrait être la révision des VNR pour les vitamines et minéraux et que des VNRs supplémentaires devraient être examinées s'il existait des conditions pour les allégations. Plusieurs délégations ont exprimé l'opinion qu'il était donc prématuré en ce moment de prendre une décision concernant l'ajout de nouvelles VNR. Quelques délégations ont exprimé l'opinion que les VNR pour les macronutriments pourraient être établies au niveau national.

53) Le Comité était d'accord avec la proposition du CCNFSDU de revoir la liste des vitamines et des sels minéraux, mais n'est pas parvenu à une conclusion concernant l'élargissement de la liste à d'autres éléments nutritifs.

## **2. Allégations relatives à la nutrition**

### 2.1 Élaborer les conditions régissant la teneur en éléments nutritifs pour les acides gras trans et inclure des restrictions pour les acides gras saturés et les acides gras trans dans les conditions régissant les allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs et les allégations comparatives pour les acides gras saturés et les acides gras trans.

54) La représentante de l'OMS a indiqué que la Stratégie mondiale désigne aussi bien les acides gras saturés que les acides gras trans comme éléments nutritifs associés à un risque accru de maladies chroniques. La recommandation prônant l'élaboration de conditions régissant des allégations pour les acides gras saturés et l'inclusion de restrictions pour ces deux groupes dans les conditions relatives à la teneur en éléments nutritifs et les allégations comparatives vise à inciter à la réduction la teneur en acides gras trans des aliments et à garantir que la teneur en acides gras saturés ne sera pas accrue lorsque la teneur en acides gras trans est diminuée et vice-versa.

55) Le Secrétariat a informé le Comité que cette question avait été examinée par le CCNFSDU et qu'elle n'avait reçu aucun appui pour entreprendre du travail sur les allégations relatives à la nutrition dans le cas des acides gras trans. Le Secrétariat a rappelé également que la référence actuelle aux acides gras trans dans les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* était issue de la Consultation d'experts FAO/OMS sur les graisses et les huiles dans la nutrition humaine tenue en 1993 et que le CCNFSDU avait requis des avis scientifiques plus poussés de la part de la FAO/OMS. La représentante de la FAO a informé le Comité qu'une réunion consultative scientifique sur les graisses et les huiles serait convoquée dans la première moitié de 2008.

56) La représentante de l'OMS a informé le Comité que le rapport de la Consultation mixte d'experts OMS/FAO intitulé *Régime alimentaire, nutrition et prévention des maladies chroniques* (OMS, 2003) évaluait également les effets indésirables des AGT pour la santé et recommandait un objectif d'apport d'éléments nutritifs au sein de la population inférieur à 1 % d'énergie.

57) Aucun commentaire n'a été émis sur cette question et, considérant la nécessité d'obtenir d'autres avis scientifiques, la présidente a conclu que pour l'heure aucun nouveau travail ne sera entrepris sur les allégations relatives à la nutrition pour les acides gras trans.

58) Le Comité est convenu que le point 3 : Déclaration quantitative des ingrédients et le point 4 : Modification des aliments standardisés seraient inscrits respectivement aux points 6 et 8 de l'ordre du jour.

### **Nouvelles mesures à prendre**

59) Le Comité a discuté des modalités visant à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. La délégation du Canada, appuyée par plusieurs autres délégations, a proposé de réunir un groupe de travail physique avant la tenue de la prochaine session afin de parler de nouvelles initiatives. La présidente a invité les délégations du Canada, de l'Argentine et de l'Allemagne et d'autres délégations intéressées à préparer le mandat du groupe de travail et à rédiger un document projetant le nouveau travail qui pourrait être proposé à la Commission. Toutefois,

il n'était pas possible de préparer des propositions en vue d'un nouveau travail spécifique à la session en cours et le Comité a évoqué le mandat d'un groupe de travail.

60) Le Secrétariat a rappelé que la Commission avait conféré au Comité un rôle consultatif sur les propositions formulées par l'OMS dans le plan d'action examiné à la 30<sup>e</sup> session de la Commission et qu'il serait dans l'impossibilité de remplir ce rôle si les nouvelles initiatives étaient reportées à sa 36<sup>e</sup> session en 2008.

61) Le Comité a examiné le mandat proposé précisant dans le premier paragraphe que « le Groupe de travail est chargé de préparer des propositions en vue de la révision des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* ». La délégation de l'Allemagne, intervenant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, a exprimé l'avis que plusieurs amendements proposés dans le projet de plan d'action prêtaient à controverse et qu'il n'était pas possible à ce stade de décider si une révision des directives sera effectivement entreprise. Le Comité a donc modifié le texte dans le sens où le Groupe de travail avait pour mandat « d'évaluer les révisions qu'il convenait d'apporter » aux directives. Par suite des quelques discussions qui ont suivi, le Comité a donné son aval au mandat de Groupe de travail chargé de se pencher sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.

62) Le Groupe de travail a pour mandat d'évaluer les révisions qu'il y a lieu d'apporter aux *Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel* et à la *Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* au vu de certaines activités de suivi proposées par l'OMS/FAO dans le projet de Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé (CL 2006/44-CAC).

63) Le Groupe de travail sera chargé :

- d'examiner les questions précisées au cours de la 35<sup>e</sup> session du CCFL au sujet des mesures d'intervention 1.2 (mise en œuvre) ; 1.3 (éléments nutritifs devant faire l'objet de déclaration) ; 1.4 (présentation de l'information nutritionnelle) et 3.1 (déclaration quantitative des ingrédients) énoncées dans le paragraphe 48a. 48A (cet ordre suit la liste de la CL 2006/44 et ne doit pas être considéré comme un ordre de priorité)
- de définir et de recommander le travail que le CCFL devra entreprendre à l'égard de ces mesures d'intervention.

64) Afin de faciliter les travaux du Groupe de travail, les délégations du Canada et de l'Argentine ont proposé de préparer un document d'information centré sur les présentations écrites au CCFL et les observations des délégations à la 35<sup>e</sup> session du Comité sur le projet de plan d'action. Le document d'information sera distribué avant la réunion du Groupe de travail. Le Comité est convenu que les coprésidents du Groupe de travail qui se réunira immédiatement avant la prochaine session seront l'Argentine, le Canada et l'Allemagne et que les langues de travail seront l'anglais, le français et l'espagnol.

#### **Autres questions émanant de la FAO et l'OMS**

65) Outre l'information fournie dans le document de travail, la représentante de l'OMS a informé le Comité que le Bureau régional de l'OMS pour les Amériques (AMRO/PAHO) a créé récemment un Groupe d'étude afin de réduire et d'éliminer les acides gras trans (AGT) produits industriellement des disponibilités alimentaires dans la région des Amériques. Le Groupe d'étude qui se compose d'experts de plusieurs pays de la région, a recommandé différentes mesures réglementaires et stratégiques, dont la toute première reconnaissait la nécessité que l'étiquetage alimentaire et nutritionnel fasse référence aux AGT. Compte tenu de l'intérêt pour cette initiative manifesté par plusieurs bureaux régionaux, les résultats issus des réunions actuelles et futures du Groupe d'étude seront partagés avec les bureaux régionaux dans le dessein de voir comment il sera possible de faire avancer le travail. Il est prévu de tenir des consultations auprès de divers intervenants, y compris les industries du secteur de l'alimentation, dans le cadre de ce processus.

## ÉTUDE DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE FIGURANT DANS LES PROJETS DE NORMES CODEX (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>5</sup>

### Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime

#### Projet de norme révisée pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (à l'étape 8) (ALINORM 07/30/26, Annexe II)

66) L'observateur du Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN) était d'avis que des conseils sur la préparation, l'entreposage et la manutention devraient être donnés dans le texte pour éviter les problèmes attribuables à *E. Sakazakii* ou à *Salmonella* dans les préparations pour nourrissons en poudre. Comme il est proposé dans l'Avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre pour nourrissons et enfants en bas âge en ce moment à l'étape 2 de la procédure, l'observateur a proposé de faire référence aux Directives OMS sur la préparation, l'entreposage et la manutention sûrs des préparations pour nourrissons en poudre qui ont été publiées en 2007 par l'OMS en collaboration avec la FAO. L'observateur a suggéré que la référence pourrait être ajoutée à la fin du paragraphe 9.5.1 en remplacement de « bonnes pratiques d'hygiène (BPH) ». Cette position a été appuyée par les observateurs de CI, ILAC et IACFO.

67) La représentante de l'OMS a informé le Comité de la base sur laquelle les directives ont été élaborées et qui s'appuie sur deux consultations d'experts conduites en 2004 et 2006 en réponse aux demandes du CCFH d'évaluer les risques attribuables à *E. sakazakii* et à d'autres microorganismes dans les préparations pour nourrissons en poudre. La résolution 58.32 de l'Assemblée mondiale de la santé (WHA) (2005) incluait une demande pour l'élaboration de directives portant sur ce type de contamination.

68) Plusieurs membres n'étaient pas d'accord pour inclure une référence aux Directives de l'OMS dans le paragraphe 9.5.1 de la norme comme il est proposé parce que les travaux du CCFH sont toujours en cours et que cela risquerait d'engendrer la confusion. Plusieurs autres membres n'étaient pas d'accord pour remplacer la mention des BPH par une référence aux Directives de l'OMS parce que les BPH ont une portée plus vaste. Il a également été mentionné que le CCNSFDU avait discuté de cette question, mais avait conclu que le paragraphe 9.5.4 prévoyait déjà la nécessité d'une mise en garde concernant les risques pour la santé de la préparation, de l'entreposage et de l'usage non indiqués.

69) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles qu'elles étaient proposées et a pris acte de l'information fournie sur les directives de l'OMS récemment publiées.

### Comité sur les fruits et légumes frais

#### Projet de norme pour les tomates (à l'étape 7)

#### Projet de norme pour les raisins de table (à l'étape 8)

70) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles qu'elles étaient proposées.

### Comité sur les fruits et légumes traités

#### Projet de norme pour les fruits et légumes marinés fermentés (à l'étape 8)

71) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage supprimant du paragraphe 8.2.2 les mots « au cas où son omission serait susceptible de tromper le consommateur ou de l'induire en erreur » pour l'aligner sur la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*.

#### Projet de norme pour les concentrés de tomate (à l'étape 8)

72) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles qu'elles étaient proposées.

#### Projet de norme pour les tomates en conserve (à l'étape 8)

#### Projet de norme pour certains agrumes en conserve (à l'étape 8)

73) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage remplaçant en 8.2.4 « la présentation doit être déclarée au cas où son omission serait susceptible de tromper le consommateur ou de l'induire en erreur » par « l'étiquette doit comporter à proximité immédiate du nom du produit des indications destinées à éviter de

<sup>5</sup> CX/FL 07/35/4 et Add.1; CRD 21 (Commentaires du Canada)

tromper le consommateur ou de l'induire en erreur» pour aligner le texte sur d'autres normes Codex sur les fruits et légumes en conserve.

### **Comité sur les poissons et les produits de la pêche**

(ALINORM 07/30/18, Annexe III)

#### Avant-projet d'amendement à la norme pour les sardines et produits du type sardines en conserve (à l'étape 5 de la procédure accélérée)

74) Le Comité s'est réjoui de la solution de compromis que le Comité sur les poissons et les produits de la pêche a trouvée selon laquelle les amendements aux dispositions d'étiquetage sont liées à l'inclusion d'une nouvelle espèce. Il a été clarifié en outre que la mention de « pays » ou de « région géographique » dans la disposition d'étiquetage de la norme ci-dessus permettait que ces éléments fassent partie du nom du produit et qu'elle n'était pas liée à l'étiquetage de l'origine.

75) La délégation du Canada, appuyée par les États-Unis, a noté le manque de clarté dans le nombre des qualificatifs et a suggéré de restreindre à deux le nombre d'éléments qui pourraient être combinés dans un nom afin d'éviter les noms excessivement longs ou déroutants comme cela pourrait se produire si les quatre éléments mentionnés dans la norme étaient utilisés.

76) Le Comité n'a pas retenu cette proposition étant donné que de nombreuses délégations étaient vivement favorables au texte tel que proposé dans le compris atteint au sein du CCFFP. Le Comité est convenu toutefois de clarifier l'intention du changement proposé par le Canada ci-dessous.

77) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage (section 6.1.1) telles qu'elles étaient proposées et a noté que l'amendement proposé par le CCFFP autorise le choix entre différentes combinaisons de qualificatifs, mais était d'avis que cela n'impliquait pas que la législation nationale exige l'utilisation des quatre qualificatifs ensemble, mais l'utilisation du nombre minimum possible de qualificatifs pour atteindre les objectifs du Codex.

### **Comité FAO/OMS régional de coordination pour la région du Proche-Orient**

#### Projet de norme régionale pour le houmous avec tahiné en conserve

#### Projet de norme régionale pour les foul medemes en conserve

#### Projet de norme régionale pour le tahiné

78) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles qu'elles étaient proposées.

### **Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire**

#### Projet de code d'usage en matière d'hygiène pour les œufs et les produits à base d'œufs (à l'étape 8)

79) La délégation de la Communauté européenne a dit que tout traitement appliqué aux œufs en coquille comme la pasteurisation devrait être déclaré sur l'étiquette étant donné que de nombreux consommateurs s'attendent à ce que ces œufs n'aient pas subi de traitement. Il a été clarifié que les dispositions visant à traiter de cette question étaient déjà au paragraphe 4.1.2 de la Norme générale.

80) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles qu'elles étaient proposées.

#### Projet de directives pour l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise de *Listeria monocytogenes* dans les aliments

81) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles qu'elles étaient proposées.

## **DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES (point 4 de l'ordre du jour)<sup>6</sup>**

82) La présidente du Groupe de travail qui s'est réuni avant la session, M<sup>me</sup> Carla Barry (Canada) a présenté les discussions et les recommandations concernant les points 4a), b) et c) de l'ordre du jour qui ont été considérés comme faisant partie du mandat confié au Groupe de travail à la dernière session. Les conclusions du Groupe de travail et les discussions en plénière sont présentées ci-dessous sous le point indiqué de l'ordre du jour.

### **PROJET D'ANNEXE 2 RÉVISÉE : TABLEAU 3 (point 4a de l'ordre du jour)**

83) Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session, il avait avancé la Partie 1 du projet de révision du Tableau 3 à l'étape 8 et retourné la Partie 2 à l'étape 6 pour commentaires additionnels. À sa 29<sup>e</sup> session, la Commission a retourné la Partie 1 à l'étape 6 pour commentaires et examen additionnel par le comité. Par conséquent, les deux parties – parties 1 et 2 – du Tableau 3 ont été transmises pour commentaires à l'étape 6 et ont été soumises à l'étude de la session courante.

84) La présidente du Groupe de travail a indiqué que la Partie 1 du Tableau incluait les substances sur lesquelles le Comité s'était entendu à la dernière session et plusieurs substances additionnelles qui ont été transférées de la Partie 2 étant donné qu'elles répondaient aux critères précisés dans les Directives et étaient autorisées par la NGAA : anhydride sulfureux, citrate de sodium monobasique, tartrates de sodium et de potassium, gomme de caroube et glycérol. Il était également convenu de supprimer l'oxyde nitreux de la liste des substances.

85) L'utilisation autorisée de ces substances a été mise à jour conformément à la NGAA. Comme convenu à la dernière session, des catégories d'aliments générales ont été utilisées dans la mesure du possible et des sous-catégories ou des aliments individuels l'ont été là où des restrictions s'imposaient.

86) Il a été décidé de conserver les substances suivantes entre crochets dans la Partie 2 du Tableau : nitrite de sodium, nitrate de potassium et les sels d'ascorbate dans l'attente d'un examen additionnel par les membres du Codex, le JECFA et le Comité sur les additifs alimentaires. Les sels d'orthophosphate, de diphosphate et de polyphosphate ont également été gardés entre crochets en raison des vues différentes concernant la justification de leur utilisation en production biologique. Le Comité est convenu que ces substances exigeraient un examen additionnel à la prochaine session.

### **État d'avancement du projet d'annexe 2 révisée : Tableau 3**

87) Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 8 aux fins d'adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa 30<sup>e</sup> session la section du Projet de révision du Tableau 3 présentée à l'Annexe II et de retourner à l'étape 6 la section présentée à l'Annexe III pour commentaires et étude à la prochaine session.

### **Avant-projet d'Annexe 2 révisée : Tableau 1 (nitrate de sodium naturel) (point 4b de l'ordre du jour)<sup>7</sup>**

88) La délégation du Chili a rappelé qu'elle avait fourni toute la justification et toutes les informations scientifiques requises sur le nitrate de sodium naturel, conformément à l'évaluation par rapport aux critères des Directives, mais que les délégations qui s'étaient opposées à son inclusion n'avaient pas présenté une justification technique similaire dans leurs commentaires écrits bien que cela ait été convenu à la dernière session. La délégation a indiqué qu'en raison de l'évolution de l'agriculture biologique, il fallait d'autres sources d'azote en plus de celles d'origine animale. La délégation a également fait valoir que bien que les Directives fassent référence à des listes indicatives, les textes Codex sont une référence en vertu de l'accord OTC de l'OMC. La délégation a proposé de suspendre les travaux pour une période de trois ans au lieu de les abandonner

<sup>6</sup> CX/FL 07/35/5 (commentaires de Costa Rica, de la Communauté européenne, de la Malaisie, de la Norvège, du Pérou, de la Suisse, de la Thaïlande, des États-Unis), CX/FL 07/35/5-Add.1 (Brésil, Kenya), CRD 5 (Brésil, Canada), CRD 12 (Inde), CRD 14 (Indonésie), CRD 18 (Bolivie), CRD 28 (Rapport du Groupe de travail)

<sup>7</sup> CX/FL 07/35/6 (commentaires de Costa Rica, Communauté Européenne, Norvège, Suisse, IFOAM), CX/FL 07/35/6 Add.1 (commentaires de la Thaïlande et des États-Unis), CRD-6 (commentaires du Canada et des Philippines), CRD 12 (commentaires de l'Inde), CRD 14 (commentaires de l'Indonésie), CRDI 15 (commentaires du Chili), CRD 18 (commentaires de la Bolivie)

comme le proposait le Groupe de travail. Cette proposition a été appuyée par quelques délégations. Certaines de ces délégations ont indiqué que même si elles n'autorisaient pas forcément l'utilisation du nitrate de sodium en soi au niveau national, elles pourraient convenir de reporter la discussion jusqu'à ce que de nouvelles informations scientifiques soient disponibles.

89) La délégation des États-Unis a rappelé que sa position, comme elle l'avait exprimée au Groupe de travail, était que le Chili avait fourni les informations scientifiques conformément aux critères de la section 5 des Directives contrairement aux arguments présentés contre le NSN par d'autres délégations, sauf ceux de l'IFOAM.

90) La délégation de la CE a rappelé que cette question était à l'étude depuis plusieurs sessions et que des arguments techniques contre l'usage de nitrate de sodium en agriculture biologique avaient constamment été présentés dans les commentaires écrits à la dernière session et aux sessions antérieures. Ces commentaires n'ont pas été repris par écrit à cette session, car il n'y avait aucun élément nouveau à ajouter, mais ils ont été présentés au cours d'une discussion approfondie au sein du Groupe de travail. La délégation a donc proposé d'abandonner les travaux sur cette substance, car il est clair que son inclusion ne recueille aucun soutien et a observé que les membres ont toujours la possibilité de proposer de nouveaux travaux d'amendement des tableaux si de nouvelles données scientifiques deviennent disponibles.

91) L'observateur de l'IFOAM a rappelé que les règles de base de l'IFOAM, qui sont régulièrement révisées au moyen d'un processus consultatif faisant appel à des experts, des chercheurs et des parties prenantes, n'autorisent pas l'utilisation du NSN, car la substance n'est pas compatible avec les principes de la production biologique pour les raisons suivantes : elle provient d'une ressource non renouvelable; son action est comparable à celle des engrais conventionnels et elle n'est pas essentielle étant donné que d'autres pratiques pourraient être employées pour améliorer l'activité biologique dans le sol et la disponibilité d'azote. Après discussion, le Comité est convenu que la poursuite de l'étude du NSN ne recueillait aucun soutien en ce moment, tout en observant que les membres ont toujours la possibilité de proposer de nouveaux travaux à l'avenir advenant la disponibilité de nouvelles données.

#### **État d'avancement de l'Avant-projet de l'Annexe 2 révisée : Tableau 1 (nitrate de sodium naturel)**

92) Le Comité est convenu d'abandonner les travaux concernant l'inclusion du nitrate de sodium naturel dans le Tableau 1.

#### **Avant-projet d'amendement : Addition de l'éthylène (point 4c de l'ordre du jour)<sup>8</sup>**

93) Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il était convenu d'entreprendre un amendement aux Directives concernant l'addition de l'éthylène, amendement qui a par suite été approuvé comme nouveau travail par la Commission et transmis pour commentaires à l'étape 3. Il a également été rappelé que la justification scientifique par rapport aux critères de la Section 5 avait été présentée à la dernière session et que la lettre circulaire mentionnait ce fait.

94) Le Groupe de travail a examiné si l'éthylène devrait être inclus dans la liste des auxiliaires technologiques, Tableau 4, Annexe 2, mais a observé que cela exigerait un amendement au titre et au contenu du tableau, ce qui ne faisait pas partie de son mandat. Il a donc proposé d'inclure la phrase suivante à la fin de 82 dans l'Annexe 1 : « L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis et des bananes ». Le Comité s'est dit d'accord avec cette proposition.

95) Des délégations ont exprimé l'opinion que si l'éthylène répondait aux critères concernant l'utilisation de substances dans un système de production biologique, son usage ne devrait pas être restreint aux kiwis et aux bananes, mais étendu à d'autres espèces indiquées. D'autres délégations et l'observateur de l'IFOAM ont précisé que la justification par rapport aux critères et les données pertinentes n'avaient été présentées que pour les kiwis et les bananes et que des données similaires devraient être fournies pour d'autres espèces afin d'examiner

<sup>8</sup> CX/FL 07/35/7 (commentaires du Costa Rica, Communauté Européenne, Guatemala, Japon, Panama, Pérou, Philippines, Thaïlande, États-Unis, IFOAM), CX/FL 07/35/7 Add.1 (commentaires du Brésil), CRD-7 (commentaires du Canada et des Philippines), CRD 12 (commentaires de l'Inde), CRD 14 (commentaires de l'Indonésie), CRDI 15 (commentaires du Chili), CRD 18 (commentaires de la Bolivie), CRD 22 (commentaires de l'Argentine).

l'élargissement de l'utilisation de l'éthylène. Plusieurs délégations ont appuyé l'avancement de cet amendement à l'étape 5 étant donné que l'éthylène répond aux critères précisés dans la Section 5.

**État d'avancement de l'Avant-projet d'amendement : Addition de l'éthylène**

96) Le Comité est convenu de transmettre l'Avant-projet d'amendement à l'Annexe 1 concernant l'addition de l'éthylène à la Commission du Codex Alimentarius aux fins d'adoption à l'étape 5 à sa 30<sup>e</sup> session. (voir Annexe V).

97) Le Comité a remercié M<sup>me</sup> Carla Barry et le groupe de travail pour son travail rigoureux et constructif qui lui a permis de faire de considérables progrès à cette session.

**ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES OBTENUS PAR CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE / GÉNIE GÉNÉTIQUE (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>9</sup>**

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (PROJET DE RECOMMANDATIONS POUR L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS OBTENUS AU MOYEN DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE / GÉNIE GÉNÉTIQUE) : DÉFINITIONS (À L'ÉTAPE 7) (Point 5a de l'ordre du jour)**

**AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES OBTENUS PAR CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE / GÉNIE GÉNÉTIQUE : DISPOSITIONS D'ÉTIQUETAGE (Point 5b de l'ordre du jour)<sup>10</sup>**

98) Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il était convenu de mettre sur pied un groupe de travail physique co-parrainé par l'Argentine, le Ghana et la Norvège qui se réunirait en Norvège entre les sessions et que le Projet d'amendement et l'Avant-projet de directives avaient été retenus à l'étape 7 et à l'étape 4 respectivement en attendant l'examen du rapport du groupe de travail.

99) La délégation de la Norvège a dit que le Groupe de travail avait relevé sept démarches concernant l'étiquetage des aliments GM / GE et examiné pour chaque démarche, les raisons avancées par les membres. Des délégations ont exprimé l'opinion qu'il faudrait tenir compte des raisons pour lesquelles les pays n'adoptent pas une certaine démarche et des coûts et des avantages de chacune des démarches. Le Groupe de travail a déterminé neuf options possibles quant à la démarche à suivre par le Comité, mais ne les a pas examinées en détail étant donné qu'il appartient au comité en session plénière de décider.

100) La délégation du Ghana a informé le comité que le fait d'avoir co-présidé le groupe de travail avait été très utile et avait permis aux autorités nationales de sensibiliser aux questions touchant l'étiquetage des aliments GM.

101) La délégation de l'Argentine a remercié les co-présidents et le Groupe de travail et exprimé sa satisfaction pour la tenue de cette réunion qui était suffisamment large pour prendre en compte les raisons expliquant les opinions différentes concernant l'étiquetage des aliments GM / GE et a noté que la discussion avait été très utile pour comprendre les raisons des positions prises par les gouvernements concernant l'étiquetage des aliments GM / GE. La délégation a toutefois souligné que plusieurs questions n'avaient pas été discutées, en particulier les aspects positifs et négatifs de chaque démarche possible ; la viabilité technique et économique et les coûts de la mise en œuvre, particulièrement pour les pays en développement.

102) Beaucoup de délégations ont remercié la Norvège, l'Argentine et le Ghana respectivement pour avoir accueilli et co-présidé le groupe de travail car il avait offert une occasion très utile de discuter les démarches fondamentales relatives à l'étiquetage des aliments GM /GE de même que l'expérience pratique des gouvernements au niveau national. Plusieurs délégations ont déclaré que bien que le groupe de travail ait été un forum très utile, il avait aussi servi à mieux souligner le manque de consensus sur les approches à l'étiquetage GM/GE.

<sup>9</sup> ALINORM 05/28/22, Annexe III, CRD 11 (commentaires du Canada), CRD 14 (commentaires de l'Indonésie)

<sup>10</sup> CX/FL 07/35/8 (rapport du Groupe de travail) CRD 4 (commentaires du Canada, Norvège, Philippines), CRD 12 (commentaires de l'Inde), CRD 14 (commentaires de l'Indonésie)

103) Le Comité a discuté en général du résultat du groupe de travail et a examiné comment poursuivre l'étude de cette question.

104) Certaines délégations ont informé le Comité que de sérieuses préoccupations avaient été exprimées dans leur pays au sujet des aspects ayant trait à l'innocuité des aliments GM / GE et aussi des conséquences sociales et économiques de leur utilisation en agriculture, particulièrement par les petits agriculteurs.

105) La représentante de l'OMS a informé le Comité des travaux approfondis conduits par la FAO et l'OMS en matière d'évaluation de l'innocuité des aliments dérivés de la biotechnologie, particulièrement par l'entremise de consultations mixtes FAO / OMS d'experts sur les aliments dérivés de plantes et de microorganismes recombinants et les animaux génétiquement modifiés. La représentante a attiré l'attention sur le rapport de la Consultation d'experts FAO/OMS sur l'évaluation de l'allergénicité des aliments génétiquement modifiés (2001) qui était particulièrement pertinente pour le Comité.

106) Le président du Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés de la biotechnologie, le P<sup>r</sup> Yoshikura (Japon), a informé le Comité que le Groupe intergouvernemental avait rédigé plusieurs textes par la suite adoptés par la Commission (2003) pour traiter de l'analyse des risques des aliments dérivés de la biotechnologie, de l'évaluation de l'innocuité des aliments dérivés des plantes recombinantes, des microorganismes recombinants, y compris l'évaluation de l'allergénicité éventuelle, et que ces textes avaient été rédigés à partir de conseils scientifiques fournis par la FAO et l'OMS. Le P<sup>r</sup> Yoshikura a aussi informé le Comité des travaux que le Groupe intergouvernemental entreprend concernant la présence à un faible niveau de matériel végétal ADN<sub>r</sub>, d'aliments dérivés d'animaux ADN<sub>r</sub> et de plantes ADN<sub>r</sub> modifiés à des fins d'avantages en matière de nutrition ou de santé. Il a également observé une possible divergence entre les dispositions du paragraphe 4.2.2 de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* et le paragraphe 43 des *Directives concernant la conduite de l'évaluation des risques en matière de salubrité des aliments dérivés des plantes ADN<sub>r</sub>*.

107) Le Secrétariat a rappelé que, conformément au mandat du Codex, plusieurs aspects des aliments dérivés de la biotechnologie étaient examinés par les comités pertinents et le groupe intergouvernemental susmentionné, dont l'innocuité, les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et l'étiquetage. Les questions touchant la politique et l'économie agricole relèvent de la FAO et ont été traitées dans les programmes mis sur pied par la FAO pour offrir des orientations aux pays membres concernant les divers aspects de la biotechnologie en agriculture, y compris le renforcement des compétences pour permettre aux pays d'établir le cadre national à appliquer à leur politique ou à leur réglementation.

108) Plusieurs délégations ont rappelé que l'innocuité des aliments dérivés de la biotechnologie doit être évaluée avant leur mise sur le marché pour protéger la santé des consommateurs et que, par conséquent, la demande de l'étiquetage obligatoire GM/GE n'a rien à voir avec l'innocuité, mais avec l'information du consommateur. Des délégations ont exprimé l'opinion que l'étiquetage était également lié à l'innocuité des aliments en raison des risques potentiels pour la santé des consommateurs. L'Observateur de 49P a noté qu'une proportion d'aliments GE mis en vente n'ont pas fait l'objet d'évaluation de l'innocuité de la part des gouvernements, et par conséquent l'étiquetage aide le consommateurs à prendre leurs propres décisions concernant la santé et l'innocuité.

109) Plusieurs délégations ont dit que, dans leur pays, les consommateurs ne s'opposaient pas au principe de l'utilisation d'aliments GM/GE, mais que l'étiquetage obligatoire était nécessaire pour communiquer une information claire aux consommateurs et leur permettre faire un choix éclairé. Ces délégations et quelques observateurs ont souligné le droit fondamental des consommateurs de connaître la nature des aliments qu'ils consomment.

110) Prenant en compte les arguments précédents, de nombreuses délégations étaient en faveur de la poursuite des travaux sur l'étiquetage des aliments GM /GE par le Comité, compte tenu de l'importance du sujet pour les consommateurs et pour offrir des orientations aux gouvernements. De nombreuses délégations ont fait valoir que cela était particulièrement important pour les de nombreux pays en développement, qui se basaient sur les recommandations du Codex pour élaborer la politique nationale ou des règlements dans ce domaine. Quelques délégations ont rappelé que le Comité avait reçu un mandat spécifique de la Commission à cet égard en 1991. Plusieurs délégations ont souligné que le droit du consommateur à savoir et à faire des choix informés était un élément essentiel de l'étiquetage GM. Plusieurs délégations ont aussi fait ressortir que les travaux sur

l'étiquetage GM était cohérent avec le mandat du Codex. La délégation de la Barbade, appuyée par la délégation de l'Irlande, a déclaré que le Codex ne devait pas abdiquer sa responsabilité d'apporter une orientation appropriée sur l'étiquetage GM/GE. Les Observateurs de NHF et 49P ont exprimé l'opinion, sur la base des commentaires des délégations de la Norvège et de la France, que comme l'un des mandats du Codex était d'assurer les pratiques loyales dans le commerce, le développement de directives sur l'étiquetage GM/GE serait approprié.

111) Plusieurs autres délégations ont exprimé l'opinion que l'étiquetage obligatoire des aliments dérivés de la biotechnologie quant à la méthode de production n'était pas justifié pour des raisons d'innocuité ou de pratiques loyales dans le commerce, et que le droit du consommateur de savoir n'était pas un des objectifs du Codex, et ont fait référence à l'opinion exprimée par le Comité exécutif en 1996 à cet égard que «prétendu droit de savoir était mal défini et variable et à cet égard ne pouvait servir de base essentielle une prise de décision en matière d'étiquetage» (ALINORM 97/3, par. 29). Ces délégations ont souligné que les gouvernements avaient la possibilité de demander l'étiquetage obligatoire dans leur législation nationale si cela correspondait à un objectif légitime, mais que l'étiquetage obligatoire ne devrait pas être imposé à tous les pays au niveau international. À cet égard, il a été rappelé que l'un des critères pour la prise en considération des autres facteurs mentionnés dans la deuxième déclaration de principes était que «certaines préoccupations légitimes des gouvernements au moment de l'élaboration de leur législation nationale ne sont pas applicables d'une manière générale, ni valables dans le monde entier».

112) Des délégations ont exprimé l'opinion qu'elles étaient favorables à l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés uniquement pour traiter d'une question d'innocuité ou de santé publique comme l'allergénicité ou lorsqu'il existait un changement substantiel dans la composition ou la valeur nutritionnelle.

113) Plusieurs pays ont exprimé l'opinion que cette question faisait l'objet de discussions depuis 1997 dans la procédure par étapes sans qu'aucun progrès ne soit enregistré et qu'au vu des différences fondamentales des approches adoptées en matière d'étiquetage, il était improbable que des progrès soient accomplis dans un avenir proche. Ces délégations ont donc prôné l'interruption du travail compte tenu des orientations générales données par le Comité exécutif dans le cadre de l'examen critique. Certaines de ces délégations ont souligné que l'étude de cette question avait absorbé de ressources substantielles du Codex tout en n'étant reliée ni à la santé et à l'innocuité et qu'il serait préférable de se concentrer sur des questions telles que la mise en œuvre de la Stratégie mondiale au CCFL. La délégation du Canada a recommandé que le Comité réfère cette question au Comité Exécutif dans le cadre de sa procédure d'examen critique.

114) Plusieurs délégations étaient d'avis que la création du Groupe de travail avait été très utile mais que ce dernier n'avait pu s'acquitter de son mandat et que d'autres discussions seraient nécessaires pour élucider tous les aspects soulevés au sein du Groupe de travail d'Oslo et à la session actuelle et elles ont proposé par conséquent de réunir un nouveau groupe de travail physique entre les sessions, disposant de plus de temps pour permettre une discussion exhaustive.

115) Plusieurs délégations, faisant référence à une des options proposées dans le rapport du Groupe de travail, ont suggéré d'envisager l'élaboration de principes obligatoires, compatibles avec toutes les démarches relatives à l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés présentées par les membres.

116) La délégation des États-Unis a émis l'opinion qu'elle avait pris en considération les préoccupations des pays en voie de développement et a indiqué qu'il n'était nullement nécessaire d'élaborer de nouvelles directives car le libellé de l'étiquetage en vigueur prévoyait un certain nombre de dispositions que les gouvernements pourraient utiliser aux fins de statuer sur l'étiquetage des aliments GM/GE. Les États-Unis ont donc proposé de préparer un document d'information qui préciserait ces dispositions, notamment dans la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* et les *Directives générales concernant les allégations*.

117) Après quelques temps de discussions, le Comité a résolu de créer un groupe de travail physique entre les sessions et s'est entendu sur le mandat suivant :

1. L'examen plus approfondi de certains domaines spécifiés initialement dans le mandat du Groupe de travail et en particulier :
  - a. La justification donnée pour l'adoption ou la non-adoption d'une démarche ponctuelle,
  - b. Les stratégies de communication utilisées pour informer le public au sujet des aliments et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.
2. L'entreprise d'une analyse des textes du Codex en vigueur, notamment les textes Codex sur l'étiquetage, afin d'évaluer s'ils donnent des orientations suffisantes en matière d'étiquetage des aliments obtenus par modification génétique/génie génétique.
3. L'examen des perspectives qui demeurent ouvertes, au vu des résultats de l'analyse entreprise au point 2 et la suggestion des progrès susceptibles d'être réalisés conformément aux démarches mises en évidence par le GT d'Oslo (par ex., directives, principes ou interruption du travail).
4. Le développement d'un résultat manifeste conforme aux constatations mises en évidence aux points 2 et 3, compte tenu des discussions qui ont eu lieu à la 35<sup>e</sup> session du CCFL, des besoins définis par des pays en développement, incluant ceux qui ont été exprimés à la 35<sup>e</sup> session du CCFL et qui correspondent au mandat du Codex.

Le Groupe de travail prendra en compte :

- a) Les constats du Groupe de travail d'Oslo, y compris le rapport produit par ce dernier.
- b) Le rapport de la 35<sup>e</sup> session du CCFL, y compris les observations écrites.
- c) Un document de synthèse informatif préparé par les États-Unis, le Canada et le Nigéria sur la façon dont les textes du Codex se rapportent à l'étiquetage des aliments et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.
- d) Les orientations antérieures données par le Comité exécutif du Codex et la Commission sur l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique<sup>11</sup>.
- e) Les orientations actuelles contenues dans le Manuel de procédure relativement à la prise en compte des autres facteurs mentionnés à la deuxième Déclaration de principes.
- f) Tout autre texte du Codex, de l'OMS et de la FAO pertinent.

118) Le Comité est convenu que le Groupe de travail se réunirait au Ghana au début de 2008 pour une durée de trois jours et qu'il accomplirait son travail à temps pour que le rapport du Groupe de travail puisse être examiné par les membres du Codex avant la prochaine session du Comité, les langues de travail de la réunion étant l'anglais, le français et l'espagnol. Pour des raisons pratiques, il a été recommandé que les délégations ne dépassent pas deux participants.

119) Il est en outre convenu qu'une lettre circulaire sera envoyée sollicitant des commentaires aux points 1, 2 et 3 du mandat approuvé. Le document d'information préparé par les États-Unis, le Canada et le Nigéria sera joint au CL à titre d'information.

120) Le Comité a évoqué brièvement l'état d'avancement du Projet de définitions et de l'Avant-projet de Directives. Certaines délégations ont proposé l'avancement des Définitions à l'étape 8 car elles étaient conformes à celles qui ont été élaborées par le Groupe d'étude sur les aliments issus des biotechnologies et incluses dans le protocole de Cartagena. D'autres délégations ont souligné que les définitions n'avaient pas fait l'objet de discussions depuis plusieurs sessions, qu'aucun consensus ne s'était dégagé pour les admettre et qu'elles étaient incluses également dans l'Avant-projet de directives et qu'il ne convenait pas de les finaliser séparément. Le Comité a reconnu qu'aucun consensus n'était réuni pour transmettre les définitions à l'étape 8.

---

<sup>11</sup> ALINORM 91/40, par. 90; ALINORM 97/3, para. 29

**État d'avancement du Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique) : Définitions**

121) Le Comité est convenu de maintenir le Projet d'amendement à l'étape 7.

**État d'avancement de l'Avant-projet de Directives concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique : Dispositions d'étiquetage**

122) Le Comité est convenu de maintenir l'Avant-projet de Directives à l'étape 4, le rapport du Groupe de travail créé au cours de la présente session étant à venir.

123) Le Comité est convenu que le calendrier établi pour l'achèvement de ce travail était de quatre ans.

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES : DÉCLARATION QUANTITATIVE DES INGRÉDIENTS (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>12</sup>**

124) Le président du Groupe de travail sur le QUID, M. Anthony Flower (Royaume-Uni), a présenté le compte rendu du groupe de travail qui s'était réuni avant et pendant la session du Comité. Il indique que le groupe avait pris comme point de départ la proposition de la session précédente mais en avait modifié la structure pour rendre le texte plus clair, notamment au regard des conditions d'exemption de la déclaration du QUID. Partant des points d'accord au sein du groupe, un consensus a été réuni sur tous les points, à l'exception de l'al. 5.1.1. (b) où les crochets ont été maintenus. Le texte auquel on a abouti a été reproduit à l'Annexe III du compte rendu du groupe de travail et il a été proposé de l'avancer à l'étape 5 de la procédure.

125) Le Comité a félicité le Groupe de travail pour son excellent travail et a proposé de concentrer la discussion initiale sur le point 5.1.1(b).

**Alinéa 5.1.1 (b)**

126) Au sein du groupe de travail, certaines délégations avaient remis en question le besoin de conserver l'alinéa 5.1.1(b) qu'elles jugeaient superfétatoire. On a avancé l'explication que cette clause était censée s'appliquer à une catégorie restreinte d'aliments dans lesquels l'ingrédient ou les ingrédients caractéristiques n'étaient pas mentionné(s) dans le nom et pouvaient varier d'un pays à l'autre (par ex., massepain et mayonnaise). Afin de tenir compte des différentes situations nationales, il a été convenu d'ajouter la phrase « dans le pays où l'aliment est vendu ».

127) Tout en demeurant de l'avis que le paragraphe pouvait être supprimé, la délégation du Mexique a proposé un autre libellé afin de rendre plus claire l'intention du paragraphe. Ce texte a été peaufiné par la suite, puis inclus dans la proposition finale (voir l'Annexe IV).

**Suppression des alinéas antérieurs 5.1.1 (d) et (e)**

128) La délégation de la Norvège a exprimé des réserves à propos de la suppression de ces paragraphes, en particulier pour les sucres ajoutés, car étant liés à la Stratégie mondiale et il convenait de ne pas en laisser l'esprit se perdre mais plutôt de le traiter dans ce contexte.

129) La représentante de l'OMS a fait observer que la suppression de l'alinéa 5.1.1 (e) signifiait que la question de savoir comment agir devant des représentations touchant la présence dans l'aliment des ingrédients énumérés au par. 22 de la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé n'était pas résolue. Le bienfaits pour la santé provenant des fruits, légumes, grains entiers et légumineuses sont liés non seulement aux

<sup>12</sup> ALINORM 06/29/22 Annexe VI, CL 2006/12-FL, CX/FL 07/35/9 (Commentaires du Brésil, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Pérou, États-Unis, CEFS, IACFO, WSRO), CX/FL 07/35/9-Add.1 (Commentaires du Japon, Kenya, Thaïlande), CRD 8 (Commentaires du Canada, Communauté européenne, Philippines, IBFAN), CRD 13 (Document de travail du président du Groupe de travail sur le QUID), CRD 12 (Commentaires de l'Inde), CRD 14 (Commentaires de l'Indonésie), CRD 16 (Commentaires de la Malaisie), CRD 18 (Commentaires de la Bolivie), CRD 19 (Commentaires de la République de Corée), CRD 24 (Commentaires de l'Afrique du Sud), CRD 25 (Rapport du Groupe de travail sur le Quid).

éléments nutritifs mais également à beaucoup d'autres substances présentes dans ces aliments et, dans certains cas, à la matrice fournie par l'aliment intact, et en tant que tels ils n'étaient pas couverts par les textes du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel ou les allégations. L'OMS a donc proposé que dans le mandat confié au Groupe de travail sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, le CCFL accepte d'inclure les travaux sur la divulgation des quantités de ces ingrédients bénéfiques – fruits, légumes, grains entiers, légumineuses et noix – lorsque des représentations sont faites sur leur présence dans les aliments.

130) Le président a déclaré que ces sujets de préoccupation seront pris en compte par le Groupe de travail sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.

### **Section 5.1.2**

131) Cette section n'a pas été abordée par le groupe de travail car le texte était l'aboutissement des discussions antérieures et du consensus qui s'est dégagé lors de la dernière session. Certaines délégations jugeaient le libellé actuel trop complexe et difficile d'application dans la pratique.

132) Le Comité s'est efforcé de rendre le texte plus clair en remplaçant à la fin du premier paragraphe le terme « pourcentage moyen » par « pourcentage minimum », lorsque l'accent est mis sur la présence de l'ingrédient et « pourcentage maximum », lorsque l'accent est mis sur le faible niveau de l'ingrédient. Le Comité est convenu également de remplacer dans le deuxième paragraphe les mots « la quantité correspondra à la quantité... » par « le pourcentage en poids ou en volume correspondra à la quantité... » pour la clarté du propos. Le Comité a supprimé les deux dernières phrases de la section.

### **État d'avancement de l'avant-projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées : Déclaration quantitative des aliments.**

133) Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées : Déclaration quantitative des ingrédients à la Commission en vue de l'adoption à l'étape 5 (voir l'Annexe IV).

### **DÉFINITION DE LA PUBLICITÉ EN RELATION AVEC LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ ET À LA NUTRITION (Point 7 de l'ordre du jour)<sup>13</sup>**

134) La présidente a rappelé qu'à sa 29<sup>e</sup> session, la Commission avait approuvé une proposition des comités préconisant d'élaborer une définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition. Un grand nombre d'observations ont été reçues en réponse à l'avant-projet de définition dans la Lettre circulaire qui avait été proposée initialement par le Canada : « **Publicité** : toute représentation auprès du public par tout moyen autre que l'étiquetage, qui a pour but ou est susceptible d'influencer les attitudes, les convictions et les comportements en vue de promouvoir directement ou indirectement la vente d'un aliment. »

135) Les délégations du Mexique et des États-Unis maintiennent leur position, à savoir qu'il n'était pas nécessaire de définir la publicité dans le cadre du Codex s'agissant d'un sujet qui serait mieux défini par les autorités nationales. Elles estimaient également que la définition proposée était trop large et que s'il fallait élaborer une définition, sa portée devait être limitée aux Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé. La délégation du Mexique a proposé un nouveau libellé que d'autres délégations ont rendu plus précis, comme suit : « Publicité désigne toute communication commerciale au public, par tout moyen autre que l'étiquetage, en vue de promouvoir directement ou indirectement la vente ou la consommation d'un aliment en ayant recours à des allégations relatives à la nutrition et à la santé qui se rapportent à une denrée alimentaire et à ses ingrédients. »

136) De nombreuses délégations ont appuyé la définition proposée par le Mexique, comme modifiée, et ont jugé que le texte tenait compte de leurs préoccupations.

<sup>13</sup> CL 2006/31-FL, CX FL 07/35/10 (Commentaires de l'Australie, Brésil, Costa Rica, Communauté européenne, Guatemala, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Afrique du Sud, États-Unis, CIAA, IADSA, ICGA, IUFosT, NHF, WFA, WSRO), CX FL 07/35/10-Add.1 (Commentaires de l'Argentine, Kenya, Malaisie, Philippines, Thaïlande, ICBA), CRD 3 (Commentaires du Canada, Philippines, IBFAN), CRD 12 (Commentaires de l'Inde), CRD 14 (Commentaires de l'Indonésie), CRD 18 (Commentaires de la Bolivie), CRD 23 (Commentaires de l'Afrique du Sud)

137) Quelques délégations et observateurs ont proposé d'insérer le mot « payée » après « communication » car, selon elles, les fabricants ne devraient pas être responsables de la publicité sur laquelle ils n'ont aucun contrôle, par ex. « blogging ». D'autres délégations et un observateur ont proposé d'exclure explicitement de la définition des textes scientifiques et de nature connexe. Ces propositions n'ont pas été acceptées car on a jugé que le qualificatif « commerciale » répondait par définition à ces préoccupations.

138) Les délégations de l'Argentine et de la Bolivie, tout en se disant d'accord avec la définition proposée, étaient d'avis que les entreprises devraient pouvoir justifier les allégations faites dans la publicité et elles ont proposé, par conséquent, d'insérer un deuxième paragraphe à la définition, comme suit : « L'entreprise responsable de la publicité doit conserver et tenir à la disposition des parties intéressées les données techniques et scientifiques à l'appui du message publicitaire. » D'autres délégations estimaient que cette exigence était déjà incluse dans les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé*.

139) La délégation du Népal a soulevé la question du marketing et de la publicité des produits alimentaires ciblant les enfants et les jeunes en incluant des articles « cadeaux » n'ayant aucun rapport avec l'aliment (par ex., des jouets) et était d'avis que la publicité devait dans tous les cas être liée à la qualité ou à la quantité du produit. Le Comité a cependant tenu à rappeler que son mandat se limitait à l'établissement d'une définition de la publicité en relation avec les allégations sur la nutrition et la santé et qu'il n'incluait pas l'élaboration d'autres exigences en matière de publicité.

#### **État d'avancement de l'Avant-projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la nutrition et à la santé.**

140) Le Comité est convenu de renvoyer l'Avant-projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la nutrition et à la santé à la Commission en vue de son adoption à l'étape 5 (voir l'Annexe VI).

#### **DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA MODIFICATION DES NOMS COMMUNS STANDARDISÉS (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>14</sup>**

141) La délégation du Canada a rappelé que la question de la communication conforme à la vérité mais propre à induire en erreur a été débattue aux 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> sessions du Comité sur le vu des documents de travail des États-Unis et d'un groupe de travail coordonné par l'Australie.

142) Dans son document de travail, la délégation du Canada présentait la question des aliments dont la formulation comporte des modifications nutritionnelles et qui, tout en conservant quelques-unes des caractéristiques de l'aliment standardisé, sont commercialisés fréquemment en utilisant le nom commun standardisé. Les raisons qui justifient de telles modifications sont nombreuses : plus grande qualité, saveur, fonctionnalité, coûts de production plus bas ou caractéristiques nutritionnelles. En accord avec la Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé, on note un regain d'intérêt pour des choix alimentaires plus sains et la modification nutritionnelle des aliments. Afin de garantir que ces aliments modifiés seront étiquetés de façon claire et uniforme, comme l'y incite la Stratégie mondiale, le document de travail cernait l'emploi modifié des noms communs standardisés sous l'angle de la variation nutritionnelle en tant qu'alternative à l'élaboration de nouvelles normes applicables à ces aliments. La délégation a suggéré la création d'un groupe de travail électronique chargé d'établir des principes en vue de l'étiquetage des modifications des noms communs.

143) Plusieurs délégations se sont prononcées en faveur de la création d'un groupe de travail électronique. Il a été mentionné que son travail devait faire en sorte que les consommateurs ne soient pas induits en erreur sur la nature de l'aliment et favoriser l'harmonisation avec d'autres actions entreprises par le Codex pour la mise en œuvre de la Stratégie globale. On a suggéré également que le groupe de travail évalue l'ampleur du problème parmi les membres du Codex en se limitant, en outre, aux allégations désignées dans les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé*. Il a été établi qu'il ne sera peut-être pas possible d'utiliser dans tous les cas des noms communs modifiés.

---

<sup>14</sup> CX FL 07/35/11

144) Le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique, coordonné par le Canada, afin d'élaborer des principes relatifs à l'emploi des noms communs modifiés, en tenant compte des observations formulées lors de la session.

#### **AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 9 de l'ordre du jour)<sup>15</sup>**

145) La délégation du Japon a présenté un document projetant un nouveau travail concernant la suppression des préparations de roténone utilisées comme insecticide du Tableau 2, Annexe 2, des *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques* ou d'en restreindre l'utilisation afin de prévenir l'écoulement dans les cours d'eau en raison de leur toxicité pour les poissons.

146) Plusieurs délégations étaient d'avis que n'ayant pu prendre connaissance du document que depuis peu, il leur fallait plus de temps pour l'étudier. La délégation de la Communauté européenne a dit que la substance était réévaluée également au sein de la CE et a demandé plus de données concernant les critères de la section 5 sur des solutions de remplacement éventuelles. La délégation de la Nouvelle Zélande, soutenue par quelques délégations et l'observateur de l'IFOAM, a appuyé un plus ample examen de cette question et a fait valoir qu'il y avait lieu d'appliquer la procédure pour l'évaluation des substances à inclure dans les Directives pour ce faire. L'Observateur de l'IFOAM s'est déclaré opposé à la suppression de cette substance.

147) Le Comité est convenu que le Japon présente sa proposition sous forme d'un document de travail en prévision de la prochaine session du CCFL où il serait inclut à titre de proposition de nouveau travail figurant au point de l'ordre du jour qui traite des *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques*.

#### **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION**

148) Le Comité a noté que sa prochaine session est provisoirement prévue à Ottawa, Canada, du 28 avril au 2 mai 2008, les arrangements définitifs devant être confirmés entre le pays hôte et le Secrétariat du Codex.

---

<sup>15</sup> CRD 10 (Proposition du Japon)

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

<b>Objet</b>	<b>Étape</b>	<b>Suite à donner</b>	<b>Référence dans l' ALINORM 07/30/22</b>
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 3	8	Gouvernements 30 <sup>ème</sup> CAC	par. 87 Annexe II
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 3 (autres substances)	6	Gouvernements 36 <sup>ème</sup> CCFL	par. 87 Annexe III
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique (Ethylene)	5	Gouvernements 30 <sup>ème</sup> CAC	par. 96 Annexe IV
Avant-projet d'amendement à la Norme générale (Déclaration quantitative des ingrédients)	5	Gouvernements 36 <sup>ème</sup> CCFL	par. 133 Annexe V
Définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition	5	Gouvernements 30 <sup>ème</sup> CAC	par. 140 Annexe VI
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: Avant-projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 1 (Nitrate de sodium naturel)	3*	Gouvernements 30 <sup>ème</sup> CAC	par. 92
Projet d'amendement à la Norme générale (Projet de recommandations pour l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): Définitions	7	36 <sup>ème</sup> CCFL	par. 121
Avant-projet de directives pour l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique: dispositions d'étiquetage	4	Groupe de travail 36 <sup>ème</sup> CCFL	par. 122

---

\* Discontinuation des travaux

**LIST OF PARTICIPANTS/LISTES DES PARTICIPANTS**  
**LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson/  
Présidente/  
Presidenta:

Dr. Anne MacKenzie  
Science Advisor, Science Branch  
Canadian Food Inspection Agency  
159 Cleopatra Drive, Room 113  
Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA  
Tel.: (613) 221-7084 / 7079  
Fax: (613) 221-7010  
E-mail: amackenzie@inspection.gc.ca

**ANGOLA**

Dr. Ramiro Jorge Artur Sacupina  
Coordenador, Sub-Comité de Rotulagem dos Alimentos  
Codex Angola  
Ministério do Comércio  
P.O. Box 527  
Luanda, ANGOLA  
Tel.: +244 923 823961  
Fax : +244 222 310335  
E-mail : minco.dnci.gc@netangola.com  
E-mail : secretariado\_codex@yahoo.com.br

Dr. Joao Pedro Lemos Gaspar  
Membro do Codex Angola  
Ministério do Interior-Direcção Nacional do Inspécção & Inv. Activ. Económicas  
Rua Comandante Gika  
P.O. Box 527  
Luanda, ANGOLA  
Tel. : +244 923 414800  
E-mail : secretariado\_codex@yahoo.com.br

**ARGENTINA**  
**ARGENTINE**

Lic. Arnaldo Cesar Nonzioli  
(Jefe de Delegación)  
Consultor Area Normativas Alimentarias  
Secretaria de Agricultura, Ganadería  
Pesca y Alimentos  
Ministerio de Economia y Producción  
Av. Paseo Colón 922 – Piso 2do. Oficina 226  
C1063ACW Buenos Aires, ARGENTINA  
Tel.: +54 11 4349 2175  
Fax: +54 11 4349 2097  
E-mail: anonzi@mecon.gov.ar

Dra. Andrea Nilda Calzetta Resio  
Supervisor Técnico de Aprobación de Alimentos  
Coordinación de Aprobación de Productos Alimenticios  
National Service of Health and Quality of Agrifoods/Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria (SENASA)  
Av. Paseo Colón 439, 1<sup>er</sup> piso frente  
C1063ACD Buenos Aires, ARGENTINA  
Tel.: +54 11 41215087  
Fax: +54 11 4342 8003  
E-mail: andreacalzetta@fibertel.com.ar  
E-mail: acalzet@senasa.gov.ar

Alicia E. Menéndez  
Jefe de Departamento Legislación y Normatización  
INAL / ANMAT – Ministerio de Salud  
Estados Unidos 25  
Ciudad Autónoma de Buenos Aires, 1102 ARGENTINA  
Tel.: +54 11 4340 0800, Int. 3518  
Fax: +54 11 4340 0800, Int. 3518  
E-mail: amenende@anmat.gov.ar

Mr. Edgar Javier Flores Tiravanti  
Second Secretary -  
Embassy of the Argentine Republic  
81 Metcalfe Street, Suite 700  
Ottawa, ON K1P 6K7, CANADA  
Tel.: (613) 236-2351  
Fax: (613) 235-2659  
E-mail: edgarflores@argentina-canada.net

**AUSTRALIA**  
**AUSTRALIE**

Ms. Catherine Gay  
(Head of Delegation)  
Senior Advisor, Food and Healthy Living Branch,  
Population Health Division  
Department of Health and Ageing  
Central Office postal address, GPO Box 9848  
Canberra ACT 2601, AUSTRALIA  
Tel.: +61 3 9665 8910  
Fax: +61 3 9665 8352  
E-mail: catherine.gay@health.gov.au

Ms. Jane Allen  
Deputy Section Manager, Labelling and Information  
Food Standards Australia New Zealand  
P.O. Box 7186  
Canberra BC, ACT 2611, AUSTRALIA  
Tel.: +61 2 6271 2678  
Fax: +61 2 6271 2278  
E-mail: jane.allen@foodstandards.gov.au

Dr. Leigh Henderson  
Section Manager, Labelling and Information  
Food Standards Australia New Zealand  
108 The Terrace  
Wellington 6063, NEW ZEALAND  
Tel: +64 4 978 5650  
Fax: + 64 4 473 9855  
E-mail: leigh.henderson@foodstandards.govt.nz

Usha Sriram-Prasad  
Manager, Food Regulation and Safety  
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA  
Tel.: +61 2 6272 3547  
Fax: +61 2 6272 4367  
E-mail: usha.sp@daff.gov.au

Ms. Jennifer Barnes  
Manager, Technical Standards Branch  
Australian Quarantine and Inspection Service  
GPO Box 858  
Canberra BC ACT 2601, AUSTRALIA  
Tel: +61 2 6272 3509  
Fax: +61 2 6271 6522  
E-mail: jenny.barnes@aqis.gov.au

Ms. Karen Armitage  
Manager, Supply Chain Regulatory Affairs  
Dairy Australia  
Level 5 IBM Tower - 60 City Road  
Southbank, Melbourne, Victoria 3006  
AUSTRALIA  
Tel.: +61 3 9694 3723  
Fax: +61 3 9694 3833  
E-mail: karmitage@dairyaustralia.com.au

#### **AUSTRIA AUTRICHE**

Dr. Gertraud Fischinger  
(Head of Delegation)  
Federal Ministry of Health, Family and Youth  
Radetzkystraße 2  
A-1030 Vienna, AUSTRIA  
Tel.: +43 1 71100-4771  
Fax: +43 1 713 44 04-2318  
E-mail: gertraud.fischinger@bmgfj.gv.at

#### **BANGLADESH**

Mr. Syed Masud Mahmood Khundoker  
(Head of Delegation)  
Acting High Commissioner  
High Commission for Bangladesh  
275 Bank Street, Suite 302  
Ottawa, ON K2P 2L6  
Tel.: (613) 236-0138  
Fax: (613) 567-3213  
E-mail: bangla@rogers.com

Ms. Naureen Ahsan  
Counsellor (Political)  
High Commission for Bangladesh  
275 Bank Street, Suite 302  
Ottawa, ON K2P 2L6  
Tel.: (613) 236-0138  
Fax: (613) 567-3213  
E-mail: bangla@rogers.com

#### **BARBADOS BARBADE**

Ms. Cheryl M. Lewis  
(Head of Delegation)  
Technical Officer, Barbados National Standards  
Institution, "Flodden", Culloden Road  
BB14001 St. Michael, BARBADOS  
Tel.: +246 426 3870  
Fax: +246 436 1495  
E-mail: clewis@bnsi.com.bb  
E-mail: office@bnsi.com.bb

Mr. Kenneth Mullin  
Executive Secretary  
CARICOM Regional Organization for Standards and  
Quality  
"The Heritage" 35 Pine Road Belleville  
St. Michael, BARBADOS  
Tel.: +246 437 8146  
Fax: +246 437 4569  
E-mail: ken.mullin@crosq.org  
E-mail: crosq.caricom@crosq.org

#### **BELGIUM BELGIQUE BÉLGICA**

Luc Ogiers  
(Head of Delegation)  
Director  
FPS Economy, SMEs, Self-Employment and Energy  
Vooruitgangstraat 50  
1210 Brussel, BELGIUM  
Tel.: +32 2 277 74 81  
Fax: +32 2 277 54 03  
E-mail: luc.ogiers@economie.fgov.be

Ms. Jean Pottier  
Expert Food Labelling  
SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne  
Alimentaire et Environnement  
Eurostation Bloc II, Place Victor Horta 40/10  
1000 Brussels, BELGIUM  
Tel.: +32 2 524 7362  
Fax: +32 2 524 7399  
E-mail: jean.pottier@health.fgov.be

**BOLIVIA**  
**BOLIVIE**  
**BOLIVIA**

Mr. Giovanni Cavallotti Vaca  
Responsable Nacional de Laboratorios de Inocuidad  
Servicio Nacional de Sanidad Agropecuaria e  
inocuidad alimentaria  
Calle Jorge Saenz #1093 – Miraflores  
La Paz, BOLIVIA  
Tel. : +591 2 2510834  
Fax : +591 2 2220616  
E-mail : cava34@yahoo.com  
E-mail : codex.bolivia@ibnorca.org

**BRAZIL**  
**BRÉSIL**  
**BRASIL**

Mr. Norberto Moretti  
(Head of Delegation)  
Counsellor  
Embassy of Brazil in Ottawa  
450 Wilbrod Street  
Ottawa, ON K1N 6M8, CANADA  
Tel.: (613) 237-1090  
Fax: (613) 237-6144  
E-mail: moretti@brasembottawa.org

Ms. Antonia Maria de Aquino  
Manager of Special Foods  
National Health Surveillance Agency  
Ministry of Health  
SEPN 515 Bl. A Ed. Bittar II Asa Norte  
70750-541 Brasília - DF, BRAZIL  
Tel.: +55 61 3448 6289  
Fax: +55 61 3448 6274  
E-mail: antonia.maria@anvisa.gov.br  
E-mail: alimentos@anvisa.gov.br

Mr. Rodrigo Martins de Vargas  
Specialist in Health Surveillance  
National Health Surveillance Agency  
Ministry of Health  
SEPN 511 Bl. A Ed. Bittar II Asa Norte  
70750-541 Brasília - DF, BRAZIL  
Tel.: +55 61 3448 6352  
Fax: +55 61 3448 6274  
E-mail : rodrigo.vargas@anvisa.gov.br

Fabiana Góes de Almeida Nobre  
Specialist on Normative Studies on Organic  
Production Agroecology Coordination  
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo B, Sala  
148  
70043-900 Brasília - DF, BRAZIL  
Tel.: +55 61 3218 2453  
Fax: +55 61 3223 5350  
E-mail: fabiananobre@agricultura.gov.br  
E-mail: organicos@agricultura.gov.br

Mrs. Juliana Ribeiro Alexandre  
Federal Inspector  
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
Esplanada dos Ministérios  
Bloco "D" Anexo "B" Sala 450  
70.043-900 Brasília - DF, BRAZIL  
Tel.: +55 61 3218 2320  
Fax: +55 61 3224 3995  
E-mail: julianara@agricultura.gov.br

Mr. Eduardo Trajano Gadret  
National Institute of Metrology, Standardization and  
Industrial Quality - Inmetro  
International Affairs  
Brazilian WTO/TBT Enquiry Point  
Rua Santa Alexandrina, 416/5º Andar –  
Rio Comprido  
20261-232 Rio de Janeiro, RJ, BRAZIL  
Tel. : +55 21 2563 2765  
Fax : +55 21 2502 6542  
E-mail : etgadret@inmetro.gov.br

**CAMEROON**  
**CAMEROUN**  
**CAMERÚN**

M. Latte Bioulé  
Chef du Laboratoire National d'Analyse  
Diagnostique des produits et Intrants  
Ministère de l'Agriculture et du Développement  
Rural (MINADER)  
Yaoundé 2082, CAMEROUN  
Tel. : +237 231 80 62 / 721 80 62 / 201 39 12  
E-mail : lattebioule@yahoo.fr

Etoundi, Jean Martin  
Inspecteur Vérificateur  
Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)  
CAMEROUN  
E-mail: etoundijme@yahoo.fr

Mrs. Nde Ningo Grace  
 Chief of Service for Food Quality Control  
 Department of Health Promotion  
 Ministry of Public Health  
 Yaoundé, CAMEROUN  
 Tel.: +237 7693186  
 E-mail: [gningo@hotmail.com](mailto:gningo@hotmail.com)

**CANADA**  
**CANADÁ**

Ms. Carla Barry  
 (Head of Delegation)  
 A/Director, Consumer Protection Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 159 Cleopatra Drive  
 Ottawa, ON K1A OY9, CANADA  
 Tel.: (613) 221-7157  
 Fax: (613) 221-7295  
 E-mail: [cbarry@inspection.gc.ca](mailto:cbarry@inspection.gc.ca)

Mr. Paul Mayers  
 Executive Director, Animal Products Directorate  
 Canadian Food Inspection Agency  
 59 Camelot Drive, Room 342W  
 Ottawa, ON K1A OY9, CANADA  
 Tel.: (613) 221-3775  
 Fax: (613) 228-6631  
 E-mail: [mayersp@inspection.gc.ca](mailto:mayersp@inspection.gc.ca)

Mr. Bart Bilmer  
 Director, Programs Integration & Performance  
 Management Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 59 Camelot Drive  
 Ottawa, ON K1A OY9, CANADA  
 Tel.: (613) 221-4185  
 Fax: (613) 228-6604  
 E-mail: [bbilmer@inspection.gc.ca](mailto:bbilmer@inspection.gc.ca)

Ms. Gail Daniels  
 Chief, Dairy Program  
 Agri-Food Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 159 Cleopatra Drive  
 Ottawa, ON K1A OY9, CANADA  
 Tel.: (613) 221-7000  
 Fax: (613) 221-7294  
 E-mail: [gdaniels@inspection.gc.ca](mailto:gdaniels@inspection.gc.ca)

Ms. Charmaine Kuran  
 A/National Manager, Nutrition and Health Claims  
 Consumer Protection Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 159 Cleopatra Drive  
 Ottawa, ON K1A OY9, CANADA  
 Tel.: (613) 221-7200  
 Fax: (613) 221-7295  
 E-mail: [kuranc@inspection.gc.ca](mailto:kuranc@inspection.gc.ca)

Ms. Mary Ann Green  
 Director, Fish, Seafood and Production Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1341 Baseline Road  
 Ottawa, ON K1A OC5, CANADA  
 Tel.: (613) 694-3031  
 Fax: (613) 694-3080  
 E-mail: [greenma@inspection.gc.ca](mailto:greenma@inspection.gc.ca)

Mr. Michel Saumur  
 A/Program National Manager  
 Canada Organic Office  
 Canadian Food Inspection Agency  
 159 Cleopatra Drive  
 Ottawa, ON K1A OY9, CANADA  
 Tel.: (613) 221-7165  
 Fax: (613) 221-7296  
 E-mail: [msaumur@inspection.gc.ca](mailto:msaumur@inspection.gc.ca)

Ms. Kathy Twardek  
 A/National Manager  
 Fair Labelling Practices and Standards  
 Consumer Protection Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 159 Cleopatra Drive, Room 2031  
 Ottawa, ON K1A OY9, CANADA  
 Tel.: (613) 221-7203  
 Fax: (613) 221-7295  
 E-mail: [twardekk@inspection.gc.ca](mailto:twardekk@inspection.gc.ca)

Ms. Angela Bilkhu  
 Program Officer  
 Fair Labelling Practices and Standards  
 Consumer Protection Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 159 Cleopatra Drive, Room 2033  
 Ottawa, ON K1A OY9, CANADA  
 Tel.: (613) 221-7203  
 Fax: (613) 221-7295  
 E-mail: [bilkhua@inspection.gc.ca](mailto:bilkhua@inspection.gc.ca)

Dr. Mary R. L'Abbé, Ph.D.  
 Director, Bureau of Nutritional Sciences  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203C)  
 Ottawa, ON K1A OK9, CANADA  
 Tel.: (613) 948-8476  
 Fax: (613) 948-8470  
 E-mail: [mary\\_l'abbe@hc-sc.gc.ca](mailto:mary_l'abbe@hc-sc.gc.ca)

Ms. Christina Zehaluk  
 Head, Special Purpose Foods  
 Bureau of Nutritional Sciences  
 Food Directorate, Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203C)  
 Ottawa, ON K1A OK9, CANADA  
 Tel.: (613) 957-1739  
 Fax: (613) 941-6636  
 E-mail: [christina\\_zehaluk@hc-sc.gc.ca](mailto:christina_zehaluk@hc-sc.gc.ca)

Ms. Nora Lee  
 Chief, Nutrition Evaluation Division  
 Bureau of Nutritional Sciences  
 Food Directorate  
 Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203C)  
 Ottawa, ON K1A 0K9, CANADA  
 Tel.: (613) 957-0352  
 Fax: (613) 941-6636  
 E-mail: nora\_lee@hc-sc.gc.ca

Ms. Barbara Buchanan  
 Regulatory Policy Officer  
 Bureau of Food Policy Integration  
 Food Directorate  
 Health Canada  
 251 Sir Frederick Banting Driveway  
 Ottawa, ON K1A 0K9, CANADA  
 Tel.: (613) 957-3411  
 Fax: (613) 946-4590  
 E-mail: barbara\_buchanan@hc-sc.gc.ca

Mr. Karl Dupuis  
 Deputy Director  
 Multilateral Technical Trade Issues  
 International Trade Policy Directorate  
 Agriculture and Agri-Food Canada  
 930 Carling Avenue, Room 10109  
 Ottawa, ON K1A 0C5, CANADA  
 Tel.: (613) 759-7660  
 Fax: (613) 759-7503  
 E-mail: dupuisk@agr.gc.ca

Ms. Angela Behboodi  
 Senior Trade Policy Officer  
 Technical Barriers and Regulations  
 Foreign Affairs and International Trade Canada  
 125 Sussex Drive  
 Ottawa, ON K1A 0G2, CANADA  
 Tel.: (613) 944-2100  
 Fax: (613) 943-0346  
 E-mail: angela.behboodi@international.gc.ca

#### Non-Government Observers

Ms. Monika Gibson  
 Ontario Coordinator – AAIA  
 Allergy Asthma Information Association  
 P.O. Box 2371  
 St. Marys, ON M4X 1A2, CANADA  
 Tel.: (888) 250-2298  
 Fax: (519) 284-0384  
 E-mail: Ontario@aaid.ca

Ms. Sally Blackman  
 Information Officer, Health and Food Safety  
 Canadian Produce Marketing Association  
 162 Cleopatra Drive  
 Ottawa, ON K2G 5X2, CANADA  
 Tel.: (613) 226-4187, ext. 215  
 Fax: (613) 226-2984  
 E-mail: sblackman@cpma.ca

Michi Furuya Chang  
 Senior Manager, Scientific and Regulatory Affairs  
 Kraft Canada Inc.  
 95 Moatfield Drive  
 Toronto, ON M3B 3L6, CANADA  
 Tel.: (416) 441-5443  
 Fax: (416) 441-5043  
 E-mail: michifuruya.chang@kraft.com

Ms. Jennifer Elliott  
 Regulatory Affairs Manager  
 Monsanto Canada Inc.  
 350 Albert Street, Suite 315  
 Ottawa, ON K1R 1A4, CANADA  
 Tel.: (613) 234-5121, ext. 234  
 Fax: (613) 234-2063  
 E-mail: Jennifer.a.Elliott@monsanto.com

Mr. Trueman Tuck  
 Co-ordinator, Friends of Freedom International  
 P.O. Box 22100  
 Belleville, ON K8N 5V7, CANADA  
 Tel.: (613) 771-1797  
 Fax: (613) 771-1435  
 E-mail: myrights@friendsoffreedominternational.com

Dr. John Henning  
 Associate Professor  
 Program Director, Agricultural Economics  
 Macdonald Stewart Bldg., Room MS3-38  
 McGill University  
 Ste. Anne de Bellevue, Quebec H9X 3V9  
 CANADA  
 Tel.: (514) 398-7826/7820  
 Fax: (514) 398-8130  
 E-mail: john.henning@mcgill.ca

Ms. Margherita Marcone, LL.B.  
 Assistant Director, Policy and Law  
 Dairy Farmers of Canada  
 1101 - 75 Albert Street  
 Ottawa, ON K1P 5E7, CANADA  
 Tel.: (613) 236-9997, ext. 255  
 Fax: (613) 236-0905  
 E-mail: mmarcone@dfc-plc.ca

**CHILE  
CHILI**

Antonieta Urrutia Anabalon  
(Jefe de Delegación)  
Ing Agronomo  
División Asuntos Internacionales  
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)  
Ministerio de Agricultura  
Av. Bulnes 140  
Santiago, CHILE  
Tel.: +56 2 3451585  
Fax: +56 2 3451578  
E-mail: antonieta.urrutia@sag.gob.cl

Jaime Contesse  
Product Development  
Empresa Privada  
Los Militares 4290  
Santiago, CHILE  
Tel.: +56 2 4252396  
Fax: +56 2 4252397  
E-mail: jaime.contesse@sqm.com

Luisa Kipreos  
Depto de Alimentos y Nutrición  
Ministerio de Salud  
Enrique McIver 541  
Santiago, CHILE  
Tel.: +56 2 5740393  
Fax: +56 2 664905  
E-mail: lkipreos@minsal.cl

Herwig Opdebeeck, Ing. Agr. MSc.  
Rue de Latigny 3  
CH-1955 Chamoson  
SWITZERLAND  
Tel.: +41 27 306 88 88  
Fax: +41 27 306 88 89  
E-mail: info@opdebeeck.ch

**CHINA  
CHINE  
CHINA**

Liu Junhua  
Assistant Professor  
China National Institute of Standardization (CNIS)  
No. 4, Zhichun Road, Haidian District  
100088 Beijing, P.R. CHINA  
Tel.: +86 10 8811641  
Fax : +86 10 8811642  
E-mail: liujh@cnis.gov.cn

Chi Wai TAM  
Senior Superintendent  
Centre for Food Safety  
43/F, Queensway Government Offices  
66 Queensway  
Hong Kong, P.R. CHINA  
Tel.: +852 28675527  
Fax: +852 25214784  
E-mail: cwtam@fehd.gov.hk

Terence, Yung Yan CHEUNG  
Senior Medical Officer (Risk Assessment)  
Food and Environmental Hygiene Department  
Centre for Food Safety  
43/F, Queensway Government Offices  
66 Queensway  
Hong Kong, P.R. CHINA  
Tel.: +852 28675526  
Fax: +852 28933547  
E-mail: tyycheung@fehd.gov.hk

Fang Jincen  
Senior Engineer/Vice Director  
Chinese Academy of Fishery Sciences  
#150 Qingtacun, South Yongding Road  
100039, Beijing, P.R. CHINA  
Tel.: +86 10 68673907  
Fax: +86 10 68671130  
E-mail: fangjc0915@sina.com

Fu ZHONGWEN  
Engineer  
Development Centre for Science and Technology  
Ministry of Agriculture  
Building 18, Maizidian Street  
Chaoyang District  
100026, Beijing, P.R. CHINA  
Tel.: +86 10 64195090  
Fax: +86 10 64195090  
E-mail: fuzhongwen@agri.gov.cn

Li Qingjiang  
Engineer  
Center for Agro-Food Quality and Safety  
No. 59, Xueyuan South Road, Haidian District  
100081, Beijing, P.R. CHINA  
Tel.: +86 10 62191443  
Fax : +86 10 62115730  
E-mail: liqingjiang@agri.gov.cn

Yang Ling  
Engineer  
Center for Agro-Food Quality and Safety  
No. 59, Xueyuan South Road, Haidian District  
100081, Beijing, P.R. CHINA  
Tel.: +86 10 62131998  
Fax : +86 10 62191445  
E-mail: yangling@agri.gov.cn

ZHANG Xiaohui  
 Professor  
 Research Centre for Rural Economy  
 Ministry of Agriculture  
 56 Xisizhuantahutong, Xicheng District  
 100810, Beijing, P.R. CHINA  
 Tel.: +86 10 66128037  
 Fax: +86 10 66171013  
 E-mail: x.h.zhang@rcrc.org.cn

He Jing  
 Official  
 Certification and Accreditation Administration of the  
 People's Republic of China  
 9 Madian East Road, Tower B, Haidian District  
 100088, Beijing, P.R. CHINA  
 Tel.: +86 10 82262798  
 Fax: +86 10 82260843  
 E-mail: hej@cnca.gov.cn

Liang Tao  
 Principal Staff Member  
 Beijing Entry-Exit Inspection and Quarantine Bureau  
 of the People's Republic of China  
 No. 6 Tianshuiyuan Street, Chaoyang  
 100026, Beijing, P.R. CHINA  
 Tel.: +86 10 58619064  
 Fax: +86 10 58619061  
 E-mail: liangt@bjciq.gov.cn

SONG Zhigang, Ph.D.  
 Assistant Professor  
 Research Center of International Inspection and  
 Quarantine Standards and Technical Regulations  
 Room 2413, Building B, SRRC, AQSIIQ  
 Madiandonglu 9, Haidian District  
 100088, Beijing, P.R. CHINA  
 Tel.: +86 10 82262440  
 Fax: +86 10 82260614  
 E-mail: songzhg@263.net

He Mei  
 Associated Professor  
 Department of Evaluation of Food and Nutrition  
 Institute of Nutrition and Food Safety  
 29, Nanwei Road, Xuan Wu District  
 100050, Beijing, P.R. CHINA  
 Tel.: +86 10 83132903  
 E-mail: hemei2003@163.com

Xiaoyu Li  
 Associated Professor  
 National Center of Health Inspection and Supervision  
 Ministry of Health  
 32, Jiaodakou Bei San Tiao, DongCheng District  
 100007 Beijing, P.R. CHINA  
 Tel.: +86 10 64047878-2139

Xiaoning Qi  
 Research Assistant  
 National Center of Health Inspection and Supervision  
 Ministry of Health  
 32, Jiaodakou Bei San Tiao, DongCheng District  
 100007 Beijing, P.R. CHINA  
 Tel.: +86 10 68792408  
 E-mail: xiaonignqi@yahoo.com.cn

Lihua Zhu  
 Research Assistant  
 Institute of Nutrition and Food Safety  
 CDC of China  
 29, Nanwei Road, Xuan Wu District  
 100050, Beijing, P.R. CHINA  
 Tel.: +86 10 83132903

**COLOMBIA**  
**COLOMBIE**  
**COLOMBIA**

H.E. Jaime Girón  
 Ambassador of Colombia to Canada  
 Embassy of Colombia in Canada  
 360 Albert Street, Suite 1002  
 Ottawa, ON K1R 7X7, CANADA  
 Tel.: (613) 230-3760  
 Fax: (613) 230-4416

Mr. Guillermo Mejia-Castillo  
 Minister Counsellor  
 Embassy of Colombia in Canada  
 360 Albert Street, Suite 1002  
 Ottawa, ON K1R 7X7, CANADA  
 Tel.: (613) 230-3760  
 Fax: (613) 230-4416  
 E-mail: ministro@embajadacolombia.ca

**COOK ISLANDS**  
**COOK, ILES**  
**COOK, ISLAS**

Mr. Ta Ngatoko NGATOKO  
 Quarantine Adviser  
 National Codex Contact Point  
 Ministry of Agriculture  
 Government of the Cook Islands  
 P.O. Box 96  
 Rarotonga, COOK ISLANDS  
 Tel.: +682 28 711  
 Fax: +682 21 881  
 E-mail: nngatoko@agriculture.gov.ck

**COSTA RICA**

Lina Eugenia Ajoy Rojas  
(Jefe de Delegación)  
Ministro Consejero Y Cónsul General  
Embajada de Costa Rica en Canadá  
325 Dalhousie Street, Suite 407  
Ottawa, ON K1N 7G2, CANADÁ  
Tel.: (613) 562-2582  
Fax: (613) 562-2582  
E-mail: lajoy@costaricaembassy.com

Ana Matilde Rivera Figueroa  
Consejera de la Embajada  
Embajada de Costa Rica en Canadá  
325 Dalhousie Street, Suite 407  
Ottawa, ON K1N 7G2, CANADÁ  
Tel.: (613) 562-2582  
Fax: (613) 562-2582  
E-mail: arivera@costaricaembassy.com

**CÔTE D'IVOIRE**

Mr. Assemien ADOU  
(Chef de la Délégation)  
Sous-comité Etiquetage des denrées alimentaires  
Comité National du Codex Alimentarius  
B.P. 5721 Abidjan 01, CÔTE D'IVOIRE  
Tel.: +225 0750 6022  
Fax: +225 2021 4107  
E-mail : actci@hotmail.com

**CUBA, REPUBLIC OF**  
**CUBA, RÉPUBLIQUE DE**  
**CUBA, REPÚBLICA DE**

Gwendolyne Spech Abreu  
(Jefe de Delegación)  
Especialista  
Ministerio de Comercio Exterior / Dirección de  
Exportaciones  
Infanta No 16 esquina 23, Vedado, Plaza de la  
Revolución  
Ciudad de La Habana 10400  
REPÚBLICA DE CUBA  
Tel.: +537 835 74 29  
Fax: +537 835 74 27  
E-mail: gwendolyne.spech@mincex.cu

Marileydy Herrera Olmo  
Senior Officer  
Quality and Technology Directorate  
Ministry of Fisheries Industry  
5<sup>th</sup> Avenue & 246, Santa Fé, Playa  
Ciudad de La Habana, REPÚBLICA DE CUBA  
Tel.: +537 209 7294  
Fax: +537 209 7294  
E-mail: mholmo@mip.telemar.cu

**CZECH REPUBLIC**  
**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**  
**RÉPUBLICA CHECA**

Ms. Eva Pribylova  
(Head of Delegation)  
Senior Official, National Codex Contact Point  
Food Production Department  
Ministry of Agriculture  
Těšnov 17, Praha 1, 11705  
Czech Republic  
Tel: +420 221 812 795  
Fax: +420 222 314 117  
E-mail: eva.pribylova@mze.cz

**DENMARK**  
**DANEMARK**  
**DINAMARCA**

Mr. Michael Schmidt  
Head of Section  
Danish Veterinary and Food Administration  
Mørkhøj Bygade 19  
Søborg 2860, DENMARK  
Tel.: +45 33 95 62 27  
Fax: +45 33 95 60 01  
E-mail: misc@fvst.dk

Lars Aslo-Petersen  
Head of Section  
Danish Veterinary and Food Administration  
Mørkhøj Bygade 19  
Søborg 2860, DENMARK  
Tel.: +45 33 95 60 00  
Fax: +45 33 95 62 89  
E-mail: lap@fvst.dk

Ms. Linda Jensen  
Chief Consultant, Food Scientist  
Danish Meat Association  
Axeltorv 3  
DK-1609 Copenhagen V DENMARK  
Tel.: +45 33 73 25 68  
Fax: +45 33 93 10 23  
E-mail: LMJ@danishmeat.dk

Mr. Jørgen Hald Christensen  
Head of Division  
Danish Dairy Board  
Frederiks Alle 22  
DK8000, Aarhus C, DENMARK  
Tel.: +45 87312000  
Fax: +45 87312001  
E-mail: jhc@mejeri.dk

**DOMINICAN REPUBLIC  
DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE  
DOMINICANA, REPÚBLICA**

Mr. Luis Kalaff  
Minister Counsellor  
Embassy of the Dominican Republic  
130 Albert Street, Suite 418  
Ottawa, ON K1P 5G4, CANADA  
Tel.: (613) 569-9893, ext. 222  
Fax: (613) 569-8673  
E-mail: lkalaff@drembassy.org

**ECUADOR  
ÉQUATEUR  
ECUADOR**

Ms. Lara Valdez Inés Yolanda  
Professional 5 (Líder)  
Sistema de Alimentos y Otros  
Ministerio de Salud Pública  
Edificio 1 Juan Larrea N14-46; N14-47 y Riofrío  
2972900 Quito, ECUADOR  
Tel./Fax: +593 2 2972900, ext. 2777  
E-mail: ylara@msp.gov.ec  
E-mail: larayoly@yahoo.es

**EGYPT  
ÉGYPTE  
EGIPTO**

Dr. Hussein Mansour  
Agricultural Minister Plenipotentiary &  
Head, Agricultural Office  
Embassy of Egypt  
3521 International Court, NW  
Washington, DC 20008, U.S.A.  
Tel.: (202) 966-2080  
Fax: (202) 895-5493  
E-mail: hmkmansour@aol.com  
E-mail: agegypt@aol.com

Shahat Selim  
Technical Operations Manager  
Chamber of Food Industries – CFI  
1195 Cornish El Nil, Beaulac  
P.O.Box 19 Sabteya, EGYPT  
Tel.: +202 5748627 / 5760534 / 5797331  
Fax: +202 5748312  
E-mail: selim\_sh2002@egycofi.org.eg

Nagia Abdel Mohsen Mohamed Attia  
Senior Food Standards Specialist  
Egyptian Organization for Standardization and  
Quality (EOS)  
16 Tadreeb El Modarrebeen  
Ameriya – Cairo, EGYPT  
Tel.: +202 2845531  
Fax: +202 2845522 / 2845524  
E-mail: moi@idsc.gov.eg

**EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER  
ORGANIZATION)  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
(ORGANISATION MEMBRE)  
COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN  
MIEMBRO)**

M. Jérôme Lepeintre  
(Head of Delegation)  
Administrator  
European Commission  
Health and Consumer Protection Directorate-General  
Rue Froissart 101 – Bureau 02/62  
B-1049 Brussels, BELGIUM  
Tel.: +32 2 299 37 01  
Fax: +32 2 299 85 66  
E-mail: jerome.lepeintre@ec.europa.eu

Ms. Helen Lee  
Administrator  
Health and Consumer Protection Directorate-General  
European Commission  
Office B232 08/48  
B-1049 Brussels, BELGIUM  
Tel.: +32 2 299 86 68  
E-mail: helen.lee@ec.europa.eu

Mr. Marco Valletta  
Policy officer for Biotechnology  
Health and Consumer Protection Directorate-General  
European Commission  
Rue Froissart 101 – Bureau 03/18  
B-1049 Brussels, BELGIUM  
Tel.: +32 2 295 98 54  
E-mail: marco.valletta@ec.europa.eu

Mr. Herman Van Boxem  
Administrator – Policy Officer Organic Farming  
Agriculture and Rural Development Directorate-  
General  
European Commission  
Rue de la Loi 200  
B-1049 Brussels, BELGIUM  
Tel.: +32 2 295 01 21  
Fax: +32 2 295 36 76  
E-mail: herman.vanboxem@ec.europa.eu

**FINLAND**  
**FINLANDE**  
**FINLANDIA**

Ms. Tytti Itkonen, M.Sc.  
 Senior Advisor  
 Finnish Food Safety Authority  
 Mustialankatu 3  
 FI-00790 Helsinki, FINLAND  
 Tel.: +328 2077 24296  
 Fax: +358 2077 24277  
 E-mail: tytti.itkonen@evira.fi

**FRANCE**  
**FRANCIA**

Mme Aline Sancho  
 (Chef de délégation)  
 Direction Générale de la Concurrence de la  
 Consommation et de la Répression de Fraudes  
 Ministère de l'Économie, des Finances et de  
 l'Industrie  
 DGCCRF – Bureau C3  
 59, boulevard Vincent Auriol  
 75703 Paris Cedex 13, FRANCE  
 Tel.: +33 1 44 97 32 24  
 Fax: +33 1 44 97 30 32  
 E-mail: aline.sancho@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Mariane Monod  
 Chargée de Mission  
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
 DGPEI - BSQAB  
 3, rue Barbet de Jouy  
 75349 Paris 07 SP, FRANCE  
 Tel.: +33 1 49 55 80 03  
 Fax: +33 1 49 55 57 85  
 E-mail: mariane.monod@agriculture.gouv.fr

Mme Dominique Burel  
 Règlementation internationale  
 Centre National Interprofessionnel de l'Économie  
 Laitière (CNIEL)  
 42 rue de Châteaudun  
 75314 Paris Cedex 09, FRANCE  
 Tel. : +33 1 49 70 71 15  
 Fax : +33 1 42 80 63 45  
 E-mail: dburel@cniel.com  
 E-mail: filfrance-alf@cniel.com

Mme Françoise Costes  
 Chargée de Mission  
 Association de la Transformation Laitière Française  
 (ATLA)  
 42, rue de Châteaudun  
 75314 Paris Cedex 09, FRANCE  
 Tel.: +33 1 49 70 72 69  
 Fax: +33 1 42 80 63 62  
 E-mail: trs@atla.asso.fr

**GABON**  
**GABON**  
**GABÓN**

Ms. Colette-Lydie Ambonguilat  
 (Chef de délégation)  
 Directrice du Centre National de Nutrition  
 Ministère de la Santé Publique  
 B.P. 12322  
 Libreville, GABON  
 Tel: +241 07355698 / +241 06057622  
 E-mail: clamy\_75@yahoo.fr

Mr. Gilbert Samedi  
 Directeur de l'Institut d'Hygiène Publique et  
 d'Assainissement  
 Ministère de la Santé Publique  
 B.P. 50  
 Libreville, GABON  
 Tel.: +241 07 9452 63

**GAMBIA**  
**GAMBIE**

Mr. Fofana Seedy  
 Senior Agricultural Officer (Food Scientist)  
 Food and Nutrition Unit  
 Department of Agriculture Services  
 Department of State for Agriculture  
 Bakau Cape St. Mary, THE GAMBIA  
 Tel.: +220 9825150  
 Fax: +220 4497353  
 E-mail: seedyfof@yahoo.co.uk

**GERMANY**  
**ALLEMAGNE**  
**ALEMANIA**

Herr Gerhard Bialonski  
 (Head of Delegation)  
 Head of Unit  
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
 Protection  
 Rochusstraße 1  
 D-53123 Bonn, GERMANY  
 Tel.: +49 (0) 228 529 4651  
 Fax: +49 (0) 228 529 4947  
 E-mail: gerhard.bialonski@bmelv.bund.de

Frau Brigitta Jerusalem  
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
 Protection  
 Rochusstraße 1  
 D-53123 Bonn, GERMANY  
 Tel.: +49 (0) 228 529 3431  
 Fax: +49 (0) 228 529 4262  
 E-mail: brigitta.jerusalem@bmelv.bund.de

Herr Dr. Thomas Meier  
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
Protection  
Rochusstraße 1  
D-53123 Bonn, GERMANY  
Tel.: +49 (0) 228 529 4078  
Fax: +49 (0) 228 529 3743  
E-mail: thomas.meier@bmelv.bund.de

Frau Angelika Mrohs  
(Adviser)  
Managing Director  
German Federation of Food Law and Food Science  
Godesberger Allee 142-148  
D-53175 Bonn, GERMANY  
Tel.: +49 (0) 228 8199 3132  
Fax: +49 (0) 228 375 069  
E-mail: amrohs@bll.de

Herr Dipl. Ing. Thomas Kützemeier  
(Adviser)  
Managing Director  
German Dairy Association (IDF Germany)  
Meckenheimer Allee 137  
D-53115 Bonn, GERMANY  
Tel.: +49 (0) 228 982 430  
Fax: +49 (0) 228 982 4320  
E-mail: th.kuetzemeier@vdm-deutschland.de

Herr Dr. Jörg Rieke  
(Adviser)  
Milchindustrie-Verband e.V.  
Godesberger Allee 157  
D-53175 Bonn, GERMANY  
Tel.: +49 (0) 228 9596 923  
Fax: +49 (0) 228 371535  
E-mail: rieke@milchindustrie.de

Mr. Kari Töllikkö  
Principal Administrator  
The General Secretariat of the Council of the  
European Union – The Germany Presidency  
Rue de la Loi 175  
B-1048 Brussels, BELGIUM  
Tel.: +32 2 2817841  
Fax: +32 2 2816198  
E-mail: kari.tollikko@consilium.eu.int

## **GHANA**

Mrs. Prudence Asamoah-Bonti  
Senior Scientific Officer  
Ghana Standards Board  
P.O. Box MB 245  
Accra, GHANA  
Tel.: +233 24 4361848  
Fax: +233 21 500092  
E-mail: dencycal@yahoo.com  
Mrs. Isabella Mansa Agra

Head, Food Safety & Nutrition Department  
Food and Drugs Board (FDB)  
P.O. Box CT 2783  
Cantonments, Accra, GHANA  
Tel.: +233 244 367798  
Fax: +233 21 660389  
E-mail: isabelmansa@yahoo.com

## **GREECE**

### **GRÈCE**

### **GRECIA**

Dr. Georgios C. Balkamos  
(Head of Delegation)  
Director of Evaluation and Approval Directorate  
Hellenic Food Authority (EFET)  
Hellenic Republic  
Ministry of Development  
124 Kifisias Av. & 2 Iatridou St.  
115 26 Athens, GREECE  
Tel.: +30 210 6971593  
Fax: +30 210 6971650  
E-mail: gbalkamos@efet.gr

Mr. Kontolaimos Vasileios  
Legal Advisor  
Special Community Law Office  
Ministry of Rural Development and Food  
29 Acharnon Street  
10439 Athens, GREECE  
Tel.: +30 108250307  
Fax: +30 108254621  
E-mail: cohalka@otenet.gr

## **GRENADA**

### **GRENADE**

### **GRANADA**

Ms. Lena Downes  
Standards Officer  
Grenada Bureau of Standards  
P.O. Box 2036, Queen's Park  
St. George's, GRENADA  
Tel.: +1 473 440 5886/6783  
Fax: +1 473 440 5554  
E-mail: lena.downes@spiceisle.com  
E-mail: gdbs@spiceisle.com

## **GUYANA**

Dr. Chatterpaul Ramcharran  
Director  
Guyana National Bureau of Standards  
Flat 15, Sophia Exhibition Centre  
Sophia, Greater Georgetown  
Georgetown, GUYANA  
Tel.: +592 227 7837  
Fax: +592 225 7455  
E-mail: gnbs@networksgy.com

**HAITI**  
**HAÏTI**  
**HAITÍ**

Mme Roberta Jean-Baptiste  
 Assistant-Directeur , Contrôle de la Qualité  
 Ministère du Commerce et de l'Industrie  
 8, rue Légitime Champ de Mars  
 HT6112 Port-au-Prince, HAITI  
 Tel. : (509) 223-5630 / (509) 222-9309  
 Fax : (509) 223-8402  
 E-mail : dcqpc\_mci@yahoo.fr

**HUNGARY**  
**HONGRIE**  
**HUNGRÍA**

Mrs. Réka Szöllösi  
 Quality Policy Adviser  
 Ministry of Agriculture and Rural Development  
 Kossuth Lajos tér 11  
 H-1055 Budapest, HUNGARY  
 Tel.: +36 13014177  
 Fax: +36 13014808  
 E-mail: szollosir@fvm.hu

**INDIA**  
**INDE**

Shri Debasish Panda  
 (Head of Delegation)  
 Joint Secretary  
 Ministry of Health and Family Welfare  
 Room No. 146 'A', Nirman Bhavan  
 New Delhi – 110011, INDIA  
 Tel.: +91 11 23061447  
 Fax: +91 11 23062857  
 E-mail: debasish.panda@nic.in

Dr. D. Chattopadhyaya  
 Assistant Director General (IF)  
 Directorate General of Health Services  
 Ministry of Health and Family Welfare  
 Room No. 526 'A', Nirman Bhavan  
 New Delhi – 110011, INDIA  
 Tel.: +91 11 23061968  
 Fax: +91 11 23061083  
 E-mail: adfif-mohfw@nic.in

Shri Bejon Misra  
 Executive Director  
 CONSUMER VOICE  
 441 Jung Pura, Mathura Road  
 New Delhi-110014, INDIA  
 Tel.: +91 11 24379080  
 Fax: +91 11 24379081  
 E-mail: bejonmisra@consumer-voice.org

Ms. Shreya Pandey  
 Manager, Regulatory Affairs  
 Confederation of Indian Food Trade & Industry  
 (CIFTI)  
 GSK-Consumer Health Care  
 Plot 67, Sector 32  
 Gurgaon 560066, INDIA  
 Tel.: +91 124 4125121  
 Fax: +91 124 4030962  
 E-mail: shreya.x.pandey@gsk.com

**INDONESIA**  
**INDONÉSIE**

Ms. Sri Irawati Susalit  
 (Head of Delegation)  
 Director for Food Products Standardization  
 National Agency of Drug and Foods Control  
 (NADFC)  
 Jl. Percetakan Negara No. 23  
 Jakarta 10560, INDONESIA  
 Tel.: +62 21 42875584  
 Fax: +62 21 42875780  
 E-mail: iras48@yahoo.com  
 E-mail: standarpangan@pom.go.id

Ms. Yusra Egayanti  
 Head of Section for Food from Genetically Modified  
 Organism and Irradiation Standardization  
 National Agency of Drug and Foods Control  
 (NADFC)  
 Jl. Percetakan Negara No. 23  
 Jakarta 10560, INDONESIA  
 Tel.: +62 21 42875584  
 Fax: +62 21 42875780  
 E-mail: egayanti@yahoo.com

Ms. Febria Retnoningsih  
 Third Secretary  
 Embassy of the Republic of Indonesia  
 55 Parkdale Avenue  
 Ottawa, ON K1Y 1E5, CANADA  
 Tel.: (613) 724-1100  
 Fax: (613) 724-7932  
 E-mail: febria@indonesia-ottawa.org

**IRELAND**  
**IRLANDE**  
**IRLANDA**

Ms. Joan Regan  
 (Head of Delegation)  
 Assistant Principal  
 Department of Health and Children  
 Hawkins House, Hawkins Street  
 Dublin 2, IRELAND  
 Tel.: +353 1 6354247  
 Fax: +353 1 6354552  
 E-mail: joan\_regan@health.irlgov.ie

Dr. Martin O’Sullivan  
 Deputy Chief Veterinary Officer  
 Department of Agriculture and Food  
 Agriculture House, Kildare Street  
 Dublin 2, IRELAND  
 Tel.: +353 1 607 2213  
 Fax: +353 1 661 0230  
 E-mail: martin.osullivan@agriculture.gov.ie

Ms. Ruth Davis  
 Senior Technical Executive  
 Food Safety Authority of Ireland  
 Abbey Court  
 Lower Abbey Street  
 Dublin 1, IRELAND  
 Tel.: +353 1 8171329  
 Fax: +353 1 8171301  
 E-mail: rdavis@fsai.ie

**ITALY**  
**ITALIE**  
**ITALIA**

Dr<sup>SSA</sup> Brunella Lo Turco  
 Secretary of Italian Codex Committee  
 Ministero Politiche Agricole  
 Via XX Settembre 20  
 00100 Rome, ITALY  
 Tel.: +39 6 46656042  
 Fax: +39 6 4880273  
 E-mail: qtc6@politicheagricole.it

Dr. Luca Ragolini  
 Vice-Director, Italian Association of Biscuits,  
 Cake, Chocolate, Confectionery and Ice-cream  
 Industries (A.I.D.I.)  
 Via Rhodesia, 2  
 00144 Rome, ITALY  
 Tel.: +39 6 8091071  
 Fax: +39 6 8073186  
 E-mail: aidi@aidi-assodolce.it

Dr. Giuseppe Massimo Liotta  
 Food Regulatory Affairs – Area Manager  
 FERRERO  
 C/o Ferrero S.p.A., Piazzale Pietro Ferrero, 1  
 12051 Alba (CN), ITALY  
 Tel.: +39 01 73313050  
 Fax: +39 01 73313977  
 E-mail: massimo.liotta@ferrero.com

**JAMAICA**  
**JAMAÏQUE**  
**JAMAICA**

Ms. Merle Donaldson  
 (Head of Delegation)  
 Team Leader – Inspectorate Division  
 Bureau of Standards Jamaica  
 6 Winchester Road  
 Kingston 10, JAMAICA  
 Tel.: +876 926 3140-5  
 Fax: +876 929 4736  
 E-mail: mdonaldson@bsj.org.jm

Mrs. Winsome DeCarish  
 Standards Officer – Standards Development and  
 Certification Division  
 Bureau of Standards Jamaica  
 6 Winchester Road  
 Kingston 10, JAMAICA  
 Tel. : +876 926 3140-5  
 Fax : +876 929 4736  
 E-mail: wdecarish@bsj.org.jm

Mr. Wayne Stewart  
 Vice President – Marketing  
 Dunlop Corbin Communications  
 Oxford House, 6 Oxford Road  
 Kingston 5, JAMAICA  
 Tel. : +876 926 4116-9  
 Fax : +876 929 7581  
 E-mail : wayne\_502002@yahoo.com

**JAPAN**  
**JAPON**  
**JAPÓN**

Ms. YUTAKA Arai  
 (Head of Delegation)  
 Director of Labeling and Standards Division  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo 100-8950, JAPAN  
 Tel.: +81 3 3501 3727  
 Fax: +81 3 3502 0594  
 E-mail: yutaka\_arai2@nm.maff.go.jp

Dr. IKEDA Chieko  
 Director of Office of International Food Safety  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo 100-8916, JAPAN  
 Tel.: +81 3 3595 2326  
 Fax: +81 3 3503 7965  
 E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Dr. MATSUOKA Terumasa  
Deputy Director, Standards and Evaluation Division  
Department of Food Safety  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8916, JAPAN  
Tel.: +81 3 3595 2341  
Fax: +81 3 3501 4868  
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Dr. IWASAKI Yoko  
Deputy Director  
Department of Food Safety  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8916, JAPAN  
Tel.: +81 3 5253 1111  
Fax: +81 3 3501 4867  
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Dr. YOSHIKURA Hiroshi  
Adviser  
Department of Food Safety  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8916, JAPAN  
Tel.: +81 3 3595 2326  
Fax: +81 3 3503 7965  
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Ms. UESUGI Noriko  
Deputy Director, Labelling and Standards Division  
Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8950, JAPAN  
Tel.: +81 3 3501 3727  
Fax: +81 3 3502 0594  
E-mail: noriko\_uesugi@nm.maff.go.jp

Dr. TANIGUCHI Yasuko  
Deputy Director, Labelling and Standards Division  
Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8950, JAPAN  
Tel.: +81 3 3501 3727  
Fax: +81 3 3502 0594  
E-mail: yasuko\_taniguchi@nm.maff.go.jp

## **KENYA**

Mr. Tom Bonyo  
Senior Deputy Director of Agriculture  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 30028-00100  
Nairobi 00200, KENYA  
Tel.: +254 (0) 20 6751673  
Fax: +254 (0) 20 2716497  
E-mail: bonyotom@yahoo.com

Mr. Paul Kimeto  
Senior Standards Officer  
Kenya Bureau of Standards (KEBS)  
P.O. Box 54794  
Nairobi 00200, KENYA  
Tel.: +254 (0) 20 605490  
Fax: +254 2 602350; +254 2 609660  
E-mail: kimetop@kebs.org

## **KOREA, REPUBLIC OF CORÉE, RÉPUBLIQUE DE COREA, REPÚBLICA DEL**

Mr. PYUNG TAE KIM  
(Head of Delegation)  
Director  
Korea Food and Drug Administration  
#194 Tongil-ro Eunpyung-gu  
122-704 Seoul, REPUBLIC OF KOREA  
Tel.: +82 2 380 1315  
Fax: +82 2 382 6380  
E-mail: kpt0122@kfda.go.kr

Dr. HAE JUNG YOON  
Scientist  
Korea Food and Drug Administration  
#194 Tongil-ro Eunpyung-gu  
122-704 Seoul, REPUBLIC OF KOREA  
Tel.: +82 2 380 1697  
Fax: +82 2 380 1361  
E-mail: hjoyoon@kfda.go.kr

Ms. SUNG MIN LEE  
Senior Researcher  
Korea Food and Drug Administration  
#194 Tongil-ro Eunpyung-gu  
122-704 Seoul, REPUBLIC OF KOREA  
Tel.: +82 2 380 1726  
Fax: +82 2 388 6396  
E-mail: herb928@kfda.go.kr

Dr. JEONGHAE RHO  
Senior Researcher  
Korea Food Research Institute  
Backhyun-Dong, Seongnam City 463-776  
REPUBLIC OF KOREA  
Tel.: +82 31 780 9060  
E-mail: drno@kfri.re.kr

DO-HYONG CHOI  
Codex Affairs Specialist  
Korea Food Research Institute  
Backhyun-Dong  
Seongnam City 463-776  
REPUBLIC OF KOREA  
Tel.: +82 31 780 9306  
Fax: +82 31 780 9264  
E-mail : choi0313@kfri.re.kr

YOO, JAE-HONG, Ph.D.  
Microbial & Bio-Chemical Engineering  
Organic Farming Technology Division  
National Institute of Agricultural Science and  
Technology  
249 Seodun-Dong, Suwon  
441-707, KOREA  
Tel.: +82 31 290 0555  
Fax: +82 31 290 0507  
E-mail: yj7915@rda.go.kr

YOUNG-HEE, LEE, D.V.M.  
Livestock Products Safety Division  
Livestock Products Safety & Inspection Department  
National Veterinary Research & Quarantine Service  
(NVRQS)  
Ministry of Agriculture & Forestry  
480, Anyang 6-dong, manan-gu, Anyang-city  
Gyeonggi-do, KOREA 430-824  
Tel.: +82 31 467 1968  
Fax: +82 31 467 1974  
E-mail: leeyhee@nvrqs.go.kr

**LAO, PEOPLE'S DEM REP**  
**LAO, RÉP DÉM POP**  
**LAO, REP DEM POP**

Mrs. Viengxay Vansilalom  
Deputy Director of Food Control Division  
Department for Food and Drug Control  
Ministry of Public Health  
Simuang Road  
Vientiane 01000, LAO PDR  
Tel.: +856 21 214013 / +856 21 214014  
Fax: +856 21 214015  
E-mail: vsysanhouth@yahoo.com  
E-mail: drug@laotel.com

**LESOTHO**

Mrs. Leonia Mathoriso Monaheng  
Director – Food and Nutrition Coordinating Office  
Cabinet Office  
Private Bag A78  
Maseru 100, LESOTHO  
Tel.: +266 22327268  
Fax: +266 22322179  
E-mail: monahengml@yahoo.com

Miss Palesa Lesoli  
Regional Food and Nutrition Coordinating Officer  
Food and Nutrition Coordinating Office  
Private Bag A78  
Maseru 100, LESOTHO  
Tel.: +266 22323716  
Fax: +266 22322179  
E-mail: plesoli@rediffmail.com

**MADAGASCAR**

Mr. Noël Ranjatoson  
Chef de Laboratoire  
Ministère de l'Economie, du Plan, du Secteur Privé et  
du Commerce  
B.P. 454  
Lot II H 21 Nanisana  
Antananarivo 101, MADAGASCAR  
Tel.: +261 320 753 164 / +261 20 22 238 60  
E-mail: dmq.slabo@wanadoo.mg  
E-mail: nranjatoson@mepsoc@wanadoo.gov.mg

**MALAYSIA**

**MALAISIE**

**MALASIA**

Ms. Nik Shabnam Nik Mohd. Salleh  
(Head of Delegation)  
Deputy Director  
Food Safety & Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E  
Federal Government Administrative Centre  
62590 Putrajaya, MALAYSIA  
Tel.: +603 8883 3510  
Fax: +603 8889 3815  
E-mail: shabnam@moh.gov.my  
E-mail: nikshabnam@yahoo.com

Dr. Tee E. Siong  
Nutrition Consultant  
No. 46, Jalan SS 22/32  
Damansara Jaya  
47400 Petaling Jaya  
Selangor, MALAYSIA  
Tel.: +603 7728 7287  
Fax: +603 7728 7426  
E-mail: president@nutriweb.org.my

Dr. T. Thiagarajan  
Regional Manager  
Malaysian Palm Oil Board (MPOB)  
Technical Advisory Services  
3516 International Court NW  
Washington, DC 20008, U.S.A.  
Tel.: (202) 572-9719; (202) 572-9768  
Fax: (202) 572-9783  
E-mail: mpobtastas@aol.com

**MALI**  
**MALÍ**

Dr. Adama Sangaré  
 Chef, Division de la Coordination des Activités  
 des Services de Contrôle  
 Ministère de la Santé  
 Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des  
 Aliments (ANSSA)  
 Quartier du Fleuve Rue 305 BPE 2362  
 Bamako 00223, MALI  
 Tel.: +223 222 07 54  
 Fax: +223 222 07 47  
 E-mail: asangare53@yahoo.fr

**MAURITANIA**  
**MAURITANIE**  
**MAURITANIA**

Prof. Baidy Boubou LO  
 Directeur General  
 Institut National de Recherches en Santé Publique  
 (INRSP)  
 Ministère de la Santé et des Affaires Sociales  
 BP 695, Avenue Gamal Abdel Nasser Ex Centre  
 National d'Hygiene  
 Nouakchott, MAURITANIE  
 Tel./Fax: +222 5253134 / +222 5292645  
 E-mail: baidylo@yahoo.fr

**MEXICO**  
**MEXIQUE**  
**MÉXICO**

Carlos R. Berzunza Sánchez  
 (Jefe de la delegación)  
 Director de Normalización Internacional  
 Dirección General de Normas (DGN)  
 Secretaria de Economía (SE)  
 Av. Puente de Tecamachalco 6, Lomas de  
 Tecamachalco, Sección Fuentes  
 Naucalpan, Estado de México 53950, MÉXICO  
 Tel.: +52 55 5729 9480  
 Fax: +52 55 5520 9715  
 E-mail: cberzunz@economia.gob.mx

Amada Vélez Méndez  
 Directora General  
 Dirección General de Inocuidad Agroalimentaria,  
 Acuicola y Pesquera (SENASICA/SAGARPA)  
 Guillermo Pérez Valenzuela 127  
 Col. Del Carmen Coyoacán  
 04100 México D.F., MÉXICO  
 Tel.: +52 55 5659 9641  
 Fax: +52 55 5905 1000, ext. 51052  
 E-mail: amada.velez@sagarpa.gob.mx

María del Pilar Martínez Zepeda  
 Dictaminador Especializado  
 Comisión Federal para la Protección  
 Contra Riesgos Sanitarios  
 Secretaría de Salud  
 Monterrey 33, Col. Roma  
 06700 México D.F., MÉXICO  
 Tel.: +52 55 5080 5282  
 E-mail: pilarmz@salud.gob.mx

Ana Maria Aguilar Olmos  
 Jefa del Departamento de Alimentos  
 Laboratorio Nacional de Protección al Consumidor  
 PROFECO  
 Alemania 14 Col Parque San Andrés, Delegación  
 Coyoacan  
 04040 México D.F., MÉXICO  
 Tel. : +52 55 5544 2060  
 Fax : +52 55 5544 1504  
 E-mail : amaguilaro@profeco.gob.mx

Laura Bonilla Reyes  
 Coordinador SC-8 Etiquetado de los Alimentos –  
 Codex Alimentarius  
 CANACINTRA  
 Av. San Antonio #256 Col. Amplicion Napoles  
 03849 Mexico, D.F., MÉXICO  
 Tel.: +52 55 1105 4487  
 E-mail: laura.bonilla@unilever.com

Delia Altamirano Gutiérrez  
 PepsiCo Internacional México, S. de R.L. de C.V.  
 Bosque de Duraznos #67. Col. Bosques de las Lomas  
 11700 México D.F., MÉXICO  
 Tel.: +52 55 2582 4746  
 Fax: +52 55 2582 4890  
 E-mail: delia.altamirano@pepsi.com.mx

Elisabeth Haring Bolivar  
 Grupo Bimbo  
 Prolongación Paseo de la Reforma No. 1000  
 Col. Peña Blanca Santa Fe  
 01210 México D.F., MÉXICO  
 Tel.: +52 55 5268 6600, ext. 6367  
 Fax: +52 55 5268 6602  
 E-mail: eharibol@grupobimbo.com

Jennifer Daniel Chavero  
 Coordinadora de Asuntos Científicos y Regulatorios  
 Kraft Foods de México S de R.L. de C.V.  
 Poniente 116 no. 553 Col. Industrial Vallejo  
 02300 México D.F., MÉXICO  
 Tel.: +52 55 5729 7828  
 E-mail: jennifer.daniel@kraft.com

Sandra Patricia Piña Salinas  
 Coordinadora de Asuntos Regulatorios y  
 Gubernamentales  
 AgroBIO México A.C.  
 Calderón de la Barca 78 PB Colonia Polanco  
 11560 México D.F., MÉXICO  
 Tel.: +52 55 5282 1931  
 Fax: +52 55 5281 4400  
 E-mail: spina@agrobiomexico.org.mx

Verónica Vargas Mora  
 Gerente de Asuntos Regulatorios e Investigación y  
 Desarrollo  
 Grupo Gamesa, S. de R.L. de C.V.  
 Av. República Mexicana 225 Nte. Col Cuauhtémoc  
 San Nicolás de los Garza, Nuevo León  
 66450 MÉXICO  
 Tel.: +52 81 8369 6397  
 Fax: +52 81 8369 5735  
 E-mail: veronica.vargas@pepsico.com.mx

Ingrid Maciel Pedrote  
 Gerente de Normatividad  
 Sigma Alimentos  
 Mariano Escobedo 573 Piso 3  
 Colonia Rincon del Bosque  
 11580 México, Distrito Federal, MÉXICO  
 Tel.: +52 55 8503 2086  
 Fax: +52 55 8503 2056  
 E-mail: imaciel@sigma-alimentos.com

Martha Galicia  
 Asesor  
 Consejo Mexicano de la Industria de Productos de  
 Consumo, A.C.  
 Séneca 65, Col. Polanco  
 11560 México D.F., MÉXICO  
 Tel.: +52 55 5280 4335  
 Fax: +52 55 5280 4335  
 E-mail: mgalicia@conmexico.com.mx

Elvia Aguilar Esperanza  
 Regulatory Affairs Manager  
 Coca-Cola México  
 Rubén Darío 115  
 Col. Bosque de Chapultepec  
 011580 México D.F., MÉXICO  
 Tel.: +52 55 5262 2129  
 Fax: +52 55 5262 2005  
 E-mail: elaguilar@la.ko.com

Sandra Herrero Cagigas  
 Regulatory Affairs Manager  
 HECA-Verification Entity  
 Via Morelos 81, Colonia Ex – Barrio de Jajalpa  
 Ecatepec de Morelos, Estado de México  
 55000 México, MÉXICO  
 Tel.: +52 55 5787 3280  
 Fax: +52 55 5787 3280  
 E-mail: sandra.herrero@att.net.mx

## **MONGOLIA**

Mrs. Dalkhjav OYUNCHIMEG  
 Head, State Inspectorate of Health  
 State Specialized Inspection Agency of the  
 Government of Mongolia  
 Builder's Square-13  
 Ulaanbaatar 211238, MONGOLIA  
 Tel: +976 11 263305  
 Fax: +976 11 263305  
 E-mail: oyunchimeg\_0610@yahoo.com

## **MOROCCO** **MAROC** **MARRUECOS**

Mme Zakia Driouich  
 Directrice des Industries de la Pêche Maritime  
 Département des Pêches Maritimes  
 BP 476 AGDAL  
 Rabat 1000, MAROC  
 Tel.: +37 68 82 95/93  
 Fax: +37 68 82 94  
 E-mail: driouich@mpm.gov.ma

Majid Joundy  
 Secrétaire Général  
 Union Nationale des Industries de la Conserve de  
 Poisson (UNICOP)  
 7, Rue El Yarmouk Longchamps  
 Casablanca, MAROC  
 Tel.: +22 94 37 49 / 95 15 49 / 36 57 43  
 Fax: +22 94 37 49  
 E-mail: unicop@casanet.net.ma

Jean Siegel  
 MIDAV  
 B.P. 301 – Route de Sidi Ouassel  
 46.000 – Safi – MAROC  
 Tel. : +212 24 46 24 20 / 21  
 Fax : +212 24 46 14 15  
 E-mail : midav@midav.ma

Mohammed Hommani  
 Union Nationale des Industries de la Conserve de  
 Poisson  
 21, avenue Riad-Mahaj Riad, Rabat, MAROC  
 Tel.: +212 61172435  
 Fax: +212 37713189  
 E-mail: h.hommani@menara.ma

**NEPAL**  
**NÉPAL**  
**NEPAL**

Mr. Uttam Kumar Bhattarai  
 Director General  
 Department of Food Technology and Quality Control  
 P.O. Box 21265  
 Babarmahal, Kathmandu, NEPAL  
 Tel.: +977 1 4262430  
 Fax: +977 1 4262337  
 E-mail: ukbhattarai21@yahoo.com  
 E-mail: dgdfqc@mail.com.np

**NETHERLANDS**  
**PAYS-BAS**  
**PAISES BAJOS**

Mr. Jan-Willem van den Brink  
 (Head of Delegation)  
 Policy Adviser  
 Ministry of Health, Welfare and Sport  
 P.O. Box 20350  
 2500 EJ The Hague, THE NETHERLANDS  
 Tel.: +31 70 340 6772  
 Fax: +31 70 340 5554  
 E-mail: jw.vd.brink@minvws.nl

Ms. Lianne Kersbergen  
 Policy Officer  
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
 P.O. Box 20401  
 2500 EK The Hague, THE NETHERLANDS  
 Tel.: +31 70 378 4154  
 Fax: +31 70 378 6157  
 E-mail: m.c.kersbergen@minlnv.nl

**NEW ZEALAND**  
**NOUVELLE-ZELANDE**  
**NUEVA ZELANDIA**

Ms. Jenny Reid  
 (Head of Delegation)  
 Assistant Director, Joint Food Standards  
 New Zealand Food Safety Authority  
 P.O. Box 2835  
 Wellington, NEW ZEALAND  
 Tel.: +64 4 894 2582  
 Fax: +64 4 894 2583  
 E-mail: jenny.reid@nzfsa.govt.nz

Mr. Phillip Fawcett  
 Senior Programme Manager, International Standards  
 New Zealand Food Safety Authority  
 P.O. Box 2835  
 Wellington, NEW ZEALAND  
 Tel.: +64 4 894 2656  
 Fax: +64 4 894 2675  
 E-mail: phil.fawcett@nzfsa.govt.nz

Ms. Rochelle Finlay  
 Programme Manager, Labelling  
 New Zealand Food Safety Authority  
 P.O. Box 2835  
 Wellington, NEW ZEALAND  
 Tel.: +64 4 894 2418  
 Fax: +64 4 894 2583  
 E-mail: rochelle.finlay@nzfsa.govt.nz

Mr. Afreen Rahman  
 Advisor, Export Standards – Organics and Plants  
 New Zealand Food Safety Authority  
 P.O. Box 2835  
 Wellington, NEW ZEALAND  
 Tel.: +64 4 894 2647  
 Fax: +64 4 894 2675  
 E-mail: afreen.rahman@nzfsa.govt.nz

**NICARAGUA**

Mr. Salvador Guerrero G.  
 Responsable de la Oficina del Punto Focal del  
 CODEX ALIMENTARIUS – NICARAGUA  
 Dirección de Tecnología, Normalización y  
 Metrología (DTNM)  
 Ministerio de Fomento Industria y Comercio  
 (MIFIC)  
 Km 6 ½ Carretera Masaya  
 Managua, NICARAGUA  
 Tel.: +505 267 0161, ext. 1136  
 Fax: +505 267 2019  
 E-mail: salvador.guerrero@mific.gob.ni  
 E-mail: codex@mific.gob.ni

**NIGERIA**  
**NIGÉRIA**  
**NIGERIA**

Mr. Fred Nduka Chiazor  
 Pan Africa Environment/Scientific and Regulatory  
 Affairs Manager  
 Coca Cola Nigeria & Equatorial Africa Limited  
 (Technical)  
 Pemberton Place, 16 Gerrard Road  
 P.O. Box 13681, Ikeja Post Office  
 Ikoyi, Lagos, NIGERIA  
 Tel.: +234 1 2709238  
 Fax: +234 1 2709411  
 E-mail: fchiazor@afr.ko.com

**NORWAY**  
**NORVEGE**  
**NORUEGA**

Mrs. Tone E. Matheson  
 (Head of Delegation)  
 Senior Adviser, Codex Contact Point  
 Norwegian Food Safety Authority  
 Head Office, P.O. Box 383  
 N-2381 Brumunddal, NORWAY  
 Tel.: +47 23 21 66 51  
 Fax: +47 23 21 68 01  
 E-mail: toema@mattilsynet.no

Mrs. Vigdis Veum Moellersen  
 Adviser  
 Norwegian Food Safety Authority  
 Head Office, P.O. Box 383  
 N-2381 Brumunddal, NORWAY  
 Tel.: +47 23 21 66 69  
 Fax: +47 23 21 68 01  
 E-mail: visvm@mattilsynet.no

**PARAGUAY**

Lic. Zuny Zarza  
 Dirección de Vigilancia de Alimentos  
 Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición  
 Ministerio de Salud Pública y Bienestar Social  
 Santísima Trinidad e Itapúa  
 Asunción, PARAGUAY  
 Tel.: +595 21 206 874  
 Fax: +595 21 206 874  
 E-mail: zmzarza@hotmail.com

Mr. Victor Rondan  
 First Secretary  
 Embassy of Paraguay  
 501 – 151 Slater Street  
 Ottawa, ON K1P 5H3, CANADA  
 Tel.: (613) 567-1283  
 Fax: (613) 567-1679  
 E-mail: vrondan@embassyofparaguay.ca

**PHILIPPINES**  
**FILIPINAS**

Ms. Daisy E. Tañafraña  
 (Head of Delegation)  
 Supervising Science Research Specialist  
 Department of Science and Technology  
 DOST Compound, General Santos Ave.  
 Bicutan, Taguig 2110, PHILIPPINES  
 Tel.: +63 2 837 7530  
 Fax: +63 2 837 7530  
 E-mail: dtanafraña@yahoo.com

Dr. Elias E. Escueta  
 Philippine Chamber of Food Manufacturers, Inc.  
 (PCFMI)  
 Room 1216 Cityland 10 Towers  
 6817 Ayala Avenue Cor. H.V. dela Costa Street  
 Makati City, PHILIPPINES  
 Tel. : + 63 2 849 8272  
 Fax. : + 63 2 849 8289  
 E-mail : eescueta@apac.ko.com

**POLAND**  
**POLOGNE**  
**POLONIA**

Ms. Joanna Markowska  
 Senior Specialist  
 Department of Agricultural Markets  
 Ministry of Agriculture and Rural Development  
 30, Wspólna Street  
 00-930 Warsaw, POLAND  
 Tel.: +48 22 623 22 69  
 Fax: +48 22 623 24 54  
 E-mail: joanna.markowska@minrol.gov.pl

Mr. Michal Szymaniak  
 Senior Specialist  
 Certification and Laboratory Supervision  
 Department  
 Agricultural and Food Quality Inspection  
 30, Wspólna Street  
 00-930 Warsaw, POLAND  
 Tel.: +48 22 623 29 61  
 Fax: +48 22 623 29 94  
 E-mail: mszymaniak@ijhars.gov.pl

**PORTUGAL**

Ms. Maria João Boavida  
 Counsellor  
 Embassy of Portugal  
 645 Island Park Drive  
 Ottawa, ON K1Y 0B8, CANADA  
 Tel.: (613) 729-0883  
 Fax: (613) 729-4236  
 E-mail: mjboavida@embportugal-ottawa.org

**SAINT KITTS AND NEVIS**  
**SAINT-KITTS-ET-NEVIS**  
**SAINT KITTS Y NEVIS**

Miss Denyse Phipps  
 Lab Technician  
 Bureau of Standards  
 La Guerite, Basseterre  
 SAINT KITTS & NEVIS  
 Tel.: +8694655279  
 Fax: +8694653852  
 E-mail: mplbos@thecable.net

**SAINT LUCIA  
SAINTE LUCIE  
SANTA LUCÍA**

Fulgence St. Prix  
Standards Officer  
Saint Lucia Bureau of Standards  
Bisee Industrial Estate  
P.O. Box 5412  
Castries, SAINT LUCIA  
Tel.: +758 453 0049; +758 456 0102; +758 456 0546  
Fax: +758 452 3561  
E-mail : f.stprix@slbs.org

**SAMOA**

Ms. Iulia Petelo  
Codex Contact Point for Samoa  
Assistant Chief Executive Officer  
Fair Trading and Codex Division  
Ministry of Commerce, Industry & Labour  
P.O. Box 862, Level IV ACC House  
Apia, SAMOA  
Tel: +685 20441  
Fax: +685 20443  
E-mail: codex.samoa@mcil.gov.ws  
E-mail: iulia.petelo@mcil.gov.ws

**SINGAPORE  
SINGAPOUR  
SINGAPUR**

Ms. LIM Lee San  
(Head of Delegation)  
Head, Food Advertisement/Labeling and Early  
Warning Branch  
Agri-Food and Veterinary Authority  
5, Maxwell Road, #18-00 Tower Block, MND  
Complex  
SINGAPORE 069110  
Tel.: +65 6325 8553  
Fax: +65 6324 4563  
E-mail: lim\_lee\_san@ava.gov.sg

Mr. Sivakant TIWARI  
Principal Senior State Counsel  
International Affairs Division  
Attorney-General's Chambers  
1 Coleman Street, #10-00 The Adelphi  
SINGAPORE 179803  
Tel.: +65 6332 5914  
Fax: +65 6338 2979  
E-mail: sivakant\_tiwari@agc.gov.sg

Ms. TAN Kim Ping  
Senior Officer  
Secretariat  
Genetic Modification Advisory Committee  
20 Biopolis Way, #08-01 Centros  
SINGAPORE 138668  
Tel.: +65 6826 6355  
Fax: +65 6478 9581  
E-mail: tan\_kim\_ping@a-star.edu.sg

**SLOVAK REPUBLIC**

Mr. Ján Haščik  
Director of Food Industry Department  
Ministry of Agriculture  
812 66 Bratislava, Dobrovičova 12  
THE SLOVAK REPUBLIC  
E-mail: jan.hascik@land.gov.sk

**SLOVENIA  
SLOVÉNIE  
ESLOVENIA**

Blaža Nahtigal  
Undersecretary  
Directorate for Food Safety  
Ministry of Agriculture, Forestry and Food  
Dunajska 58  
1000 Ljubljana, SLOVENIA  
Tel.: +386 1 4789398  
Fax: +386 1 4789055  
E-mail: blaza.nahtigal@gov.si

**SOUTH AFRICA  
AFRIQUE DU SUD  
SUDÁFRICA**

Mrs. Yolande van der Riet  
(Head of Delegation)  
Senior Medical Natural Scientist, Regulatory  
Nutrition  
Food Control  
Department of Health  
Private Bag X828  
0001 Pretoria, SOUTH AFRICA  
Tel.: +27 12 312 0202  
Fax: +27 12 312 3180  
E-mail: debruy@health.gov.za

Mrs. Karen Vokes  
Consumer Goods Council of South Africa  
P.O. Box 41417  
2024 Graighall, SOUTH AFRICA  
Tel.: +27 11 644 0881  
Fax: +27 11 886 4966  
E-mail: kvokes@afr.ko.com

**SPAIN  
ESPAGNE  
ESPAÑA**

D. Miguel Ysa Valle  
(Head of Delegation)  
Jefe de Sección, Centro de Investigación y Control de  
la Calidad (CICC)  
Instituto Nacional del Consumo  
Ministerio de Sanidad y Consumo  
Avda. De Cantabria, S/N  
28042 Madrid, ESPAÑA  
Tel.: +34 91 822 47 34  
Fax: +34 91 747 95 17  
E-mail: miguel.ysa@consumo-inc.es

D<sup>a</sup> Elisa Revilla García  
Subdirectora Adjunta de la Subdirección  
General de Planificación y Control Agroalimentario  
Ministerio de Agricultura  
Pesca y Alimentación  
P<sup>o</sup> Infanta Isabel, 1  
28006 Madrid, ESPAÑA  
Tel.: +34 91 347 45 96  
Fax: +34 91 347 57 28  
E-mail: erevilla@mapya.es

D<sup>a</sup> Almudena Rollán Gordo  
Jefe de Sección, Servicio de Riesgos Nutricionales  
Subdirección General de Gestión de Riesgos  
Alimentarios  
Ministerio de Sanidad y Consumo  
Alcalá, 56  
28071 Madrid, ESPAÑA  
Tel.: +34 91 338 07 10  
Fax: +34 91 338 01 69  
E-mail: arollan@yahoo.es

**SRI LANKA**

P. Madarasinghe  
Assistant Director, Food Control Administration  
Ministry of Health, Sri Lanka  
343/10, Aturupanawatta, Ranwala  
Kegalle, SRI LANKA  
Tel.: +94 77 3559758  
Fax: +94 11 2672073  
E-mail: madaras@sltnet.lk

Dr. C.K. Shanmugarajah  
Director  
Environmental, Occupational Health and Food Safety  
Ministry of Healthcare and Nutrition  
385, Deans Road  
Colombo-10, SRI LANKA  
Tel.: +94 11 2672004  
Fax: +94 11 2672004  
E-mail: shan@health.gov.lk

**SUDAN  
SOUDAN  
SUDÁN**

Elbagir Awad Mohamed  
Food Health and Safety Coordinator  
Sudanese Consumer Protection Society (NGOs)  
285 Khartoum, SUDAN  
Tel.: +249 122857738  
Fax: +249 183797889; +249 183248035  
E-mail: bagirawad@yahoo.com

**SWEDEN  
SUEDE  
SUECIA**

Mrs. Kerstin Jansson  
(Head of Delegation)  
Deputy Director  
Ministry of Agriculture  
Fredsgatan 8  
SE-103 33 Stockholm, SWEDEN  
Tel.: +46 8 405 11 68  
Fax: +46 8 20 64 96  
E-mail: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Mrs. Birgitta Lund  
Principal Administrative Officer  
National Food Administration  
Food Standards Department  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala, SWEDEN  
Tel.: +46 18 17 56 76  
Fax: +46 18 10 58 48  
E-mail: bilu@slv.se

Ms. Carmina Ionescu  
Senior Administrative Officer  
National Food Administration  
Food Standards Department  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala, SWEDEN  
Tel.: +46 18 17 56 01  
E-mail: carmina.ionescu@slv.se

Mr. Magnus Carnwall  
Senior Administrative Officer  
National Food Administration  
Food Standards Division  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala, SWEDEN  
Tel.: +46 18 17 53 67  
Fax: +46 18 10 58 48  
E-mail: maca@slv.se

Mrs. Anna Önell  
 Legal Adviser  
 National Food Administration  
 Box 622  
 SE-751 26 Uppsala, SWEDEN  
 Tel.: +46 18 17 55 95  
 E-mail: codex@slv.se

**SWITZERLAND**  
**SUISSE**  
**SUIZA**

Mrs. Elisabeth Nellen - REGLI  
 (Head of Delegation)  
 Foodstuffs and Commodities Section  
 Consumer Protection Direction Unit  
 Swiss Federal Office of Public Health  
 CH-3003 Bern, SWITZERLAND  
 Tel.: +41 31 322 95 60  
 Fax: +41 31 322 95 74  
 E-mail: elisabeth.nellen@bag.admin.ch

Mrs. Awilo Ochieng Pernet  
 Codex Alimentarius, International Nutrition and  
 Food Safety Issues  
 Division of International Affairs  
 Swiss Federal Office of Public Health  
 CH-3003 Bern, SWITZERLAND  
 Tel.: +41 31 322 00 41  
 Fax: +41 31 322 95 74  
 E-mail: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mr. Patrik Aebi  
 Head of Quality and Sales, Promotion Section  
 Main Division Production and International Affairs  
 Federal Office for Agriculture  
 Mattenhofstrasse 5  
 CH-3003 Bern, SWITZERLAND  
 Tel.: +41 31 322 25 92  
 Fax: +41 31 322 26 34  
 E-mail: patrik.aebi@blw.admin.ch

Dr. Philippe Pittet  
 Assistant Vice President Regulatory Affairs  
 Nestec Ltd.  
 55 avenue Nestlé  
 CH-1800 Vevey, SWITZERLAND  
 Tel.: +41 21 924 42 64  
 Fax: +41 21 924 45 47  
 E-mail : philippe.pittet@nestle.com

Mr. Jürg Simon  
 Lenz & Staehelin  
 Bleicherweg 58  
 CH-8027 Zurich, SWITZERLAND  
 Tel.: +41 44 204 12 12  
 Fax: +41 44 204 12 00  
 E-mail: juerg.simon@lenzstaehelin.com

**THAILAND**  
**THAILANDE**  
**TAILANDIA**

Dr. Songsak SriAnujata  
 (Head of Delegation)  
 Advisor, Institute of Nutrition  
 Mahidol University  
 Salaya, Putthamonthon  
 Nakhornpathom 73170, THAILAND  
 Tel.: +66 2 800 2380, ext. 311  
 Fax: +66 2 441 9344  
 E-mail: rassn@mahidol.ac.th

Dr. Chanin Charoenpong  
 Senior Expert on Standard of Health Products  
 Food and Drug Administration  
 Ministry of Public Health  
 Tiwanon Rd.  
 Nonthaburi 11000, THAILAND  
 Tel.: +662 591 8447  
 Fax: +662 591 8446  
 E-mail: chanin@fda.moph.go.th

Mr. Anan Jumnansilp  
 Deputy Secretary General of Food Processing  
 Industry Club  
 The Federation of Thai Industries  
 Queen Sirikit National Convention Center  
 Zone C, 4<sup>th</sup> Floor  
 60 New Ratchadapisek Road, Klongtoey  
 Bangkok 10110, THAILAND  
 Tel.: +66 2 725 1155  
 Fax: +66 2 758 7841  
 E-mail: anan.jumnans@bms.com

Mr. Poonkeite Thangsombat  
 Vice President, Thai Food Processors Association  
 (On behalf of Board of Trade of Thailand)  
 150 Rajbopit Road, Pranakhon District  
 Bangkok 10200, THAILAND  
 Tel.: +662 261 2684  
 Fax: +662 261 2687  
 E-mail: thaifood@thaifood.org

Ms. Saowanee Khamfang  
 Chief of Co-operative and Member Service  
 Department  
 Thai Frozen Foods Association  
 (On behalf of Board of Trade of Thailand)  
 150 Rajbopit Road, Pranakhon District  
 Bangkok 10200, THAILAND  
 Tel.: +662 235 5622-4  
 Fax: +662 235 5625  
 E-mail: thai-frozen@thai-frozen.or.th

Ms. Natsawan Choeysakul  
Standards Officer  
Office of Commodity and System Standards  
National Bureau of Agricultural and Food Standards  
Ministry of Agriculture and Cooperatives  
Rajadamnern Nok Avenue  
Bangkok 10200, THAILAND  
Tel.: +66 2 283 1600, ext. 1180-1181  
Fax: +66 2 280 3899; +66 2 283 1669  
E-mail: natsawann@hotmail.com

**TUNISIA**

**TUNISIE**

**TÚNEZ**

Mr. Zakaria H'MAD  
Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Petites et  
Moyennes Entreprises  
8011, rue Montplaisir  
1002, Tunis, TUNISIE  
Tel.: +216 71 289 562  
Fax: +216 71 789 159  
E-mail: zakaria.hmad@industrie.gov.tn

Mme Leila Gnaoui  
Chef de Service, Ministère du Commerce  
Cité des ingénieurs La Marsa Tunis  
1002 Tunis, TUNISIE  
Tel.: +216 97 546 442  
E-mail: gneouil@yahoo.fr

**TURKEY**

**TURQUIE**

**TURQUÍA**

Mrs. Nergiz Özbağ  
Food Engineer  
Food Control Services Department, Codex Division  
General Directorate of Protection and Control  
Ministry of Agriculture and Rural Affairs  
Akay Caddesi No. 3 Bakanliklar  
Ankara 06100, TURKEY  
Tel.: +90 (312) 417 41 76, ext. 6205  
E-mail: nergizo@kkgm.gov.tr

**UNITED ARAB EMIRATES (U.A.E.)**

**ÉMIRATS ARABES UNIS**

**EMIRATOS ÁRABES UNIDOS**

Iman Ali Al Bastaki  
Head of Food Trade Unit  
Dubai Municipality  
Dubai, UNITED ARAB EMIRATES (U.A.E.)  
Tel.: +971 4 206 4204  
Fax: +971 4 222 1513  
E-mail: eabastaki@dm.gov.ae

Ahmed Rashid Almansoori  
Head of Consumer Protection Section  
Department of Planning and Economy  
P.O. Box 853  
Abu Dhabi, UNITED ARAB EMIRATES (U.A.E.)  
Tel: + 971 2 6227222  
Fax: + 971 2 6220027

Mahmoud Khalifa Albaloushi  
Chief Inspector of Consumer Protection Section  
Department of Planning and Economy  
P.O. Box 853  
Abu Dhabi, UNITED ARAB EMIRATES (U.A.E.)  
Tel: + 971 2 6227222  
Fax: + 971 2 6220027  
E-mail: malbaloushi@adeconomy.ae

**UNITED KINGDOM**

**ROYAUME-UNI**

**REINO UNIDO**

Mr. Anthony Flower  
(Head of Delegation)  
Head of Food Labelling and Marketing Terms  
Food Standards Agency  
Room 127B, Aviation House  
125 Kingsway  
London WC2B 6NH, UNITED KINGDOM  
Tel.: +44 20 7276 8075  
Fax: +44 20 7276 8193  
E-mail: a.flower@foodstandards.gsi.gov.uk

Dr. Jane Ince  
Food Labelling and Marketing Terms  
Food Standards Agency  
Room 115B, Aviation House  
125 Kingsway  
London WC2B 6NH, UNITED KINGDOM  
Tel.: +44 20 7276 8141  
Fax: +44 20 7276 8193  
E-mail: jane.ince@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr. Phillip Souta  
Food Labelling and Marketing Terms  
Food Standards Agency  
Room 131, Aviation House  
125 Kingsway  
London WC2B 6NH, UNITED KINGDOM  
Tel.: +44 20 7276 8122  
Fax: +44 20 7276 8193  
E-mail: phillip.souta@foodstandards.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA  
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr. Barbara Schneeman  
(Head of Delegation)  
Director, Office of Nutrition, Labeling and Dietary  
Supplements  
Center for Food Safety and Applied Nutrition  
(CFSAN)  
U.S. Food and Drug Administration (HFS-800)  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 20740, U.S.A.  
Tel.: (301) 436-2373  
Fax: (301) 436-2639  
E-mail: barbara.schneeman@fda.hhs.gov

Dr. Robert Post  
(Alternate Delegate)  
Director, Labeling and Consumer Protection Staff  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Ave. SW  
602 Annex  
Washington, DC 20250, U.S.A.  
Tel.: (202) 205-0279  
E-mail: robert.post@fsis.usda.gov

Government Advisors

Mr. Jack Bobo  
Deputy Chief, Biotechnology Trade Division  
U.S. Department of State  
EB/TPP/ABT, Room 4470  
2201 C Street NW  
Washington, DC 20520, U.S.A.  
Tel.: (202) 647-1647  
Fax: (202) 647-1894  
E-mail: boboja@state.gov

Ms. Christine Brown  
International Trade Specialist  
Office of Trade Agreements and Compliance  
U.S. Department of Commerce  
1401 Constitution Ave. NW  
Washington, DC 20230, U.S.A.  
Tel.: (202) 482-5089  
Fax: (202) 482-6097  
E-mail: christine.brown@mail.doc.gov

Ms. Priscilla Joseph  
International Trade Specialist  
Office of Scientific and Technical Affairs  
Foreign Agricultural Service  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Ave. SW  
Washington, DC 20250, U.S.A.  
Tel.: (202) 690-3326  
E-mail: priscilla.joseph@fas.usda.gov

Mr. Jonathan D. Melvin  
Agricultural Marketing Specialist  
Accreditation Manager  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Ave. SW  
Room 1219, South Building  
Washington, DC 20250, U.S.A.  
Tel.: (202) 720-3252  
Fax: (202) 205-7808  
E-mail: jonathan.melvin@usda.gov

Dr. Ritu Nalubola  
Food Technologist  
Center for Food Safety and Applied Nutrition  
(CFSAN)  
U.S. Food and Drug Administration (HFS-820)  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 20740, U.S.A.  
Tel.: (301) 436-1432  
Fax: (301) 436-2636  
E-mail: ritu.nalubola@fda.hhs.gov

Mr. Arthur L. Neal, Jr.  
Acting Associate Deputy Administrator  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Ave. SW  
Room 1219, South Building  
Washington, DC 20250, U.S.A.  
Tel.: (202) 690-1315  
Fax: (202) 690-3616  
E-mail: arthur.neal@usda.gov

Mr. Richard Owen  
Director, Agricultural Affairs  
Office of the U.S. Trade Representative  
600 17<sup>th</sup> St. NW  
Washington, DC 20508, U.S.A.  
Tel.: (202) 395-9615  
Fax: (202) 395-4579  
E-mail: richard\_owen@ustr.eop.gov

Dr. Edward Scarbrough  
U.S. Manager for Codex  
United States Codex Office  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
Room 4861, South Building  
1400 Independence Ave. SW  
Washington, DC 20250, U.S.A.  
Tel.: (202) 720-2057  
Fax: (202) 720-3157  
E-mail: ed.scarbrough@fsis.usda.gov

Ms. Audrey Talley  
Deputy Chief  
Foreign Regulations Branch/IRSD  
Office of Scientific & Technical Affairs  
Foreign Agriculture Service  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Ave. SW  
Washington, DC 20250, U.S.A.  
Tel.: (202) 720-9408  
Fax: (202) 690-0677  
E-mail: talley@fas.usda.gov

Dr. Michael Wehr  
Codex Program Coordinator  
Centre for Food Safety and Applied Nutrition  
(CFSAN)  
U.S. Food and Drug Administration  
5100 Paint Branch Parkway, Room 1B-003  
College Park, MD 20740, U.S.A.  
Tel.: (301) 436-1724  
Fax: (301) 436-2618  
E-mail: michael.wehr@fda.hhs.gov

#### Non-Government Advisors

Ms. Regina Hildwine  
Senior Director, Food Labeling and Standards  
GMA/FPA  
1350 I Street NW, Suite 300  
Washington, DC 20005, U.S.A.  
Tel.: (202) 639-5926  
E-mail: rhildwine@fpa-food.org

Mr. C.W. McMillan  
President  
C.W. McMillan Company  
P.O. Box 10009  
Alexandria, VA 22310, U.S.A.  
Tel.: (703) 960-1982  
Fax: (703) 960-4976  
E-mail: cwmco@aol.com

Dr. Mark Nelson  
Director, Regulatory Affairs U.S. and Canada  
Nestle USA, Inc.  
800 North Brand Blvd.  
Glendale, CA 91203-1244, U.S.A.  
Tel.: (818) 549-5530  
Fax: (818) 549-5682  
E-mail: mark.nelson@us.nestle.com

Mr. Clayton Hough  
Senior Vice President and General Counsel  
International Dairy Foods Association  
1250 H St. NW  
Washington, DC 20005, U.S.A.  
Tel.: (202) 737-4332  
E-mail: chough@idfa.org

Mr. Robert Collette  
Vice-President, Science and Technology  
National Fisheries Institute  
7918 Jones Branch Dr.  
McLean, VA 22102, U.S.A.  
Tel.: (703) 752-8886  
E-mail: bcollette@nfi.org

Ms. Wanda Kelker  
Principal Manager, Scientific and Regulatory Affairs  
The Coca-Cola Company  
One Coca-Cola Plaza  
Atlanta, GA 30313, U.S.A.  
Tel.: (404) 676-6968  
Fax: (404) 598-6968  
E-mail: wkelker@na.ko.com

#### **URUGUAY**

Ms. Betty Mandl Motta  
Asesoria Técnica  
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca  
Millan 4703  
Montevideo 11900, URUGUAY  
Tel.: +598 2 3098410  
Fax: +598 2 3098410  
E-mail: bmandl@mgap.gub.uy

#### **VANUATU**

Mr. Akuma Thomas Malas  
Senior Compliance Officer  
Customs and Inland Revenue Department  
PM Bag 9012  
Port Vila, VANUATU  
Tel.: +678 22862 / 24544  
Fax: +678 22597  
E-mail: amalas@vanuatu.gov.vu

#### **INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS** **ORGANISATIONS** **NONGOUVERNEMENTALES** **INTERNATIONALES** **ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

#### **BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION (BIO)**

Dr. Michael Phillips  
Vice President  
Biotechnology Industry Organization  
1201 Maryland Ave. SW, Suite 900  
Washington, DC 20024, U.S.A.  
Tel.: (202) 962-9200  
E-mail: mphillips@bio.org

Dr. Janet Collins  
 Director, Global Regulatory Affairs  
 The Solae Company  
 601 Pennsylvania Ave. NW  
 Washington, D.C. 20004, U.S.A.  
 Tel.: (202) 728-3622  
 E-mail: jcollins@solae.com

**COMITE EUROPEEN DES FABRICANTS DE  
 SUCRE (CEFS) / EUROPEAN COMMITTEE OF  
 SUGAR PRODUCERS**

Mr. Oscar Ruiz de Imana  
 Head of Scientific and Regulatory Affairs  
 CEFS, European Committee of Sugar Producers /  
 Comité Européen des Fabricants de Sucre  
 Avenue Tervuren 182  
 1150 Brussels, BELGIUM  
 Tel. : +3227620760  
 Fax: +32227710026  
 E-mail: oscar.ruiz@cefs.org

**CONFEDERATION OF THE FOOD AND  
 DRINK INDUSTRIES OF THE  
 EU/CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES  
 AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE (CIAA)**

Ms. Elena Cogalniceanu  
 Manager, Consumer Information, Diet and Health  
 Confederation of the Food and Drink Industries of  
 the EU (CIAA)  
 43 Avenue des Arts  
 B-1040 Brussels, BELGIUM  
 Tel.: +32 2 514 11 11  
 Fax: +32 2 511 29 05  
 E-mail: e.cogalniceanu@ciao.be

**CONSUMERS INTERNATIONAL /  
 ORGANISATION INTERNATIONALE DES  
 UNIONS DE CONSOMMATEURS**

Ms. Jean Halloran  
 Director, Food Policy Initiatives  
 Consumers Union on behalf of Consumers  
 International  
 101 Truman Avenue  
 Yonkers, NY 10703, U.S.A.  
 Tel.: (914) 378-2455  
 Fax: (914) 378-2928  
 E-mail: hallje@consumer.org

Dr. Michael Hansen  
 Senior Scientist in Advocacy and Public Policy  
 Consumers Union of on behalf of Consumers  
 International  
 101 Truman Avenue, Yonkers, NY 10701, U.S.A.  
 Tel.: (914) 378-2452 / (914) 378-2455  
 Fax: (914) 378-2928  
 E-mail: hansmi@consumer.org

**COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION  
 (CRN) / CONSEJO PARA UNA NUTRICIÓN  
 RESPONSABLE**

Mr. John Venardos  
 Vice President, Worldwide Regulatory and  
 Government Relations  
 Herbalife International of America, Inc.  
 1800 Century Park East  
 Century City, CA 90067, U.S.A.  
 Tel.: (310) 203-7746  
 Fax: (310) 557-3916  
 E-mail: johnv@herbalife.com

Mr. Byron Johnson  
 Industry Relations Director  
 Access Business Group LLC  
 7575 Fulton Street East  
 Ada, Michigan 49355-0001, U.S.A.  
 Tel.: (616) 787-7577  
 Fax: (616) 787-5625  
 E-mail: byron.johnson@accessbusinessgroup.com

Mr. Mark Mansour  
 Partner, Foley & Lardner, LLP  
 3000 K Street, NW, Suite 500  
 Washington, DC 20007, U.S.A.  
 Tel.: (202) 672-5585  
 Fax: (202) 672-5399  
 E-mail: mmansour@foley.com

**EUROPEAN ASSOCIATION OF  
 COMMUNICATIONS AGENCIES (EACA)**

Ms. Janie Yates  
 Institute of Communications and Advertising (ICA)  
 2300 Yonge Street, Suite 500  
 Toronto, ON M4P 1E4, CANADA  
 Tel.: (416) 482-1396  
 Fax: (416) 482-1856  
 E-mail: jyates@ica-ad.com

**EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION  
 (EFLA) / ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR  
 LE DROIT DE L'ALIMENTATION (AEDA)**

M. Matias Cortes  
 Member - European Food Law Association (EFLA)  
 Rue de la Loi 235, 1040 Brussels, BELGIUM  
 Tel.: +32 2 230 48 45  
 Fax: +32 2 230 82 06  
 E-mail: efla\_aeda@hotmail.com

Xavier Lavigne  
 Member - European Food Law Association  
 Rue de la Loi 235, 1040 Brussels, BELGIUM  
 Tel.: +32 2 230 48 45  
 Fax: +32 2 230 82 06  
 E-mail: efla\_aeda@hotmail.com

**49<sup>th</sup> PARALLEL BIOTECHNOLOGY  
CONSORTIUM (49P)**

Professor Philip L. Bereano  
Co-Director  
University of Washington  
Box 352195, Seattle, Washington 98195, U.S.A.  
Tel.: (206) 543-9037  
Fax: (206) 543-8858  
E-mail: pbereano@u.washington.edu

**INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS  
(IFT)**

Ms. Sarah F. Davis, MS, RD  
Staff Scientist, Institute of Food Technologists (IFT)  
1025 Connecticut Avenue NW, Suite 503  
Washington, DC 20036, U.S.A.  
Tel.: (202) 330-4976  
Fax: (202) 466-5988  
E-mail: sfdavis@ift.org

Ms. Gloria Brooks-Ray  
Advisor, Codex and International  
Exponent, Inc.  
P.O. Box 97, Mountain Lakes, NJ 07046, U.S.A.  
Tel: (973) 334-4652  
E-mail: gbrooksray@exponent.com

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF  
CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS  
(IACFO)**

Mr. Bruce Silverglade  
President, International Association of Consumer  
Food Organizations (IACFO)  
1875 Connecticut Ave., NW, Suite 300  
Washington, DC 20009-5728, U.S.A.  
Tel.: (202) 332-9110, ext. 337  
Fax: (202) 265-4954  
E-mail: silvergladeb@cs.com

Mr. Bill Jeffery  
National Coordinator  
Centre for Science in the Public Interest  
Suite 4550, CTTC Building, 1125 Colonel By Drive  
Ottawa, ON K1S 5R1, CANADA  
Tel.: (613) 244-7337  
Fax: (613) 244-1559  
E-mail: jefferyb@istar.ca

Ms. Aileen Leo  
National Coordinator  
Centre for Science in the Public Interest  
Suite 4550, CTTC Building, 1125 Colonel By Drive  
Ottawa, ON K1S 5R1, CANADA  
Tel.: (613) 244-7337  
Fax: (613) 244-1559  
E-mail: akleo@magma.ca

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION  
NETWORK (IBFAN)**

Ms. Elisabeth Sterken  
Director, INFAC Canada/IBFAN North America  
6 Trinity Square  
Toronto, ON M5G 1B1, CANADA  
Tel.: (416) 595-9819  
Fax: (416) 591-9355  
E-mail: esterken@infactcanada.ca

**INTERNATIONAL CHAMBER OF  
COMMERCE (ICC)**

Mr. Christopher G. Martin  
Policy Manager  
United States Council for International Business  
1212 Avenue of the Americas  
New York, NY 10036, U.S.A.  
Tel. : (212) 703-5061  
Fax : (212) 575-0327  
E-mail: cgmartin@uscib.org

Mr. Davis Hodge  
Rapporteur to the Self-Regulation Task Force, ICC  
KREAB Group  
515 Madison Avenue, 34<sup>th</sup> Floor  
New York, NY 10022, U.S.A.  
Tel. : (212) 935-0210  
Fax : (212) 935-6577  
E-mail: dhodge@strategy-xxi.com

**INTERNATIONAL CHEWING GUM  
ASSOCIATION (ICGA)**

Mr. David Joy  
Counsel  
International Chewing Gum Association (ICGA)  
c/o Keller and Heckman  
523, Avenue Louise  
B-1050 Brussels, BELGIUM  
Tel.: (202) 434-4126 (USA)  
Fax: (202) 434-4646 (USA)  
E-mail: joy@khlaw.com

Ms. Marie Dubitsky  
Chairperson, Regulatory Committee  
International Chewing Gum Association (ICGA)  
C/o Wrigley GmbH  
Biberger Str. 18  
82008 Unterhaching, GERMANY  
Tel.: +49 89 66510207  
Fax: +49 89 66510207  
E-mail: marie.dubitsky@wrigley.com

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)**

Ms. Helen Falco  
Adviser  
International Council of Beverages Associations  
(ICBA)  
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku  
103-0022 Tokyo, JAPAN  
Tel.: +81 3 3270 7300  
Fax: +81 3 3270 7306  
E-mail : icba@j-sda.or.jp

Dr. Shuji Iwata  
Technical Adviser  
International Council of Beverages Associations  
(ICBA)  
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku  
103-0022 Tokyo, JAPAN  
Tel.: +81 3 3270 7300  
Fax: +81 3 3270 7306  
E-mail : icba@j-sda.or.jp

Mr. Hiromi Ohta  
Technical Adviser  
International Council of Beverages Associations  
(ICBA)  
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku  
103-0022 Tokyo, JAPAN  
Tel : +81 3 3270 7300  
Fax: +81 3 3270 7306  
E-mail : icba@j-sda.or.jp

Mr. Soichi Yamamoto  
Technical Adviser  
International Council of Beverages Associations  
(ICBA)  
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku  
103-0022 Tokyo, JAPAN  
Tel.: +81 3 3270 7300  
Fax: +81 3 3270 7306  
E-mail : icba@j-sda.or.jp

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATIONS (ICGMA)/CONSEIL INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DE FABRICANTS DE PRODUITS D'ÉPICERIE / CONSEJO INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE FABRICANTES DE COMESTIBLES**

Ms. Alison Kretser  
Sr. Director Nutrition Policy  
Grocery Manufacturers Association  
1350 I Street NW  
Washington, DC 20005, U.S.A.  
Tel.: (202) 639-5900  
E-mail: akretser@gmabrand.com

Ms. Phyllis Tanaka  
Director, Food and Nutrition Policy  
Food and Consumer Products of Canada  
885 Don Mills Road, Toronto, ON M3C 1V9  
Tel.: (416) 510-8024  
E-mail: phyllis@fcpc.ca

Ms. Lucyna K. Kurtyka  
Global Lead, International Organizations  
Monsanto Company  
1300 I St. NW, Suite 450 East  
Washington, DC 20005, U.S.A.  
Tel.: (202) 383-2846  
Fax: (202) 789-1748  
E-mail: lucyna.k.kurtyka@monsanto.com

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF) / FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITIÈRE / FEDERACION INTERNACIONAL DE LECHERIA**

Ms. Cary Frye  
Vice President of Regulatory Affairs  
International Dairy Foods Association (IDFA)  
1250 H Street, NW Suite 900  
Washington, DC 20005, U.S.A.  
Tel.: (202) 220-3543  
Fax: (202) 331-7820  
E-mail: cfrye@idfa.org

Dr. Réjean Bouchard  
Assistant Director, Policy and Dairy Production  
Dairy Farmers of Canada  
75 Albert Street, Suite 1101  
Ottawa, ON K1P 5E7, CANADA  
Tel.: (613) 236-9997  
Fax: (613) 236-0905  
E-mail: rejeanb@dfc-plc.ca

Mr. Jörg Seifert  
Technical Director - International Dairy Federation  
Diamant Building,  
Boulevard Auguste Reyers, 80  
1030 Brussels, BELGIUM  
Tel.: +32 2 706 86 43  
Fax: +32 2 733 04 13  
E-mail : jseifert@fil-idf.org

**INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS (IFAP)**

Justin To, Ph.D.  
Executive Director  
Canadian Federation of Agriculture  
1101 – 75 Albert Street,  
Ottawa, ON K1P 5E7, CANADA  
Tel.: (613) 236-3633, ext. 223  
Fax: (613) 236-5749  
E-mail: justin@cfafca.ca

**INTERNATIONAL FEDERATION OF  
ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS  
(IFOAM)  
FEDERATION INTERNATIONALE DES  
MOUVEMENTS D'AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE (IFOAM)  
FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS  
MOVIMIENTOS DE AGRICULTURA  
BIOLOGICA (IFOAM)**

Mr. Otto Schmid  
Senior Researcher, Standards Officer  
Research Institute of Organic Agriculture (FiBL)  
Ackerstrasse  
CH-5070 Frick, SWITZERLAND  
Tel.: +41 62 865 7272  
Fax: +41 62 865 7273  
E-mail: otto.schmid@fibl.ch

Ms. Katherine DiMatteo  
International Trade Specialist  
Organic Trade Association  
90 George Lamb Rd.  
Leyden, MA 01337, U.S.A.  
Tel.: (413) 624-5569  
E-mail: kdimatteo@organicspecialists.com

**INTERNATIONAL FROZEN FOOD  
ASSOCIATION (IFFA)**

Mr. John T. Allan  
Manager of Regulatory and International Affairs  
American Frozen Food Institute  
2000 Corporate Ridge, Suite 1000  
McLean, Virginia 22102, U.S.A.  
Tel.: (703) 821-0770  
E-mail: jallan@affi.com

Ms. Andrea Bruce  
Senior Counsel, Food Law  
Kraft Foods Global Inc.  
555 South Broadway  
Tarrytown, N.Y. 10591, U.S.A.  
Tel.: (914) 425-4446  
Fax: (914) 425-3601  
E-mail: andrea.bruce@kraft.com

**INTERNATIONAL GLUTAMATE  
TECHNICAL COMMITTEE (IGTC)  
COMITE INTERNATIONAL TECHNIQUE DE  
L'ACIDE GLUTAMIQUE (IGTC)**

Robert G. Bursley, Ph.D.  
President, Ajinomoto USA  
1120 Connecticut Avenue, NW, Suite 1010  
Washington, DC 20036-3953, U.S.A.  
Tel.: (202) 457-0284  
Fax: (202) 457-0107  
E-mail: bursleyb@ajiusa.com

Mrs. Yoko Ogiwara  
Scientific Adviser  
Ajinomoto Co., Inc.  
Hatchobori 3-9-5, Chuo-ku  
Toyko 104-0032, JAPAN  
Tel. : +81 (0) 80 3258 1900  
Fax : +81 (0) 3 5250 8403  
E-mail : yoko\_ogiwara@ajinomoto.com

**INTERNATIONAL LACTATION  
CONSULTANT ASSOCIATION (ILCA)**

Ms. Joan M. Fisher, ILCA Liaison  
ILCA Liaison  
76 Leopolds Drive  
Ottawa, ON K1V 7E3, CANADA  
Tel.: (613) 736-0997  
Fax: (613) 736-1795 (please phone first)  
E-mail: jfisher@ca.inter.net

**INTERNATIONAL LIFE SCIENCES  
INSTITUTE (ILSI)**

Mr. Hiroaki Hamano  
Executive Director, ILSI Japan  
Kojimachi RK Building  
2-6-7, Kojimachi, Chiyoda-ku  
Tokyo 102-0083, JAPAN  
Tel.: +81 3 5215 3535  
Fax: +81 3 5215 3537  
E-mail: hhamano@ilsijapan.org

Dr. Nobuhiro Yajima  
General Manager  
Probiotics Research Department  
Kagome Company  
17 Nishitomiya, Nasushiobara-shi  
Tochigi 329-2762, JAPAN  
Tel.: +81 287 36 2935  
Fax: +81 287 39 1038  
E-mail: nobuhiro\_yajima@kagome.co.jp

Dr. Shigenori Suzuki  
Probiotics Research Department - Kagome Company  
17 Nishitomiya, Nasushiobara-shi  
Tochigi 329-2762, JAPAN  
Tel.: +81 287 36 2935  
Fax: +81 287 39 1038  
E-mail: shigenori\_suzuki@kagome.co.jp

**INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)**

Ms. Patty Townsend  
Vice-President, Canadian Seed Trade Association  
505 - 39 Robertson Road  
Ottawa, ON K2H 8R2, CANADA  
Tel: (613) 829-9527  
Fax: (613) 829-3530  
E-mail: ptownsend@cdnseed.org

Dr. Bill Leask  
 Executive Vice-President  
 Canadian Seed Trade Association  
 505 - 39 Robertson Road  
 Ottawa, ON K2H 8R2, CANADA  
 Tel: (613) 829-9527  
 Fax: (613) 829-3530  
 E-mail: bleask@cdnseed.org

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY  
 FOODS INDUSTRIES (ISDI)**

Dr. Priscilla Samuel  
 Senior Principal Nutrition Scientist  
 Mead Johnson Nutritionals  
 2400 W. Lloyd Expressway  
 Evansville 47721, IN, U.S.A.  
 Tel.: (812) 429-5743  
 Fax: (812) 429-5904  
 E-mail: priscilla.samuel@bms.com

**NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)**

Mr. Scott C. Tips  
 President & General Legal Counsel  
 National Health Federation  
 P.O. Box 688  
 Monrovia, CA 91017, U.S.A.  
 Tel.: (626) 357-2181  
 Fax: (626) 303-0642  
 E-mail: sct@thenhf.com

Ms. Pam Killeen  
 National Health Federation  
 P.O. Box 688  
 Monrovia, CA 91017, U.S.A.  
 Tel.: (626) 357-2181  
 Fax: (626) 303-0642

**WORLD FEDERATION OF ADVERTISERS  
 (WFA)**

Mr. Bob Reaume  
 ACA Vice President, Policy and Research  
 World Federation of Advertisers (WFA)  
 120, Avenue Louise, Box 6  
 B-1050 Brussels, BELGIUM  
 Tel.: +32 2 502 57 40  
 Fax: +32 2 502 56 66  
 E-mail: breaume@acaweb.ca

**WORLD SELF-MEDICATION INDUSTRY  
 (WSMI)**

Mr. Adam Kingsley  
 Senior Manager of Scientific and Regulatory Affairs  
 World Self-Medication Industry (WSMI)  
 1111 Prince of Wales Drive, Suite 406  
 Ottawa, ON K4A 4H9, CANADA  
 Tel: (613) 723 0777  
 Fax: (613) 723 0779  
 E-mail: adam.kingsley@ndmac.ca

**JOINT FAO/WHO SECRETARIAT  
 SÉCRÉTARIAT MIXTE FAO/OMS  
 SECRETARIADO CONJUNTO FAO/OMS**

Ms. Selma H. Doyran  
 Senior Food Standards Officer  
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00100 Rome, ITALY  
 Tel.: +39 06 570 55826  
 Fax: +39 06 570 54593  
 E-mail: selma.doyran@fao.org

Mr. Tom Heilandt  
 Senior Food Standards Officer  
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00100 Rome, ITALY  
 Tel.: +39 06 570 54384  
 Fax: +39 06 570 54593  
 E-mail: tom.heilandt@fao.org

**FAO PERSONNEL  
 PERSONNEL DE LA FAO  
 PERSONAL DE LA FAO**

Ms. Janice Albert  
 Nutrition Officer  
 Nutrition and Consumer Protection Division  
 Food and Agriculture Organization (FAO)  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00100 Rome, ITALY  
 Tel.: +39 06 570 53552  
 Fax: +39 06 570 54593  
 E-mail: Janice.Albert@fao.org

**WHO PERSONNEL  
PERSONNEL DE L'OMS  
PERSONAL DE LA OMS**

Ms. Janine Lewis  
Technical Officer  
Department of Nutrition for Health and Development  
World Health Organization  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27, SWITZERLAND  
Tel: +41 22 791 3424  
Fax: +41 22 791 4156  
E-mail: lewisj@who.int

Dr. Margaret Cheney  
WHO Temporary Advisor  
Box 9123, Station T  
Ottawa, ON K1G 3T8, CANADA  
Tel.: (613) 737-4884  
E-mail: marcon@cyberus.ca

**CANADIAN SECRETARIAT  
SÉCRÉTARIAT CANADIENS  
SECRETARIADO CANADIENSE**

Mr. Ron Burke  
Director and Codex Contact Point for Canada  
Bureau of Food Regulatory, International and  
Interagency Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
200 Tunney's Pasture Driveway (0702C1)  
Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA  
Tel.: (613) 957-1748  
Fax: (613) 941-3537  
E-mail: ronald\_burke@hc-sc.gc.ca

Mr. Allan McCarville  
Senior Advisor, Codex  
Bureau of Food Regulatory, International  
and Interagency Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
200 Tunney's Pasture Driveway (0702C1)  
Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA  
Tel.: (613) 957-0189  
Fax: (613) 941-3537  
E-mail: allan\_mccarville@hc-sc.gc.ca

Mr. Bertrand Gagnon  
Manager, Intergovernmental and International  
Food Policy Coordination Division  
Food Safety Directorate  
Canadian Food Inspection Agency  
159 Cleopatra Drive  
Ottawa, ON K1A0Y9, CANADA  
Tel.: (613) 221-7161  
Fax: (613) 221-7295  
E-mail: bgagnon@inspection.gc.ca

Dr. Reem Barakat  
Senior Policy Analyst  
Food Policy Coordination Division  
Food Safety Directorate  
Canadian Food Inspection Agency  
159 Cleopatra Drive  
Ottawa, ON K1A0Y9, CANADA  
Tel.: (613) 221-7182  
Fax: (613) 221-7295  
E-mail: barakatr@inspection.gc.ca

Mrs. Santina Scalzo  
Manager, Codex Program Services  
Bureau of Food Regulatory, International  
and Interagency Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
200 Tunney's Pasture Driveway (0702C1)  
Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA  
Tel.: (613) 957-1749  
Fax: (613) 941-3537  
E-mail: santina\_scalzo@hc-sc.gc.ca

Ms. Soad Sabbagh  
Conference and Process Coordinator  
Codex Program Services  
Bureau of Food Regulatory, International  
and Interagency Affairs  
Food Directorate, Health Canada  
200 Tunney's Pasture Driveway (0702C1)  
Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA  
Tel.: (613) 952-7354  
Fax: (613) 941-3537  
E-mail: codex\_canada@hc-sc.gc.ca

**PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES (à l'étape 8 de la procédure)**  
**ANNEXE 2 Tableau 3 : Ingrédients d'origine non agricole mentionnés dans la section 3 des présentes directives**

**3.1 Additifs autorisés sous les conditions précisées dans certaines catégories d'aliments biologiques ou dans des aliments individuels**

Le tableau suivant offre une liste des additifs alimentaires y compris les supports qui sont autorisés dans la production d'aliments biologiques. Les emplois fonctionnels et les catégories d'aliments et les aliments individuels pour chaque additif sont régis par les dispositions des tableaux 1-3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires et d'autres normes qui ont été adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.

La liste suivante est une liste indicative et ne s'applique qu'à la transformation des aliments biologiques. Les pays pourront établir aux fins d'utilisation nationale une liste de substances qui répondent aux exigences comme il est recommandé à la Section 5.2 des présentes directives.

Les additifs alimentaires de ce tableau peuvent être employés pour remplir la fonction indiquée dans les produits alimentaires précisés.

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
170i	Carbonate de calcium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et similaires, à l'exception des produits de la catégorie 02.0
220	Dioxyde de soufre	Toutes	14.2.2 Cidre et poiré 14.2.3 Vins 14.2.4 Vins (de produit autre que le raisin)	14.2.5 Hydromel
270	Acide lactique (L-	Toutes	04.2.2.7 Produits à base de	01.0 Produits laitiers et similaires, à l'exception des

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
	D- et DL-)		légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté de la catégorie 12.10	produits de la catégorie 02.0 08.4 Enveloppes comestibles (par exemple, pour saucisses)
290	Dioxyde de carbone	Toutes	Autorisé, bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
296	Acide malique (DL-)	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisé.
300	Acide ascorbique	Toutes	À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes. Autorisé, bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes. 08.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux 08.3 Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée 08.4 Enveloppes comestibles (par exemple, pour saucisses)
306	Tocophérols (extrait riche en tocophérols naturels)	Toutes	Autorisés bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Toutes les préparations autorisées en vertu de la Norme générale pour les additifs alimentaires et les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.
322	Lécithine	Toutes	Autorisée bien que les	01.0 Produits laitiers et similaires, à l'exception des

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
	(Obtenue sans agents de blanchiment ou solvants organiques.)		exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	produits de la catégorie 02.0 02.0 Matières grasses et huiles, et émulsions grasses 12.6.1 Sauces émulsionnées ou claires (par ex. mayonnaise, sauces pour salades) 13.1 Préparations pour nourrissons et préparations de suite. 13.2 Aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge
327	Lactate de calcium	Toutes	Non autorisé.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
330	Acide citrique	Toutes	04.0 Fruits et légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines	Comme coagulant dans certains produits à base de fromage et pour les œufs cuits 01.6 Fromage et produits similaires 02.1 Matières grasses et huiles pratiquement anhydres 10.0 Œufs et produits à base d'œufs
331i	Citrate de sodium dihydrogène	Toutes	Non autorisé	01.1.1.2 Babeurre (nature) (seulement comme stabilisant) 01.1.2 Boissons lactées, aromatisées et/ou fermentées (par ex., lait chocolaté, cacao, « egnog », yogourt à boire, boissons à base de lactosérum) 01.2.1.2 Lait fermentés (nature), traités thermiquement après fermentation (uniquement comme stabilisant) 01.2.2 Lait emprésurés (uniquement comme stabilisant)

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
				01.3 Laits concentrés et produits similaires (nature) (uniquement comme stabilisant) 01.4 Crème (nature) et produits similaires (uniquement comme stabilisant) 01.5.1 Lait et crème en poudre (nature) (uniquement comme stabilisant) 01.6.1 Fromages non affinés (uniquement comme stabilisant) 01.6.4 Fromages fondus (uniquement comme émulsifiant) 01.8.2 Lactosérum en poudre et produits à base de lactosérum en poudre, sauf fromage de lactosérum 08.3 Viande, volaille et gibier compris, coupée fine ou hachée, transformée, restreint aux saucisses À utiliser pour la pasteurisation des blancs d'œuf uniquement pour : 10.2 Produits à base d'œufs
332i	Citrate monopotassique	Toutes	Non autorisé.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
333	Citrates de calcium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
334	Acide tartrique	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisé.
335i	Tartrate	Toutes	05.0 Confiserie	Non autorisé

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
335ii	monosodique Tartrate disodique		07.2.1 Gâteaux	
336i 336ii	Tartrate monopotassique Tartrate dipotassique	Toutes	05.0 Confiserie 06.2 Farines et amidons 07.2.1 Gâteaux	Non autorisé
341i	Orthophosphate monocalcique	Toutes	06.2.1 Farines	Non autorisé.
400	Acide alginique	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
401	Alginate de sodium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. Toutes les préparations autorisées en vertu de la Norme générale pour les additifs alimentaires et les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.
402	Alginate de potassium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. Toutes les préparations autorisées en vertu de la Norme générale pour les additifs alimentaires et les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.
406	Agar-agar	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
			s'appliquent toujours.	
407	Carraghénane	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
410	Farine de graines de caroube (Gomme de caroube)	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.1 Lait et boissons lactées 01.2. Produits laitiers fermentés et emprésurés (nature), à l'exception des produits de la catégorie 01.1.2 (boissons lactées) 01.3 Lait concentré et produits similaires (nature) 01.4 Crème (nature) et produits similaires 01.5 Lait et crème en poudre et produits similaires (nature) 01.6 Fromage et produits similaires 01.7 Desserts lactés (par ex., entremets, yogourts aux fruits ou aromatisés) 01.8.1 Lactosérum liquide et produits à based de lactosérum liquide, sauf fromage de lactosérum 08.1.2 Viande fraîche, volaille et gibier compris, coupée fin ou hachée 08.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux 08.3 Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée 08.4 Enveloppes comestibles (par exemple, pour saucisses)
412	Gomme guar	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
			s'appliquent toujours.	08.2.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée et traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux 08.3.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée et traitée thermiquement, coupée fine ou hachée. 10.2 Produits à base d'oeufs.
413	Gomme tragacathe	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
414	Gomme arabique	Toutes	02.0 Matières grasses et huiles, et émulsions grasses. 05.0 Confiserie.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. 02.0 Matières grasses et huiles et émulsions grasses. 05.0 Confiserie.
415	Gomme xanthane	Toutes	02.0 Matières grasses et huiles, et émulsions grasses. 04.0 Fruits et légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines 07.0 Produits de boulangerie 12.7 Salades (par ex. salades de pâtes, salades de pommes de terre)	Non autorisé.
416	Gomme karaya	Toutes	Autorisée bien que les	Non autorisée

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
			exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	
422	Glycérol	Toutes	<p>D'origine végétale; utilisé comme support pour les extraits de plantes</p> <p>04.1.1.1 Fruits frais non traités 04.1.1.2 Fruits frais traités en surface 04.1.2 Fruits transformés 04.2.1.2 Légumes frais traités en surface (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines 04.2.2.2 Légumes séchés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines 04.2.2.3 Légumes conservés au vinaigre, à l'huile, en saumure ou à la sauce de soja (y compris champignons,</p>	Non autorisé

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
			<p>racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines</p> <p>04.2.2.4 Légumes en boîte ou en bocaux (pasteurisés) ou pasteurisés sous pression (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), algues marines</p> <p>04.2.2.5 Purées et pâtes à tartiner à base de légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), d'algues marines, de fruits à coque et de graines (comme le beurre de cacahuètes)</p> <p>04.2.2.6 Pulpes et préparations à base de légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire), d'algues marines, de fruits à coque et de graines autres que catégorie</p> <p>04.2.2.5 (par exemple, desserts</p>	

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
			et sauces à base de légumes, légumes confits) 04.2.2.7 Produits à base de légumes fermentés (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, aloès ordinaire) et d'algues marines, à l'exclusion des produits à base de soja fermenté de la catégorie 12.10 12.2 Fines herbes, épices, assaisonnements et condiments (par exemple, assaisonnements pour nouilles instantanées)	
440	Pectines (non amidées)	Toutes	Autorisées bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
500ii	Carbonate acide de sodium	Toutes	05.0 Confiserie 07.0 Produits de boulangerie	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
500iii	Sesquicarbonate de sodium			
501i	Carbonate de potassium	Toutes	05.0 Confiserie 06.0 Céréales et produits à base de céréales, dérivés de	Non autorisé.

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
			graines céréalières, de racines et tubercules, de légumes secs et légumineuses, à l'exclusion des produits de boulangerie de la catégorie 07.0 07.2 Produits de boulangerie fine (sucrés, salés, épicés) et préparations.	
503i	Carbonate d'ammonium	Régulateur d'acidité Agent de levage	Autorisés bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisés.
503ii	Carbonate acide d'ammonium			
504i	Carbonate de magnésium	Toutes	Autorisés bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisés.
504ii	Carbonate acide de magnésium			
508	Chlorure de potassium	Toutes	04.0 Fruits et légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, et aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines 12.4 Moutardes 12.6.2 Sauces non émulsionnées (par exemple	Non autorisé.

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
			ketchup, sauce au fromage, sauce à la crème, sauce brune).	
509	Chlorure de calcium	Toutes	04.0 Fruits et légumes (y compris champignons, racines et tubercules, légumes secs et légumineuses, et aloès ordinaire), algues marines, fruits à coque et graines 06.8 Produits à base de soja (à l'exclusion des produits de la catégorie 12.9 et des produits fermentés de la catégorie 12.10) 12.9.1 Produits protéiques à base de soja 12.10 Produits à base de soja fermenté.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0 08.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux 08.3 Viande, volaille et gibier compris, transformée, coupée fin ou hachée 08.4 Enveloppes comestibles (par exemple, pour saucisses)
511	Chlorure de magnésium	Toutes	06.8 Produits à base de soja (sauf les produits à base de soja de la catégorie d'aliments 12.9 et produits de soja fermentés de la catégorie d'aliments 12.10) 12.9.1 Produits protéiques à base de soja 12.10 Produits à base de soja fermenté	Non autorisé.

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
516	Sulfate de calcium	Toutes	06.8 Produits à base de soja (sauf les produits à base de soja de la catégorie d'aliments 12.9 et produits de soja fermentés de la catégorie d'aliments 12.10) 07.2.1 Gâteaux, biscuits et tartes (par exemple, aux fruits ou à la crème) 12.8 Levure et produits similaires 12.9.1 Produits à base de protéines de soja 12.10 Produits à base de soja fermenté.	Non autorisé.
524	Hydroxyde de sodium	Toutes	06.0 Céréales et produits à base de céréales, dérivés de graines céréalières, de racines et tubercules, de légumes secs et légumineuses, à l'exclusion des produits de boulangerie de la catégorie 07.0 07.1.1.1 Pains à la levure et pains spéciaux.	Non autorisé.
551	Dioxyde de silicium (amorphe)	Toutes	12.2 Herbes aromatiques, épices, assaisonnements et condiments (par exemple	Non autorisé.

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
			assaisonnements pour nouilles instantanées).	
941	Azote	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.

### 3.2 Aromatisants

Substances et produits portant sur l'étiquette la mention aromatisants naturels ou préparations d'aromatisants naturels tels que définis dans les *Prescriptions générales pour les aromatisants naturels* (CAC/GL 29-1987).

### 3.3 Eau et sels

Eau de boisson.

Sels (avec le chlorure de sodium et le chlorure de potassium comme composants de base, généralement utilisés dans la transformation des aliments).

### 3.4 Préparations de micro-organismes et d'enzymes

Toute préparation de micro-organismes et d'enzymes normalement utilisés dans la transformation des aliments, à l'exception des micro-organismes génétiquement modifiés/obtenus par génie génétique ou des enzymes obtenus par génie génétique.

### 3.5 Minéraux (y compris les oligo-éléments), vitamines, acides gras et acides aminés essentiels et autres composés de l'azote

Approuvés dans la mesure où leur utilisation est requise par la loi dans les produits alimentaires dans lesquels ils sont incorporés.

**PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION,  
L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES  
(à l'étape 6 de la procédure)**

**ANNEXE 2**

**Tableau 3 : Ingrédients d'origine non agricole mentionnés dans la section 3 des présentes directives**

**3.1 Additifs autorisés sous les conditions précisées dans certaines catégories d'aliments biologiques ou dans des aliments individuels**

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
[250]	[Nitrite de sodium]	[Agent de rétention de la couleur Agent de conservation]	[Non autorisé.]	[En l'absence d'une technologie alternative pour certains produits, peut être utilisé dans les produits suivants, sauf dans les saucisses à frire :] [08.2.1.1 Viande, volaille et gibier compris, transformée, mais non traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux, saumurée (y compris salée). [08.2.1.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée, mais non traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux, saumurée (y compris salée) et séchée] [08.2.1.3 Viande, volaille et gibier compris,

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
				transformée, mais non traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux, fermentée] [08.2.2 Viande, volaille et gibier compris, en pièces entières ou en morceaux, transformée et traitée thermiquement] [08.2.3 Viande, volaille et gibier compris, en pièces entières ou en morceaux, transformée et congelée] [08.3 Viande, volaille et gibier compris, coupée fine ou hachée, transformée] [09.2.4.1 Poissons et produits de la pêche cuits]♦ [09.2.5 Poisson et produits de la pêche, y compris mollusques, crustacés et échinodermes, fumés, séchés, fermentés et/ou salés]♦ [09.3.3 Succédanés de saumon, caviar et autres produits à base d'œufs de poisson]♦
[252]	[Nitrate de potassium]	[Agent de rétention de couleur Agent de conservation]	[Non autorisé.]	[En l'absence d'une technologie alternative pour certains produits, peut être utilisé dans les produits suivants :]  [08.2.1.1 Viande, volaille et gibier compris, transformée, mais non traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux, saumurée (y compris salée)] ♦ [08.2.1.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée, mais non traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux, saumurée (y

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
				<p>compris salée) et séchée] ♦</p> <p>[08.2.1.3 Viande, volaille et gibier compris, transformée, mais non traitée thermiquement, en pièces entières ou en morceaux, fermentée] ♦</p> <p>[08.3.1.1 Viande, volaille et gibier compris, coupée fine ou hachée, transformée mais non traitée thermiquement, saumurée (y compris salée)]♦</p> <p>[08.3.1.2 Viande, volaille et gibier compris, coupée fine ou hachée, transformée mais non traitée thermiquement, saumurée (y compris salée) et séchée]♦</p>
[301]	[Ascorbate de sodium]*	[Antioxydant Agent de rétention de la couleur]	[Non autorisé.]	<p>[À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes.]</p> <p>[08.1 Viande, volaille et gibier compris, fraîche]♦</p> <p>08.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux</p> <p>08.3 Viande, volaille et gibier compris, coupée fine ou hachée, transformée</p> <p>08.4 Enveloppes comestibles (par exemple, pour saucisse)</p>
[302]	[Ascorbate de calcium]*	[Antioxydant]	[Non autorisé.]	<p>[À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes.]</p> <p>[08.1.2 Viande, volaille et gibier compris, fraîche coupée fine ou hachée]♦</p>

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
				[08.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux] [08.3 Viande, volaille et gibier compris, coupée fine ou hachée, transformée] [08.4 Enveloppes comestibles (par exemple, pour saucisse)]
[303]	[Ascorbate de potassium]*	[Antioxydant]	[Non autorisé.]	[À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes.]  [08.2 Viande, volaille et gibier compris, transformée, en pièces entières ou en morceaux] [08.3 Viande, volaille et gibier compris, coupée fine ou hachée, transformée] [08.4 Enveloppes comestibles (par exemple, pour saucisse)]
[339i] [339ii] [339iii]	[Orthophosphate monosodique] [Orthophosphate disodique] [Orthophosphate trisodique]	[Stabilisant]	[Non autorisé]	[01.0 Produits laitiers et similaires, à l'exception des produits de la catégorie 02.0♦]
[340i] [340ii]	[Orthophosphate monopotassique] [Orthophosphate	[Émulsifiant Stabilisant]	[Non autorisé]	[01.6.4 Fromage fondu (uniquement comme émulsifiant)]♦ [01.4.1 Crème pasteurisée (nature) (uniquement comme stabilisant)]♦

SIN	Nom de l'additif	Utilisation fonctionnelle autorisée en production biologique	Utilisation autorisée dans les catégories d'aliments	
			Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
[340iii]	dipotassique] [Orthophosphate tripotassique]			
[450i]	[Diphosphate disodique]	[Émulsifiant Stabilisant]	[Non autorisé]	[01.4.1 Crème pasteurisée (nature) (uniquement comme stabilisant)]♦ [01.6.4 Fromage fondu (uniquement comme émulsifiant)]
[450iii]	[Diphosphate tétrasodique]			
[450v]	[Diphosphate tétrapotassique]			
[450vi]	[Diphosphate dicalcique]			
[452i]	[Polyphosphate sodique]			
[452ii]	[Polyphosphate potassique]			
[452iv]	[Polyphosphate de calcium]			
[452v]	[Polyphosphate d'ammonium]			

♦ En ce moment, cet additif alimentaire est soit à l'étape 3 soit à l'étape 6 du Tableau 1 de la NGAA, et reste donc entre crochets. Son utilisation indiquée dans le présent tableau ne serait pas autorisée tant que l'additif / l'utilisation ne sera pas approuvé par le Comité sur les additifs alimentaires et contaminants et adopté par la Commission.

\*Additifs généralement autorisés dans les aliments sauf indication contraire. À noter les aliments exclus des conditions générales du Tableau 3. Les exclusions se trouvent dans l'Annexe du Tableau 3 de la NGAA.

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

**(N10-2006)**

**(A l'étape 5 de la Procédure)**

**Annexe 1 - Principes de production biologique**

**C. MANUTENTION, STOCKAGE, TRANSPORT, TRANSFORMATION ET EMBALLAGE**

82. L'intégrité du produit biologique doit être maintenue tout au long du processus de transformation. À cet effet, il convient d'utiliser des techniques appropriées aux spécificités des ingrédients en même temps que des méthodes de transformations rigoureuses limitant le raffinage et l'emploi d'additifs et d'auxiliaires technologiques. Les rayons ionisants ne doivent pas être utilisés sur les produits biologiques à des fins de lutte contre les organismes nuisibles, de conservation des denrées alimentaires, d'élimination des agents pathogènes ou d'assainissement.

**L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis et bananes.**

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES  
DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES  
(Déclaration quantitative des ingrédients)  
(À l'étape 5 de la procédure)**

## **5. MENTIONS OBLIGATOIRES SUPPLÉMENTAIRES**

### 5.1 Déclaration quantitative des ingrédients

5.1.1 Sur tout aliment vendu comme un mélange ou une combinaison d'ingrédients doit figurer le pourcentage initial en poids ou en volume selon qu'il convient d'un ingrédient (y compris les ingrédients composés ou les catégories d'ingrédients<sup>1</sup>) au moment de la fabrication lorsque:

- (a) sa présence est soulignée sur l'étiquette au moyen de mots ou d'images ou de représentations graphiques; ou
- (b) il n'est pas dans le nom de l'aliment, il est essentiel pour caractériser l'aliment et les consommateurs du pays où l'aliment est vendu s'attendent à ce qu'il soit présent dans l'aliment si l'omission de la déclaration quantitative de l'ingrédient tromperait les consommateurs ou les induirait en erreur.

Cette mention n'est pas exigée lorsque :

- (c) l'ingrédient n'est utilisé qu'en petite quantité comme aromatisant ; ou
- (d) des normes du Codex Alimentarius spécifiques à un produit contredisent les présentes dispositions.

Concernant 5.1.1(a)

- (e) la référence dans le nom de l'aliment à un ingrédient ou à une catégorie d'ingrédients n'exige pas en soi la déclaration quantitative des ingrédients si :
  - la référence ne tromperait pas la consommateur ou ne l'induirait pas en erreur ou ne risquerait pas de lui donner une impression erronée concernant le caractère de l'aliment dans le pays de commercialisation parce que la variation de la quantité de l'ingrédient (des ingrédients) entre les produits n'est pas nécessaire pour caractériser l'aliment ou le distinguer d'aliments similaires.

5.1.2 L'information exigée en 5.1.1 doit figurer sur l'étiquette du produit sous forme d'un pourcentage numérique.

Le pourcentage initial en poids ou en volume selon le cas d'un tel ingrédient doit être indiqué sur l'étiquette à proximité immédiate des mots ou images ou représentations graphiques le soulignant, ou à côté du nom de l'aliment, ou à côté de chaque ingrédient correspondant mentionné dans la liste des ingrédients sous la forme d'un pourcentage minimum lorsque l'accent est mis sur la présence de l'ingrédient et d'un pourcentage maximum lorsque l'accent est mis sur la faible teneur de l'ingrédient.

Pour les aliments qui ont perdu de l'humidité à la suite d'un traitement thermique ou d'un autre traitement, le pourcentage (en poids ou en volume) correspondra à la quantité de l'ingrédient ou des ingrédients employés par rapport au produit fini.

---

<sup>1</sup> **Note explicative relative à la catégorie d'ingrédients** : Aux fins de la déclaration quantitative des ingrédients, catégorie d'ingrédients désigne le terme générique qui correspond au nom de catégorie d'un ingrédient et (ou) à tout terme usuel similaire utilisé en référence au nom d'un ingrédient.

**PROJET DE DÉFINITION DE LA PUBLICITÉ EN RELATION AVEC  
LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ ET À LA NUTRITION  
(À l'étape 5 de la procédure)**

« Publicité désigne toute communication commerciale au public, par tout moyen autre que l'étiquetage, en vue de promouvoir directement ou indirectement la vente ou la consommation d'un aliment par l'utilisation d'allégations relatives à la nutrition et à la santé qui se rapportent à une denrée alimentaire et à ses ingrédients. »